

CRTE

2021
2026

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

SAINT-LO AGGLO

ENTRE

Saint-Lô Agglo

Représenté par monsieur Fabrice LEMAZURIER, président de Saint-Lô Agglo, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 20 septembre 2021,
Ci-après désigné par « Saint-Lô Agglo »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par monsieur Frédéric PERISSAT, préfet du département de la Manche,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

Le Département de la Manche,

Représenté par monsieur Jean MORIN, président du département de la Manche,

**Pour Département de la Manche,
Le Président,**

Jean MORIN

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants. La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le **mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires**, associés à la territorialisation du plan de relance. Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de Saint-Lô Agglo autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire. Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Article 2 – Ambition du territoire de Saint-Lô Agglo

Le projet de territoire de Saint-Lô Agglo a été partagé par les élus et est présenté page 56 de ce contrat. Dans le cadre du plan de relance numérique, le volet numérique du CRTE est présenté en annexe 1 page 128.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 20 décembre 2019 :

- **Orientation 1 : L'Agglo attractive** – Assurer une croissance économique et un accueil de population en développant l'attractivité du territoire
- **Orientation 2 : L'Agglo solidaire** – Valoriser la ruralité du saint-lois pour un développement réussi à l'ensemble des communes
- **Orientation 3 : L'Agglo durable** – Mettre en œuvre la transition environnementale en cultivant l'innovation et en améliorant la qualité de vie.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches projets. Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

Des projets, de niveaux de maturité différents, seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire, dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises, et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final. Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances

décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de Saint-Lô Agglo assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services une directrice responsable du pilotage du CRTE et à affecter une cheffe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Elle pourra être assistée d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...). Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation. Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE. L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE. L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce

soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Engagements du Département :

Le département, chef de file en matière d'action et de développement social, de contribution à la résorption de la précarité énergétique, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires, mais également de par son rôle sur les politiques de mobilité, en faveur des espaces naturels sensibles et sur le sujet du développement numérique, apportera globalement son concours aux actions visées par le CRTE.

Le département s'engage à désigner, au sein de son assemblée, un élu référent pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets. Les membres des services pourront également être mobilisés en cas de besoin pour accompagner cet élu et participer aux instances de pilotage.

Le département s'engage à soutenir financièrement, selon les modalités de sa politique territoriale, les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses dispositifs (contrat de territoire, contrat de pôle de services et fonds d'investissement rural). Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier de la part du maître d'ouvrage. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la commission permanente du Département.

Enfin, le département pourra en fonction des thématiques et des besoins des porteurs de projets, mobiliser le réseau d'ingénierie départementale « IDM » constitué de 13 partenaires, afin d'apporter aux collectivités qui le souhaitent un accompagnement dit de premier niveau en amont de la réalisation des projets.

Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Le conseil de développement a été sollicité dès la phase d'élaboration du contrat afin d'apporter une expertise et une vision sur le dispositif et les projets proposés. L'implication des membres a été définie sur le long terme : invitation d'un binôme dédié au sein des instances, mise en place d'un travail partenarial sur des actions de sensibilisation (mobilisation des partenaires associatifs, animation d'ateliers, sensibilisation ...), et implication dans le suivi et évaluation du CRTE

Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence. La maquette financière peut-être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE. Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du 20 décembre 2020, et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale. Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il sera composé :

- Administrations : Le préfet de département de la Manche, la Direction départementale des territoires et de la mer
- Elus locaux : Président et vice-présidente de Saint-Lô Agglo, les maires des trois communes Petites villes de demain, les maires des communes concernées
- Organismes divers : Banque des territoires, conseil départemental de la Manche, les chambres consulaires, les représentants du comité de développement de Saint-Lô Agglo, ...
- Techniciens : les services de la préfecture, le service de développement et d'appui aux communes de Saint-Lô Agglo

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de Saint-Lô Agglo. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il sera composé des services de la préfecture et du service de développement et d'appui aux communes de Saint-Lô Agglo.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

L'équipe projet

Dans le cadre de l'élaboration du CRTE, une équipe projet a été mise en place. Cette équipe a vocation à être pérennisée afin d'assurer un suivi opérationnel du dispositif.

Elle sera composée :

- Service de développement et d'appui aux communes
- Services communautaires : référents politiques contractuelles / habitat / OPAH / PLUI / PCAET / PAT / PVD, directeur du développement économique ...

L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins. A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC. Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action. Les indicateurs de suivi sont précisés en p 137. Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat est de six ans. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Coutances.

Signé à Saint-Lô, le

**Pour L'Etat,
Le Préfet de la Manche,
Par délégation territoriale pour ANCT,
Par délégation territoriale pour l'ANAH,**

**Pour Saint-Lô Agglo
Le Président,**

Frédéric PERISSAT

Fabrice LEMAZURIER

Diagnostic du territoire Saint-Lô Agglo

Tour d'horizon du territoire

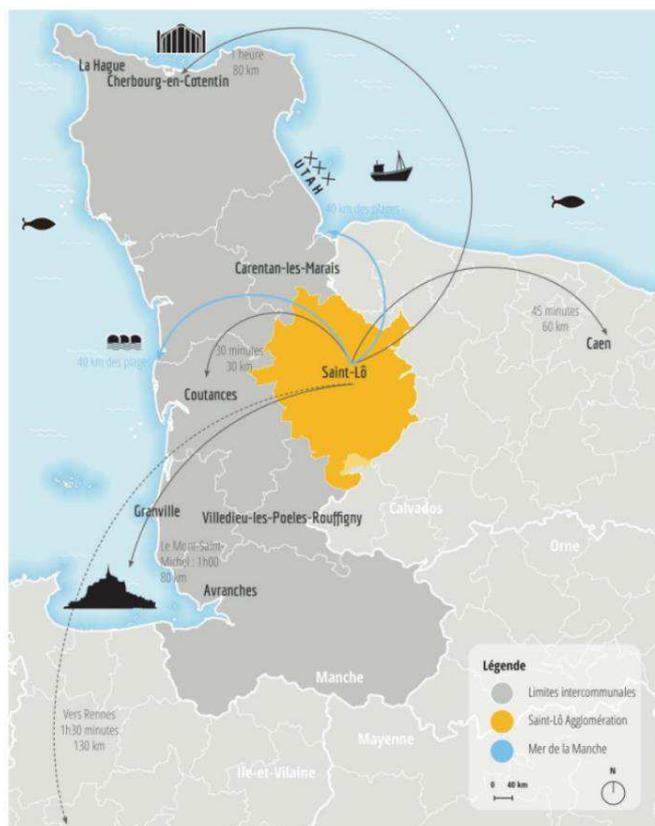
Une situation géographique privilégiée, un territoire à taille humaine

Saint-Lô Agglo ne présente pas le risque de “désertification” qui existe dans certaines campagnes françaises, du fait d’une situation géographique très avantageuse. Saint-Lô Agglo est en effet un territoire carrefour entre Rennes et Caen, d’où sont accessibles en une demi-heure plusieurs communes structurantes : Carentan, Coutances, Villers-Bocage, Bayeux, Vire, Villedieu. Les infrastructures portuaires et aéroportuaires de Cherbourg et Caen sont quant à elles accessibles en une heure ou moins.

Ces données prennent en compte les temps de trajet par voie routière. Le transport ferroviaire est bien moins développé, malgré la présence de la gare de Lison en bordure du territoire de l’agglomération.

L’équilibre entre plusieurs pôles majeurs caractérise Saint-Lô Agglo “de l’extérieur”. Mais l’équilibre intérieur du territoire est tout aussi remarquable. Saint-Lô donne au territoire un centre où sont aisément accessibles services, commerces et administrations.

Saint-Lô peut s’appuyer sur les atouts d’un territoire à taille humaine. L’aire urbaine se traverse en moins de 20 minutes à vélo, le centre-ville en moins de 15 minutes à pied.



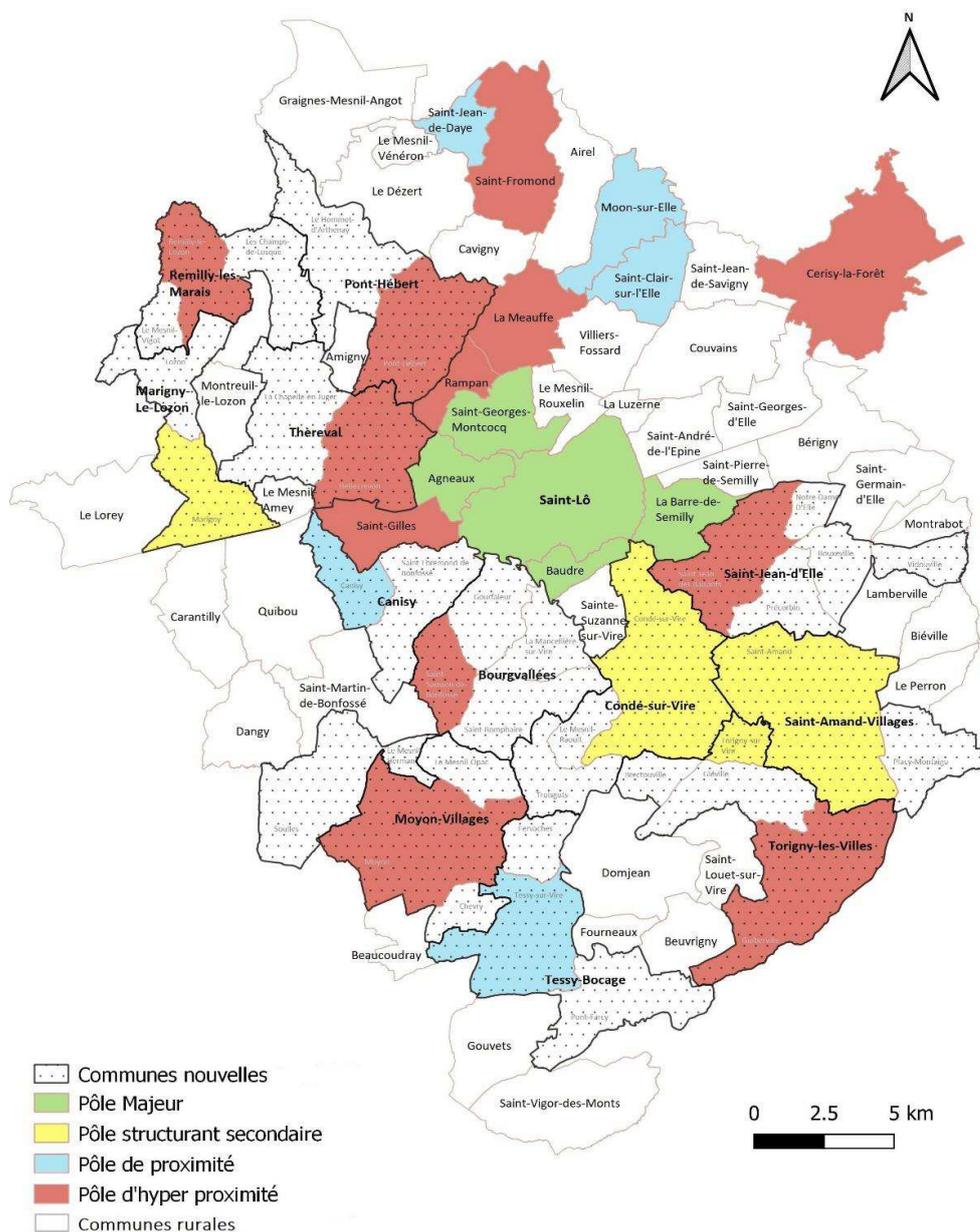
Une armature du territoire hiérarchisée

- **Un pôle majeur** : concentrant $\frac{1}{4}$ de la population et deux tiers des emplois, il réunit les fonctions stratégiques bénéficiant à l’ensemble de l’Agglomération, voire au-delà (Préfecture, enseignement supérieur, etc.).

- **Des pôles secondaires structurants** : il s’agit de communes qui jouent un rôle de polarité important à l’échelle d’un bassin de vie plus resserré que Saint-Lô Agglo, et qui offrent à la fois une gamme de services complète aux habitants (notamment un centre commercial) et des emplois. Du fait de leur situation géographique, elles ont un rôle d’équilibre pour toute une partie du territoire de l’Agglomération : Marigny-le-Lozon, Condé-sur-Vire, Torigny-les-Villes et Saint-Amand.

- **Des pôles de proximité** : au même titre que les pôles structurants secondaires, ils offrent une gamme de services importante à l’échelle de leur bassin de vie mais sont moins structurants à l’échelle du territoire de l’Agglomération, notamment en termes d’emploi.

- **Des pôles d’hyper proximité** : ce sont les communes qui offrent les services de base, notamment en termes de commerces du quotidien.



Enjeux et documents de référence

- Garantir un développement équilibré de tous les lieux du territoire
SDEUC, PVD, PLUi
- Exploiter le dynamisme de l'axe Caen-Rennes
SDEUC

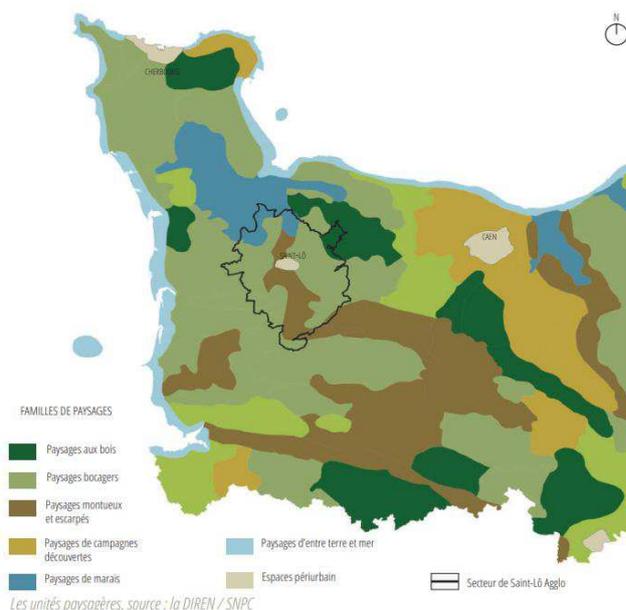
Richesses naturelles, atouts paysagers

Les paysages de Saint-Lô Agglo sont majoritairement bocagers, à l'instar de la majeure partie de l'ancienne région Basse-Normandie. On trouve cependant à Saint-Lô Agglo des paysages de marais, au nord, et de collines, autour de la Vire, ainsi que quelques espaces boisés dont le plus remarquable est celui de Cerisy-la-Forêt. Ces paysages forment ensemble un condensé de Normandie, dont la beauté et le calme constituent les atouts premiers du territoire.

Le département de la Manche, possède plus de 80 000 km de haies et de talus, ce qui en fait l'un des départements les plus bocagers de France. La densité moyenne de haies dans le département s'élève à 142 ml/ha. Mais l'importance des haies varie sensiblement d'un "pays" à l'autre, ce qui crée des bocages très différents. Le secteur du Saint-Lois a été remembré avant 1980 et le bocage a subi des dommages importants. La densité moyenne sur le territoire est de 150 ml/ha ce qui est légèrement supérieur à la densité moyenne du département. Le SCOT précise que la haie boisée (cépée avec ou sans haut jet) est très présente dans le Saint-Lois, sur talus à 67 % et sans talus à 33 %.

Le bocage Saint-Lois est hétérogène :

- De fortes densités entre Tessy-Bocage et Marigny-Le-Lozon et également dans le canton de Saint-Clair-sur-l'Elle (150 à 190 ml/ha).
- A l'opposé, le canton de Torigni-sur-Vire, traversé par deux nouveaux axes routiers, a dû remodeler son parcellaire sur une partie de son territoire. La taille des exploitations y est par ailleurs plus importante et les labours nombreux. La densité dominante est comprise entre 70 à 110 ml/ha. Le maillage bocager s'apparente alors à celui des bocages du nord Avranchin et de l'ouest du Mortainais, plus élargi et moins dense.



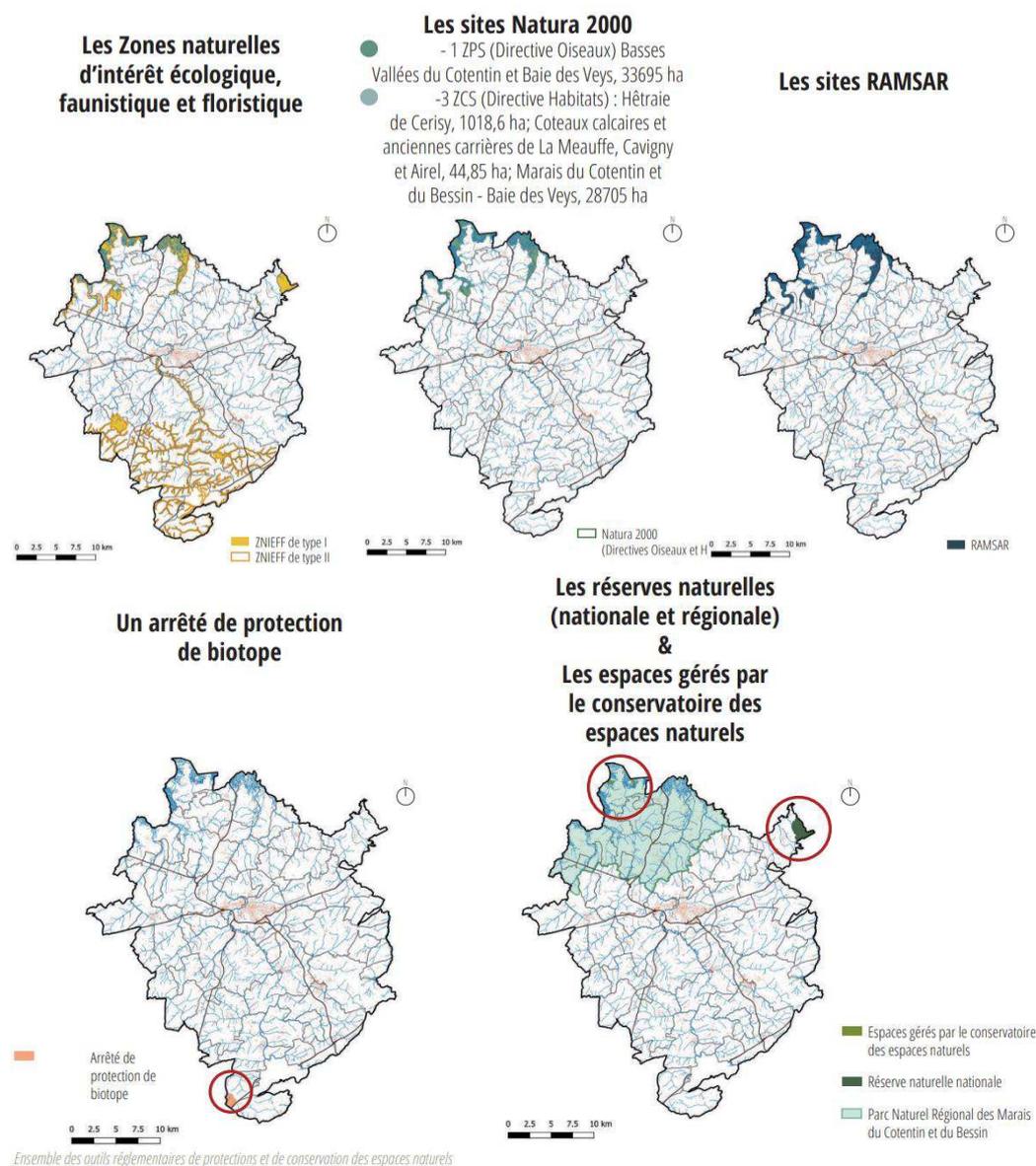
Les paysages de Saint-Lô Agglo sont majoritairement bocagers, mais le territoire n'en est pas moins défini par des "continuités bleues" extrêmement importantes.

La Vire, qui traverse l'agglomération du sud au nord, définit un corridor de paysages à l'enchaînement subtil. Les marais et les zones humides sont d'un intérêt aussi bien paysager, touristique qu'écologique. Sur le territoire de Saint-Lô Agglo, les sites humides les plus remarquables sont situés dans le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin. Leur intérêt paysager est confirmé par l'activité touristique qu'ils permettent, quand leur intérêt écologique l'est par l'existence de multiples aires de protection réglementaires (PNR, ZNIEFF...).

Il y a tout lieu de faire des zones humides, marais en tête, le fer de lance territorial de la transition écologique. Les solutions de demain, celles qui permettront de concilier activité humaine, services "économiques" rendus par le biotope, et biodiversité, existent déjà.

Les zones humides présentent de nombreux avantages. Elles participent à la dénitrification de l'eau de surface, permettent de juguler les crues par stockage d'eau et de maintenir la production hydrologique en période estivale, tout en offrant d'importants réservoirs de biodiversité. A Saint-Lô Agglo, la majorité de ces zones se trouvent dans le périmètre du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, au nord. Elles couvrent au total 8% du territoire communautaire.

Le Grenelle de l'environnement a évalué le bénéfice économique que représentent ces zones. Le Commissariat Général au Développement Durable estime ainsi que les zones humides de la basse vallée de la Vire évitent aux pouvoirs publics, par leur fonction d'écrêtement des crues, une dépense supplémentaire de 37 € par hectare de zone humide par an. (source : Commissariat Général au Développement Durable, « Evaluation économique des services rendus par les zones humides », p. 23)



Enjeux et documents de référence

- Promouvoir les richesses paysagères du Saint-Lois : bocages, marais, vallée de la Vire
SCOT, PLUi, SDT

Un territoire d'action publique

La communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo compte 61 communes. Sa forme actuelle résulte de la fusion entre l'ancienne communauté Saint-Lô Agglo et la communauté de communes de Canisy en 2017.

Saint-Lô Agglo compte 12 communes nouvelles, créées entre 2016 et 2019, signe d'une adaptation forte du territoire aux exigences de recomposition administrative française : Canisy, Torigny-les-Villes, Marigny-le-Lozon, Moyon Villages, Saint-Jean-d'Elle, Condé-sur-Vire, Tessy-Bocage, Bourgvallées, Théreval, Pont-Hébert, Remilly-les-Marais, Saint-Amand-Village.

Chef-lieu du département, Saint-Lô est une commune à forte vocation administrative. Elle rassemble ainsi les services départementaux, préfectoraux, la Chambre d'agriculture de la Manche ainsi que plusieurs services déconcentrés, comme les finances publiques ou l'assurance maladie.

Saint-Lô Agglo innove au service des citoyens en créant les conditions d'une gouvernance participative et ouverte sur le monde économique. L'agglomération est dotée d'un conseil de développement de 75 membres regroupant des acteurs économiques et associatifs. Des partenariats économiques associent Saint-Lô Agglo à 16 instances majeures du territoire : Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat, Manche Numérique, AREA Normandie, l'Agence de développement de la région, Initiative Centre Manche...

Enjeux et documents de référence

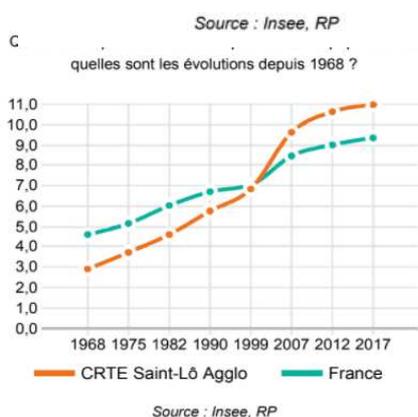
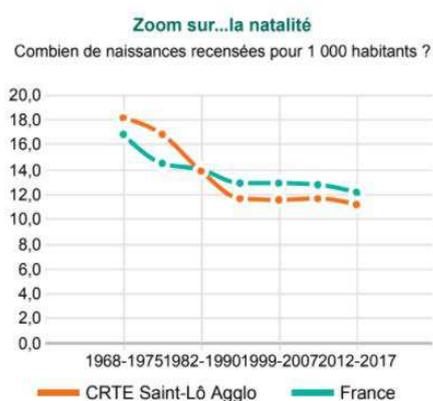
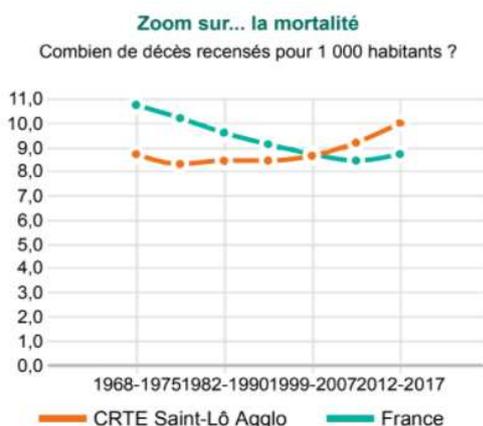
- *Stimuler l'emploi privé pour réduire la dépendance à la sphère publique*
SDEUC

Saint-Lô Agglo dynamique

Renouvellement de la population : défi à relever ?

Le vieillissement de la population, une problématique centrale

Saint-Lô Agglo s'inscrit dans la tendance générale au vieillissement de la population, particulièrement marquée dans les territoires ruraux : la population a vieilli de 2,5% entre 2012 et 2017. La part des 60 ans et plus dans la population globale augmente (+2,5 points entre 2012 et 2017) mais le solde naturel du territoire demeure positif, à l'image de la tendance départementale. La natalité est cependant en baisse, à un rythme qui se rapproche de celui observé au niveau national. La population de Saint-Lô Agglo a vieilli bien plus rapidement que la population nationale : la part des 75 ans et plus a dépassé celle observée en France en 1999.



Les

problématiques liées au grand âge sont importantes à Saint-Lô Agglo. Les seniors sont un public particulièrement vulnérable face aux difficultés d'accessibilité et à l'isolement social. 44,1% des personnes âgées de 75 ans et plus déclarent vivre seules en 2017. Cette proportion est supérieure de près de deux points à la proportion observée en France (*source : observatoire des territoires*).

Un territoire "boudé" par certaines populations

Si Saint-Lô Agglo parvient à renouveler sa population malgré le vieillissement, ce renouvellement se fait avec une sous-représentation de certains types de publics. En effet, les familles, les personnes jeunes et les ménages aisés sont peu nombreux à s'installer ou à demeurer sur le territoire. La part des ménages comportant au moins une famille passe de 83,3% en 2008 à 81,9% en 2018, tandis que les ménages composés d'une seule personne passent sur cette même période de 14,7% à plus de 17% du total. A noter que sur ces deux aspects, Saint-Lô Agglo demeure dans une dynamique meilleure que celle observée à l'échelle du département.

La ville-centre présente des caractéristiques qui tranchent avec celles du reste de l'agglomération : la part des personnes vivant seules y est supérieure de 17 points, les jeunes y sont sous-représentés et le revenu médian y est 5% plus faible.

Avec un indice de concentration de l'emploi de 104,7 en 2017, Saint-Lô Agglo est un territoire excédentaire. Cette tendance générale est à nuancer au niveau des professions et catégories socioprofessionnelles.

	Emplois		Population active		Population active ayant un emploi		Indicateur de concentration de l'emploi
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Ensemble	32610	100	34 389	100	30902	100	105,5
Agriculteurs exploitants	856	2,6	835	2,60	814,	2,6	105,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2040	6,3	2028	6,10	1948	6,3	104,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	3592	11	3091	9,00	2995	9,7	119,9
Professions intermédiaires	8378	25,70	8505	24,80	8025	26,	104,4
Employés	9426	28,9	10201,	29,8	8929,	28,9	105,6
Ouvriers	8319	25,5	9461,	27,7	8191,	26,5	101,6

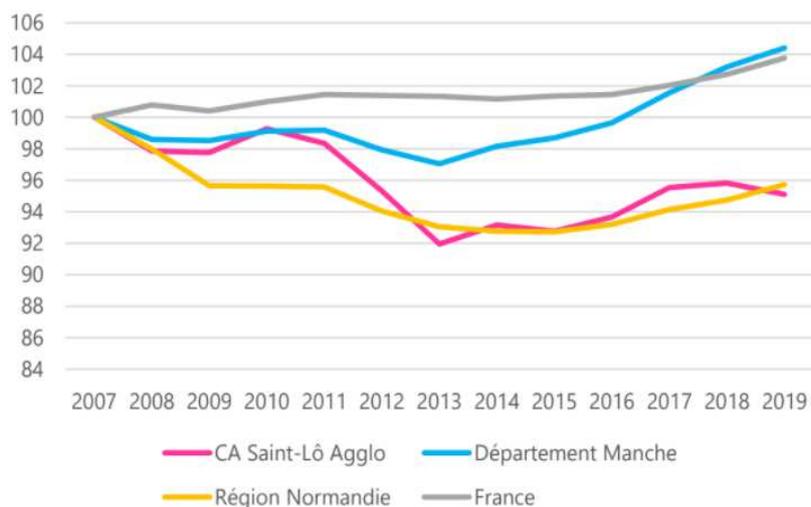
Emploi et concentration de l'emploi à Saint-Lô Agglo selon les Professions et Catégories Socioprofessionnelles (source : INSEE, RP 2018)

L'indicateur de concentration de l'emploi (nombre d'emplois sur la zone, divisé par nombre de résidents actifs ayant un emploi) permet d'estimer l'attractivité résidentielle du territoire. Ces données montrent ainsi que Saint-Lô Agglo peine à attirer des résidents, particulièrement ceux appartenant à la catégorie « cadres et professions intellectuelles supérieures ». Afin de dynamiser la vie locale, les pouvoirs publics devront être attentifs aux facteurs qui font l'attractivité du territoire, notamment auprès des ménages et des jeunes.

Economie et emploi : reprise fragile dans le privé et forte dépendance à la sphère publique

Le nombre d'emplois salariés privés a diminué de 4,9% par rapport à 2007 sur la communauté d'agglomération. Cette évolution est proche de la moyenne régionale mais nettement en retrait de la dynamique départementale (+4,9% par rapport à 2007). Le département de la Manche enregistre en effet une forte croissance de l'emploi tirée par le bassin d'emplois de Cherbourg qui a permis au département de rejoindre voire de dépasser la moyenne nationale. L'évolution négative sur la communauté d'agglomération de Saint-Lô s'explique par de fortes pertes d'emplois dans les années 2011 et 2012. La tendance s'est néanmoins inversée depuis 2013 avec des années 2015-2016 dynamiques en termes de créations d'emplois.

EVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIE DU SECTEUR PRIVE SUR LA CA SAINT-LO



A partir de la valeur ajoutée estimée au niveau régional par l'Insee, on peut estimer la valeur ajoutée territoriale par secteur d'activité. Cette estimation montre la spécificité économique majeure du Saint-Lois : le territoire est très dépendant de la sphère publique qui représente 35% de la valeur ajoutée territoriale contre 26% en moyenne régionale. Les filières de la construction, des activités financières et assurances ainsi que les autres services sont également fortement représentées. L'industrie est en revanche relativement moins présente, à l'exception des industries alimentaires qui représentent 4,3% de la valeur ajoutée territoriale contre 3% au niveau régional. De même, les filières commerce, transport, hébergement, restauration ainsi que les activités immobilières sont relativement moins représentées qu'au niveau régional.

ESTIMATION DE LA VALEUR AJOUTEE PAR SECTEUR D'ACTIVITE EN %

	CA Saint-Lô	Normandie
Agriculture	2,4%	2,4%
Industrie	13,6%	20,8%
<i>dont alimentaire</i>	4,3%	3,7%
Construction	7,8%	6,2%
Commerce, transport, hébergement et restauration	12,8%	15,9%
Information et communication	2,1%	1,4%
Activités financières et assurances	4,5%	2,9%
Activités immobilières	10,3%	12,9%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6,8%	8,6%
Administration publique et santé	35,5%	25,8%
Autres activités de services	4,3%	3,0%
Total	100,0%	100,0%

Enjeux et documents de référence

- *Attirer les familles et jeunes actifs sur le territoire*

SDEUC, SCOT du pays Saint-Lois

- *Dynamiser la sphère productive et les filières d'excellence du territoire (agriculture, équin...)*

SDEUC, SCOT du pays Saint-Lois, PAT

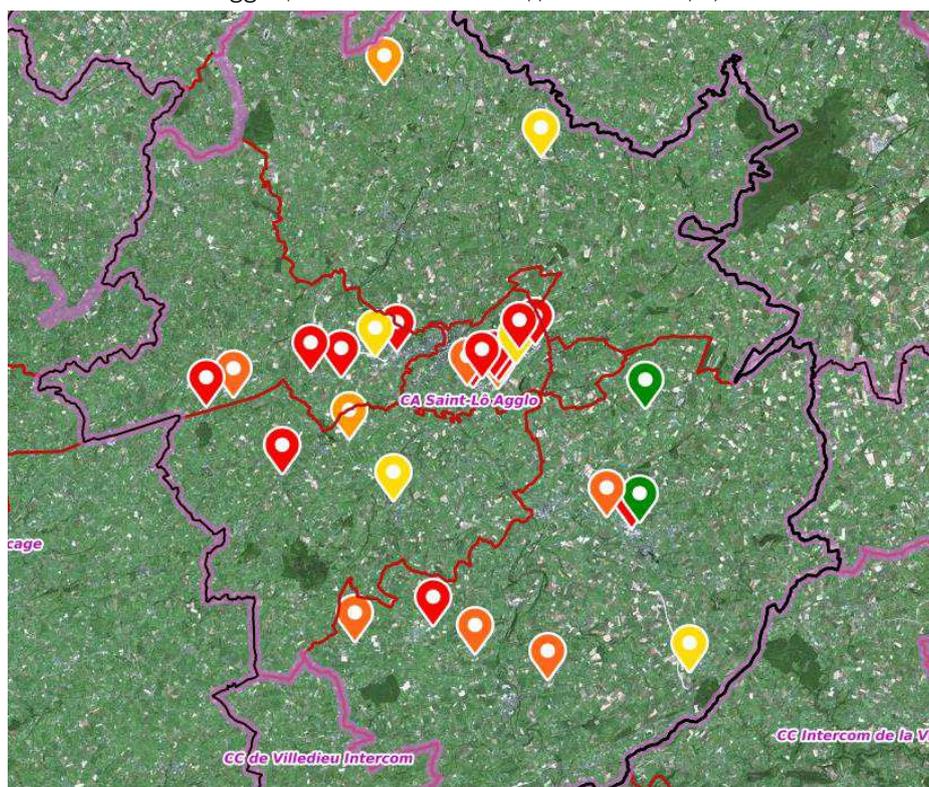
L'activité sur le territoire

Le secteur industriel représente 6% des établissements soit une part comparable aux moyennes départementale et régionale mais seulement 11,6% des effectifs soit une part très inférieure aux moyennes départementale (20,6%) et régionale (18,7%) qui traduit la présence d'établissements industriels de taille plutôt modeste.

Quelques entreprises industrielles se démarquent pourtant par leur taille : parmi les 10 principaux employeurs du territoire, plus de la moitié appartient au secteur secondaire. Les sociétés ELVIR (produits laitiers, plus de 500 salariés) et Lecapitaine (remorques frigorifiques, plus de 250 salariés), respectivement deuxième et troisième employeurs de l'agglomération, sont des acteurs économiques majeurs. Il faut toutefois noter l'affaiblissement du tissu industriel au cours des dernières décennies, avec notamment la fermeture des usines Euromoteurs.

L'agglomération est dotée de 32 zones d'activités aux vocations et aux tailles diverses. La mixité des activités implantées en un même lieu a pour effet de compliquer la lecture du tissu économique local. Les zones d'activité spécialisées (à vocation artisanale, industrielle, commerciale, logistique ou tertiaire), en plus de simplifier la compréhension du monde économique, sont plus attractives pour les entreprises. Il est important de noter que ces zones sont héritées de politiques antérieures à l'existence de la communauté d'agglomération actuelle et qu'elles procèdent donc de stratégies économiques diverses. On remarque ainsi que dans la partie nord du territoire, toutes ces zones sont concentrées sur l'axe Saint-Lô-Carentan, tandis que dans l'ancienne communauté de communes du Canton de Canisy, les zones sont réparties sur toutes les communes.

Zones d'activités de Saint-Lô Agglo (source : Direction du développement économique)



Ces faiblesses sont cependant secondaires, car le maillage du territoire en zones d'activités est très équilibré, avec une complémentarité entre zones majeures, structurantes et de proximité, ainsi qu'une

bonne implantation le long des axes de circulation. En ce qui concerne l'hébergement d'entreprises, ce sont deux établissements, Le Phénix et le Pôle Agglo 21, qui montrent un dynamisme certain. Ce premier lieu, ouvert en 2019 dans les anciens locaux du Crédit Agricole, est aujourd'hui occupé par des entreprises à plus de 60%. Le Pôle Agglo 21 est également très sollicité car il propose un excellent cadre de travail, mêlant haut niveau de prestations techniques et conception architecturale d'avant-garde.

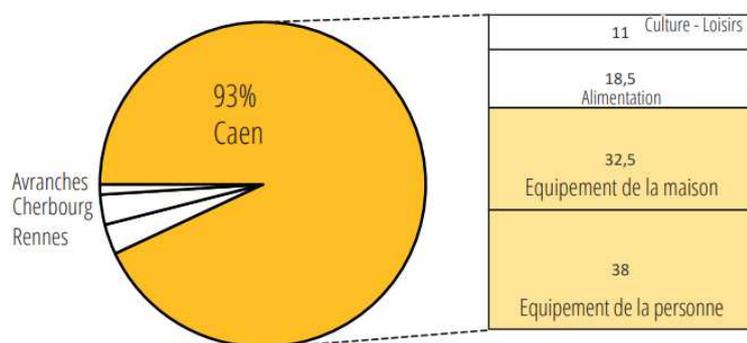
Enjeux et documents de référence

- Optimiser l'usage, sécuriser la voirie, favoriser le stationnement dans les zones d'activités
SDEUC

Commerces et services : renforcer la ruralité

Offre commerciale

Saint-Lô est, avec ses 215 commerces, l'espace d'attractivité commerciale majeur du territoire communautaire. Avec trois hypermarchés en périphérie, cette offre fait de la ville-centre la locomotive commerciale du territoire.



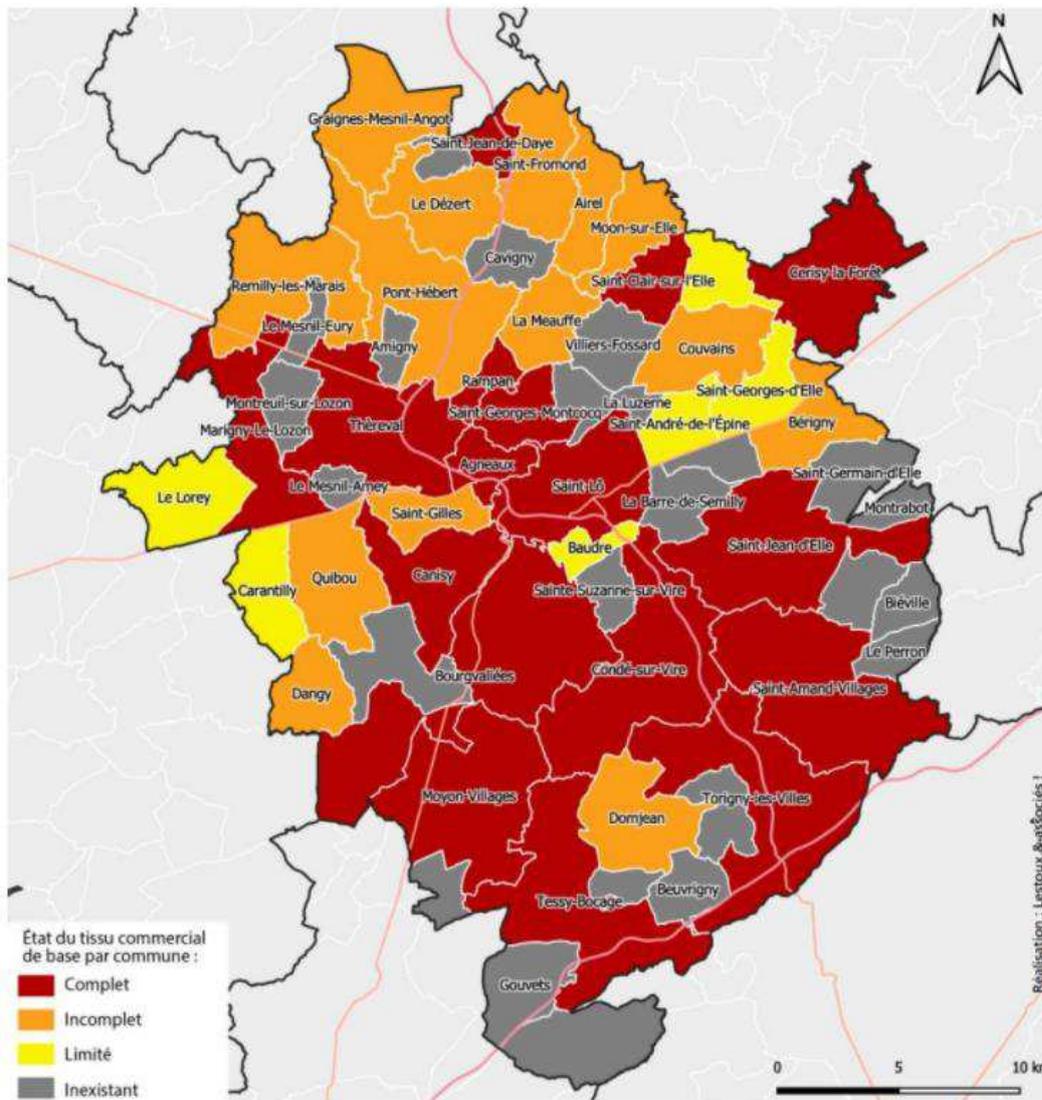
Cette bonne dotation commerciale n'est cependant pas suffisante pour contrer la prépondérance des grands pôles urbains environnants. Les mouvements d'évasion commerciale sont polarisés principalement par Caen et dans une moindre mesure par Rennes, Cherbourg et Avranches. Ils concernent principalement les biens d'équipement de la personne

et de la maison. Les grandes enseignes situées sur l'agglomération Caennaise (Ikea est un exemple) n'ont pas vocation à s'implanter sur le territoire de Saint-Lô Agglo : la relation entre les différentes offres commerciales locales relève de la complémentarité.

Les commerces de Saint-Lô font généralement état de bonnes performances, signe d'un bon dimensionnement de l'offre par rapport à la demande.

Saint-Lô concentre toutefois moins d'un quart de la population totale pour un tiers des commerces, services et équipements. De plus, près de 30% des communes ne disposent pas d'un tissu de commerces de première nécessité complet. La densité commerciale alimentaire (nombre de commerces alimentaires pour 1000 habitants) est de 1,62 contre 1,99 pour les territoires alentours. Il existe donc une certaine disparité, à la défaveur des espaces ruraux, moins bien équipés.

TISSU COMMERCIAL DE BASE PAR COMMUNE A L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE



Tissu commercial complet : Présence des 3 commerces de base : alimentation générale, boulangerie, boucherie ou d'un supermarché.

Tissu commercial incomplet : 1 ou 2 des commerces de base

Tissu commercial limité : Présence d'un ou plusieurs cafés-restaurants

Tissu commercial inexistant : Aucun des 3 commerces de base, aucun café ou restaurant.

Source : Schéma de développement et d'urbanisme commercial

La situation est favorable sur le territoire, avec des centralités rurales qui sont relativement bien dotées en commerces stables et des implantations en périphérie limitées. Il faut principalement retenir l'existence d'un déséquilibre entre aires géographiques, avec une meilleure dotation de la partie sud du territoire.

En complément de l'offre commerciale sédentaire, de nombreux marchés animent le territoire. Les marchés traditionnels sont au nombre de 16 et couvrent un total de 14 communes. Ils sont répartis sur l'ensemble des jours de la semaine, bien que le dimanche ne soit un jour de marché que pour une commune (Thèval), un weekend par mois. Le marché de Saint-Lô, le plus fréquenté, se tient les vendredis et samedis matins. Le marché d'été "Les Virées du Terroir" à Saint-Lô et "Le Marché des Copains" à Thèval apportent une offre originale au paysage commerciale de l'agglomération. De plus, 7 marchés à la ferme vendent des produits labellisés Bio.

Services publics et offre de soins

La fréquentation de certains équipements d'utilité publique baisse ou stagne en-dessous de leur seuil d'utilisation "normal". C'est notamment le cas dans les communes déléguées. L'offre de services publics tend cependant à s'équilibrer sur le territoire, via l'implantation des maisons de services au public (devenues établissements France Services) à Marigny-le-Lozon et Tessy-Bocage. La concentration des équipements sur les pôles secondaires, de proximité et d'hyper-proximité doit permettre de pallier la sous-utilisation et de dynamiser les espaces ruraux menacés par la perte d'attractivité.

Avec 80,1 médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants, Saint-Lô Agglo est mieux dotée que nombre d'EPCL, mais demeure bien en dessous de la moyenne nationale (92,3). A l'exception des infirmiers, les densités observées pour les autres professionnels de 1er recours montrent une situation globalement moins favorable pour l'agglomération comparativement à la France métropolitaine et à la région. Plus précisément, 43 masseurs-kinésithérapeutes libéraux ou mixtes sont recensés sur le territoire au 1er janvier 2019, soit une densité de 57 professionnels pour 100 000 habitants contre 65 en Normandie et 103 en France métropolitaine.

22 chirurgiens-dentistes libéraux ou mixtes sont comptabilisés soit une densité également inférieure au plan régional et national : respectivement 29 professionnels pour 100 000 habitants contre 37 et 56 en région et France métropolitaine. A l'inverse, avec 139 professionnels, la densité d'infirmiers libéraux ou mixtes sur le territoire de Saint-Lô Agglo est plus élevée qu'en région : 183 professionnels contre 151 en Normandie. Néanmoins, cette densité reste inférieure à celle observée en France métropolitaine : 188 professionnels pour 100 000 habitants.

Au 31 décembre 2019, l'agglomération comptait 14 orthophonistes libéraux installés soit une densité de professionnels inférieure à celle observée en région et sur le plan national : respectivement 18 professionnels pour 100 000 habitants contre 22 en région et 31 en France métropolitaine. Plus précisément, la densité de cardiologues libéraux ou mixtes est de 3,9 pour 100 000 habitants contre 5,4 en région et 7,2 en France métropolitaine. Avec 5 gynécologues libéraux ou mixtes, le territoire présente une densité de 8 professionnels pour 100 000 femmes âgées de 15 ans et plus contre 9 en France métropolitaine.

Le phénomène de métropolisation explique largement cette faible offre médicale. Les densités médicales sont supérieures à la moyenne principalement dans les grands pôles urbains et dans leurs couronnes. L'inversion de cette dynamique repose sur la capacité d'un territoire donné à attirer les professionnels de santé. Il faut pour cela saisir le mécanisme qui conduit à l'implantation des praticiens sur un territoire donné. Celui-ci est largement lié à l'offre de formation : c'est souvent pendant la période d'études que se forment les liens familiaux qui "retiennent" les professionnels de santé sur un territoire donné. Importe aussi l'existence d'une bonne coordination entre les professionnels du secteur, via les maisons et pôles de santé notamment.

Zoom sur L'Atelier Santé Ville

L'atelier santé ville (ASV) est une démarche locale pour la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Il vise à agir sur les déterminants de santé, c'est-à-dire sur les facteurs sociaux, économiques, environnementaux ou culturels, qui ont un impact sur la santé des habitants.

C'est un outil à disposition des professionnels, des bénévoles et des habitants pour impulser et faciliter la mise en place d'actions de prévention santé à Saint-Lô. Un programme d'actions, composé de 4 axes de travail (accès aux droits et aux soins, prévention des conduites addictives et à risques, éducation pour la santé et l'hygiène de vie, bien-être et santé mentale), a été élaboré avec la participation des professionnels, des bénévoles et des habitants de Saint-Lô.

L'Atelier Santé Ville est un dispositif porté par le Centre communal d'action sociale de la ville de Saint-Lô. Il bénéficie d'un soutien financier de l'Agence Régionale de Santé Normandie et du Commissariat général à l'égalité des territoires.

Pour les habitants, l'ASV permet :

- D'assister à des actions de prévention et de promotion de la santé
- De s'informer
- De relayer l'information
- De donner la possibilité de s'engager

Pour les professionnels et bénévoles associatifs, l'ASV permet :

- De travailler en réseau et de développer du partenariat
- D'organiser des actions collectives
- De donner la possibilité de s'informer et de se former sur différentes thématiques

Enjeux et documents de référence

- *Conforter l'attractivité commerciale de la ville-centre*

SDEUC, SCOT du Pays Saint-Lois, ACV

- *Améliorer l'offre commerciale et servicielle dans les bourgs périphériques*

SDEUC, SCOT du Pays Saint-Lois

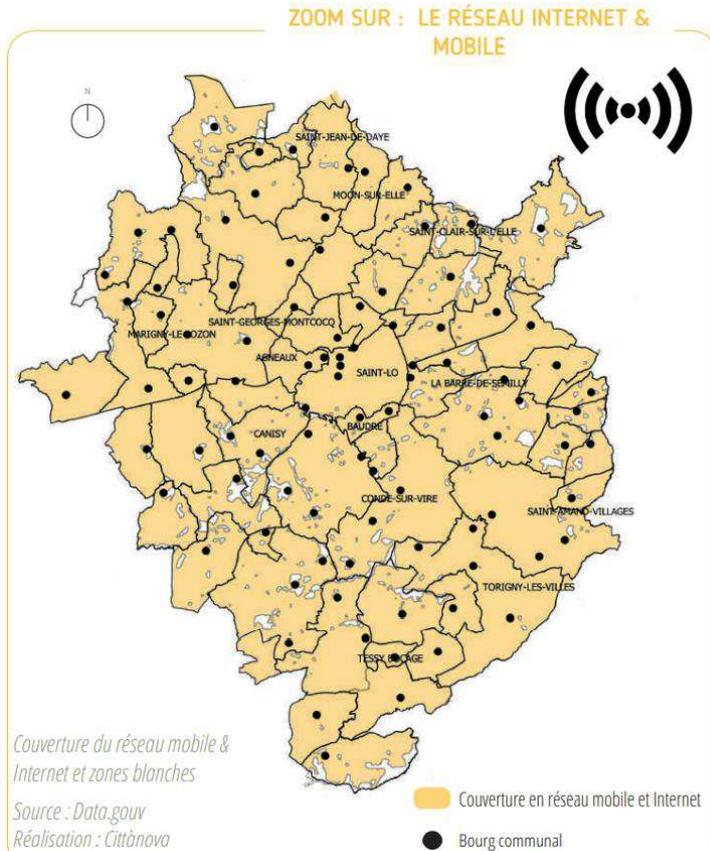
- *Mettre en réseau les professionnels de santé pour améliorer l'attractivité du secteur*

CLS

L'offre numérique

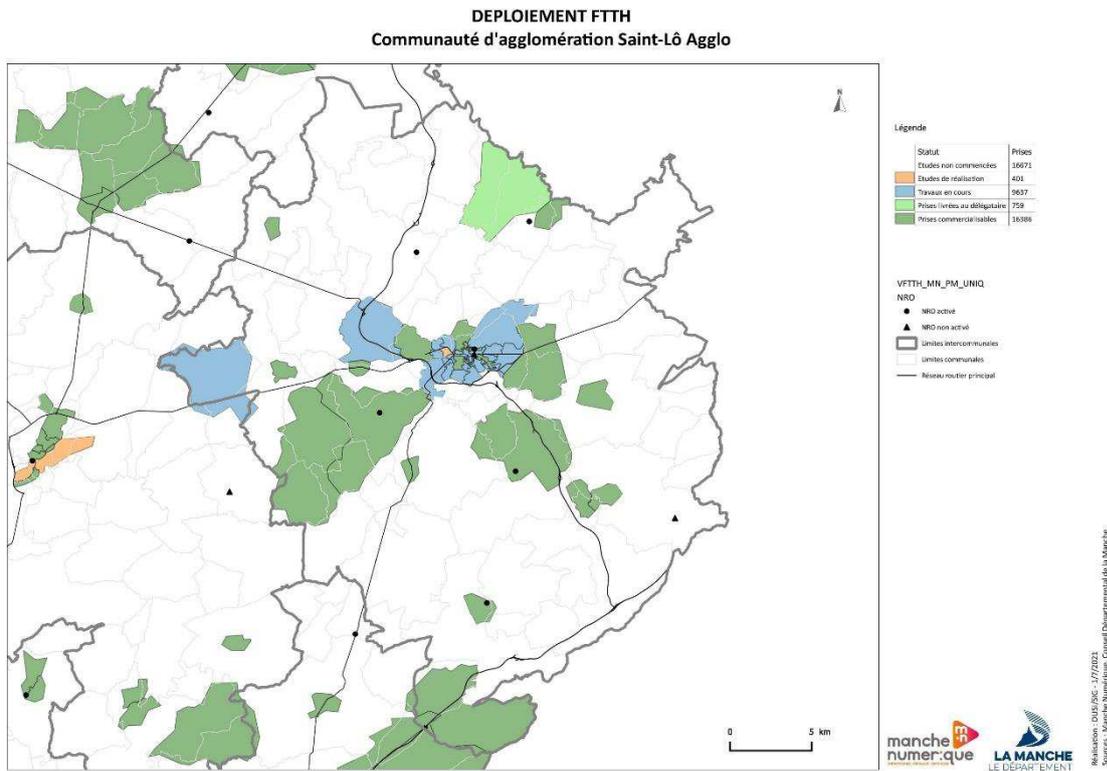
La couverture numérique

Parce qu'internet est indispensable au quotidien, Saint-Lô Agglo s'est inscrit dans la démarche départementale de wifi territorial : MAOWI (accompagné par Manche Numérique). Saint-Lô Agglo a déployé du wifi territorial sur 4 zones : les offices du tourisme de Saint-Lô et Torigny, le Pôle Agglo 21 et la zone du campus universitaire de Saint-Lô. Depuis ces zones, il est désormais possible d'avoir une connexion wifi gratuite au réseau Maowi.



La carte ci-contre précise la couverture du territoire par les réseaux mobile et internet. Les zones blanches peuvent être plus ou moins étendues selon les opérateurs. A l'échelle du département, Orange offre la meilleure couverture, avec plus de 99% du territoire couvert en 4G, contre environ 97% pour Free, qui se classe dernier.

La couverture par les réseaux FTTH (fibre optique au domicile) est aujourd'hui moins développée dans le nord de l'agglomération. Des travaux sont en cours (ou prévus pour débuter en 2021) sur de nombreuses communes, dont Cerisy-la-Forêt, Pont-Hébert, Graignes-Mesnil-Angot, Marigny. La carte ci-dessous montre l'état actuel de la couverture fibre FTTH (données Manche Numérique).



Des espaces d'innovation

Ouvert en 2018, le **Fablab Saint-Lô Agglo** réunit en un même lieu un fablab, un espace de coworking et un Espace public numérique, avec pour objectif de vulgariser les usages du numérique auprès de tous sur le territoire. Les particuliers, entreprises, associations et scolaires peuvent accéder à des équipements d'impression 3D, de gravure et découpe laser, découpe vinyle, flocage et découpe à fil chaud.

Le **parc Agglo 21**, véritable vitrine du développement économique de l'agglomération, compte parmi les atouts majeurs du territoire. Constitué aujourd'hui d'un bâtiment dédié à l'hébergement d'entreprises, aux rencontres professionnelles et à l'événementiel (le Pôle Agglo 21) et d'une antenne du groupe FIM (établissements d'enseignement dépendant de la Chambre de commerce et d'industrie), il devrait être complété prochainement par l'installation d'un restaurant et de deux entreprises : DATAOUEST, services numériques, et Chrysalis, contractant général de bâtiments industriels.

Enjeux et documents de référence

- *Soutenir le développement des infrastructures numériques*

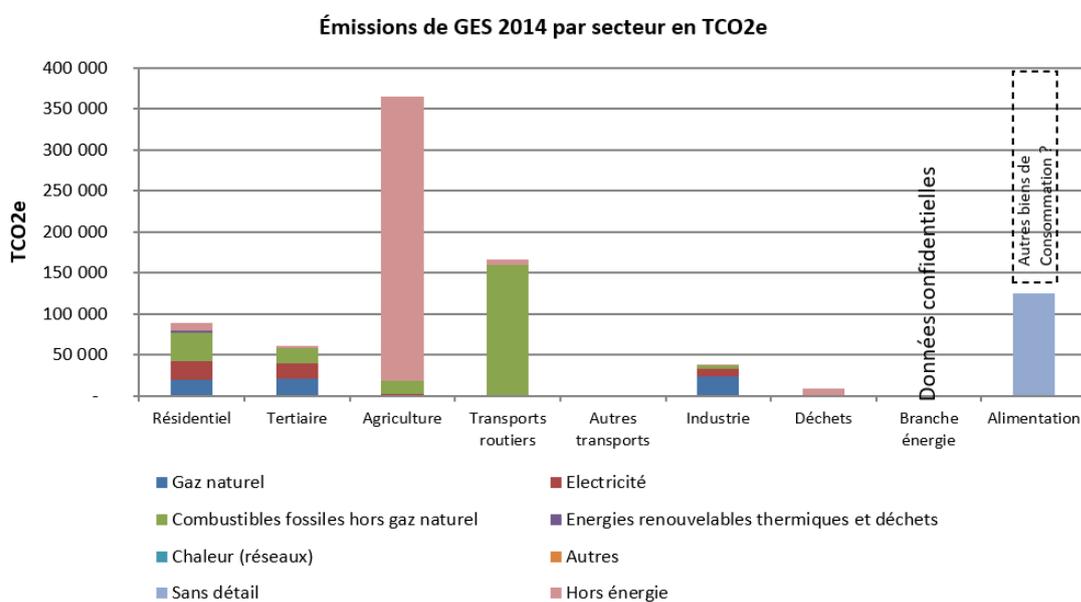
SCOT du Pays Saint-Lois

Saint-Lô Agglo, l'avenir en vert

Saint-Lô Agglo a été officiellement reconnue « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » en décembre 2016, au côté de 422 autres territoires en France. Cette reconnaissance a permis à Saint-Lô Agglo de bénéficier d'un soutien financier de 832 000 € pour la mise en œuvre de plusieurs actions entre 2017 et 2019 et d'un soutien technique des services déconcentrés de l'État. Les thèmes retenus par Saint-Lô Agglo pour répondre à l'appel à projets étaient les suivants : le développement des mobilités douces, la préservation de la biodiversité, un éclairage public optimisé et plus sobre, un parc de véhicules de service moins polluant, à travers l'achat de 4 véhicules à hydrogène et d'une benne à ordures ménagères hybride.

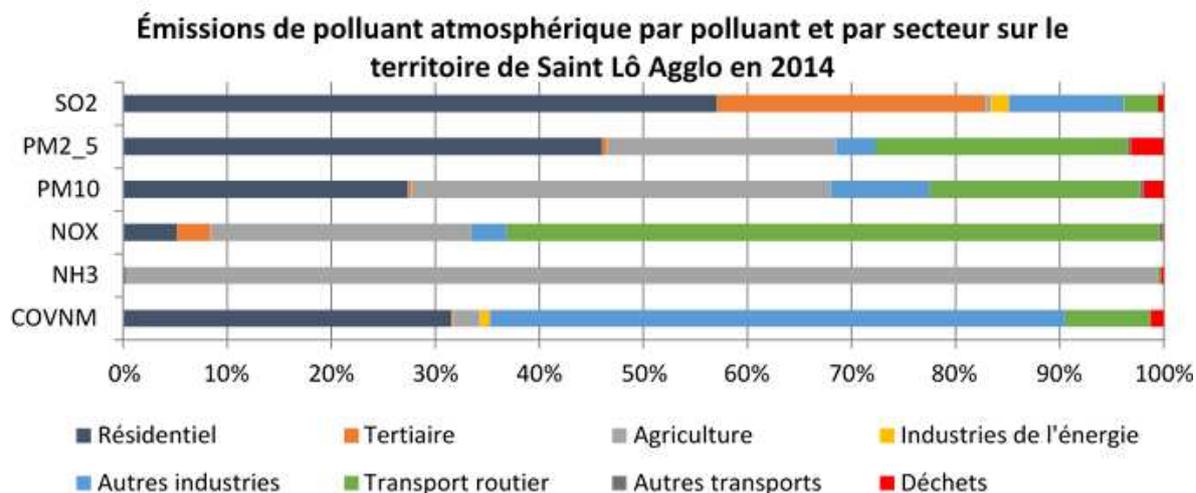
Etat des lieux qualité de l'air et climat

Les gaz à effet de serre (GES) émis sur Saint-Lô Agglo proviennent majoritairement du secteur agricole et des transports. La proportion des émissions de GES dans les secteurs les plus polluants sont l'agriculture (42,8%), le transport (19,4%), le résidentiel (10,5%). Parmi les émissions de GES d'origine non-énergétique, la majeure partie vient des activités d'élevage, notamment de la fermentation entérique des animaux (méthane) et de l'usage d'engrais azotés (protoxyde d'azote).



Source : Données ORECAN version 1.01, traitement carbone consulting

Ces émissions sont largement liées à la présence d'animaux d'élevage sur le territoire. Les émissions d'origine énergétique provenant en grande partie des transports routiers pourront être réduites par le développement des transports en commun et des mobilités douces. Le renouvellement et la rénovation du parc immobilier, dont 64% a été construit avant 1975, est également un axe majeur de réduction des émissions de GES.



Source : Données Atmo Normandie Version 3.1.5, traitement carbone consulting

-SO2: dioxyde de soufre est émis lors de la combustion des matières fossiles

-NOX: sources principales sont les transports (routiers, maritime et fluvial), l'industrie, l'agriculture.

-NH3: l'ammoniac provient essentiellement de rejets organiques de l'élevage. Il peut également provenir de la transformation d'engrais azotés épandus sur les cultures

Enjeux et documents de référence

- Garantir la qualité de l'air et prévenir le changement climatique
CTEC, COTEC, PCAET

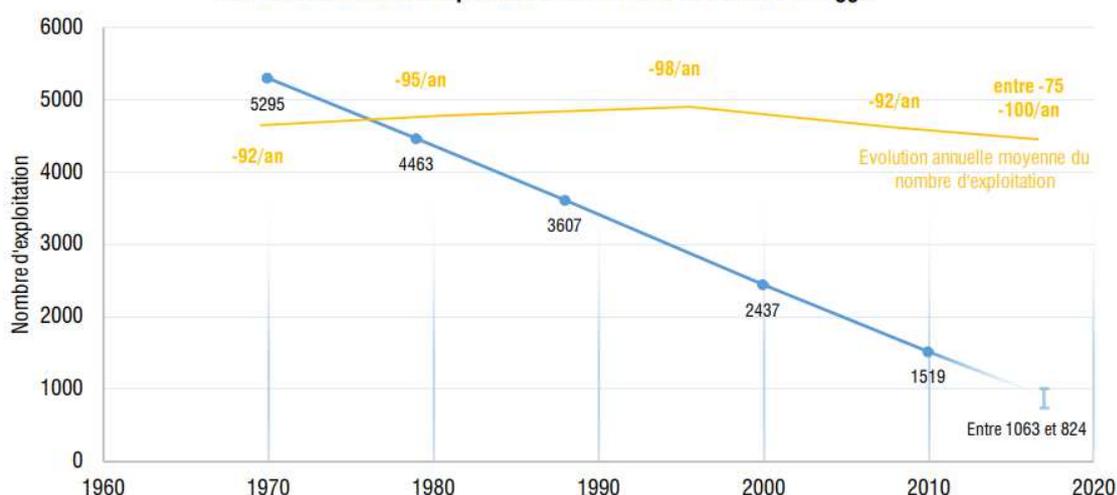
Agriculture

Un territoire d'élevage engagé dans la transition

Le secteur agricole normand se caractérise depuis le début du XIXème siècle par la prédominance de l'élevage bovin. Le territoire de Saint-Lô Agglo n'échappe pas à cette règle : 60% des exploitations représentant plus de 90% de la surface agricole utile sont spécialisées dans l'élevage bovin. On constate cependant une légère tendance à l'équilibrage de ces données : l'élevage non-bovin progresse sensiblement, alors que l'élevage bovin à vocation laitière perd 5 points de part de SAU entre 1988 et 2010.

On observe également, conformément aux tendances lourdes du secteur agricole depuis la révolution industrielle, une concentration des exploitations à la fois économique (réduction de leur nombre, augmentation de la surface moyenne) et géographique (remembrement).

Evolution du nombre d'exploitations sur le territoire de Saint-Lô Agglo

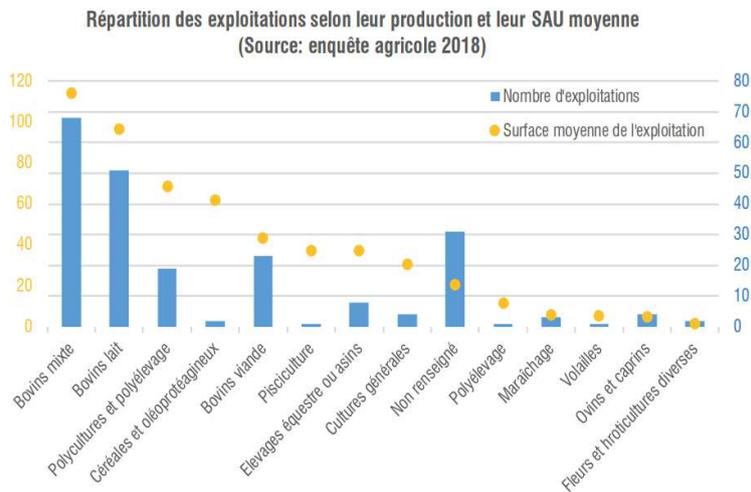


Le remembrement est pour le monde agricole à la fois une nécessité et une source de difficultés. Le Grenelle de l'environnement a souligné en 2007 la nécessaire dimension environnementale des remembrements à venir. Le remembrement étant généralement synonyme d'une intensification et d'une mécanisation des cultures, il s'est souvent accompagné d'arasage de talus, de comblement de mares et fossés ou encore d'arrachage de haies. En quarante ans, Saint-Lô Agglo a ainsi perdu la moitié de ses haies. Ce sont pourtant des économies de main-d'œuvre et de ressources qui sont facilitées par les remembrements, évitant aux agriculteurs des trajets d'une parcelle à l'autre. Une planification écologique du secteur agricole devra prendre en compte ces multiples aspects en intégrant tous les acteurs de la filière dans une gouvernance ouverte.

L'enquête agricole réalisée dans le cadre du PLUi montre de réelles démarches d'amélioration : près de 60% des 218 agriculteurs interrogés sont ainsi engagés dans au moins une action en faveur de l'environnement. Le type d'action le plus répandu est la diminution des intrants en agriculture conventionnelle, qui concerne plus de 30% des répondants. Avec 6% de SAU labellisée Agriculture Biologique (2019), Saint-Lô Agglo est proche de la moyenne nationale.

Dans le cadre du projet alimentaire territorial, des estimations de l'autonomie alimentaire ont été réalisées. Il apparaît qu'en tant que territoire d'élevage, Saint-Lô Agglo dépend des territoires environnants ou lointains pour certains approvisionnements, en particulier les légumes et les pommes de terre.

Autonomie alimentaire du territoire : quelques exemples par type de produits			
Légumes et PDT	3%	Viande bovine	424%
Fruits à pépins	85%	Volaille de chair	343%
Lait	1400%		

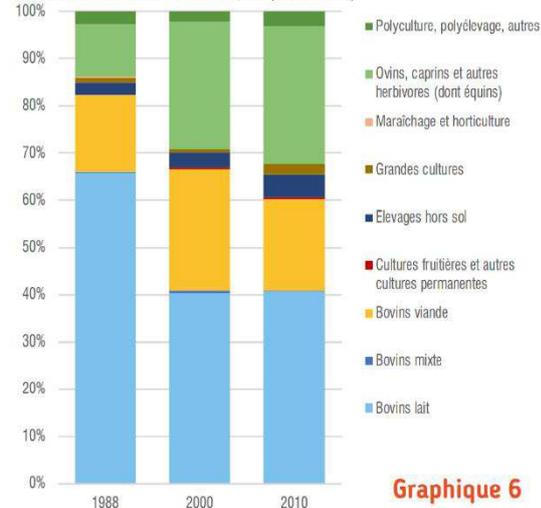


Cette dépendance est cependant à relativiser : Saint-Lô Agglo, en tant que territoire fortement spécialisé et très productif dans les filières liées au bovin, illustre l'existence d'une complémentarité inter-territoires dans le domaine agro-alimentaire, laquelle n'a pas nécessairement vocation à céder la place à une autonomie absolue.

Des atouts locaux à renforcer

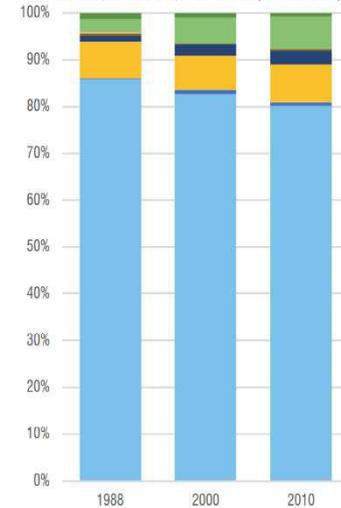
Un quart des exploitations agricoles de Saint-Lô Agglo possèdent des chevaux, avec une moyenne de 8 chevaux par exploitation. Saint-Lô est le siège d'un haras à rayonnement international, dont la position

Répartition du nombre d'exploitations selon leurs orientations technico-économique (RGA 2010)



Graphique 6

Répartition de la SAU selon l'orientation technico-économique des exploitations (RGA 2010)



est confirmée et popularisée par des compétitions de saut d'obstacles reconnues dont le Normandie Horse Show et un nouveau concours CSI 4 étoiles depuis 2021. Cette filière dynamique, génératrice de 1,15 milliards d'euros de PIB en Basse-Normandie (2013), est aussi, voire surtout reconnue au

niveau local, avec plus de 150 événements liés à l'équin organisés chaque année sur le territoire de Saint-Lô Agglo.

L'agglomération est aujourd'hui productrice de plusieurs produits labellisés selon leur origine géographique, dont les principaux sont l'AOC Cidre Cotentin, l'IGP Porc de Normandie, et surtout les AOP Beurre et Crème d'Isigny. Cette richesse du patrimoine culinaire, reconnue via les labellisations au niveau national voire international, est complétée par des circuits courts qui permettent une diffusion de l'identité culinaire locale.

La **pépinière d'entreprises agroalimentaires**, appelée à devenir un lieu économique incontournable de l'agglomération, montre, dans la fiche projet correspondante, la capacité de Saint-Lô Agglo à faire valoir ses atouts dans le domaine agroalimentaire et à impulser une dynamique d'innovation sur le territoire.

Enjeux et documents de référence

- Pérenniser les surfaces labellisées
SCOT du Pays Saint-Lois, PLUi
- Encourager la transition agricole
PAT, SDEUC, SCOT du Pays Saint-Lois, PLUi
- Développer les circuits courts
PAT, SDEUC
- Améliorer l'alimentation des habitants
PAT

Energie

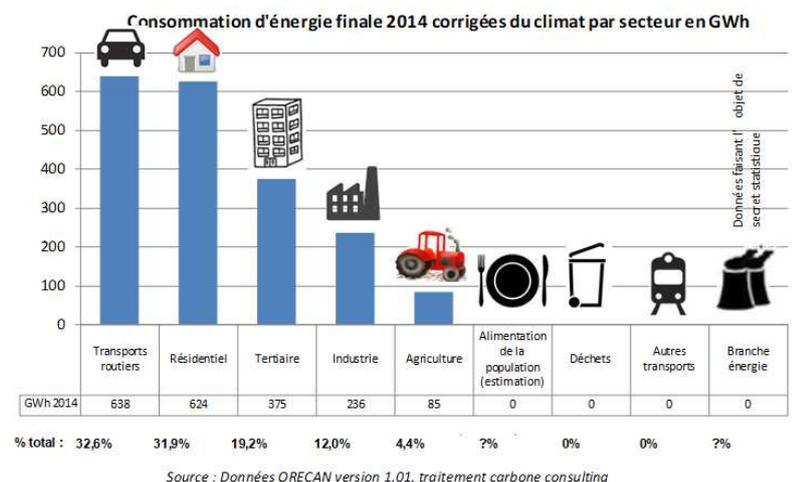
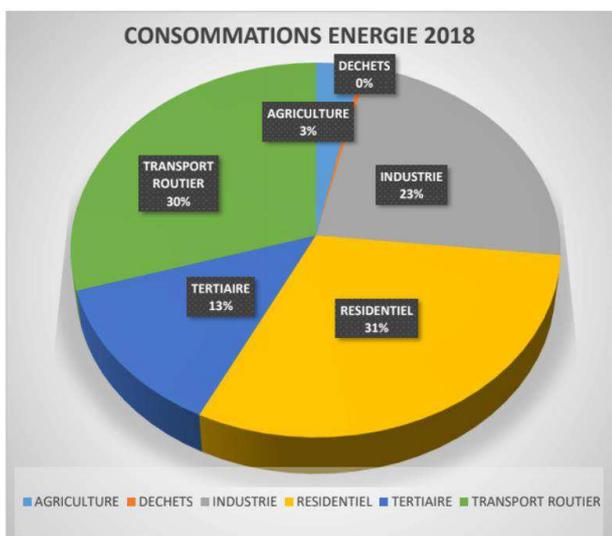
Sans transition énergétique, aucune économie ne saurait être considérée comme adaptée aux enjeux du XXIème siècle. Mais derrière le vocable se cachent des réalités diverses, liées à la configuration spécifique de chaque milieu naturel. Il convient donc de développer une connaissance approfondie des potentialités du territoire de Saint-Lô Agglo pour proposer les solutions adéquates.

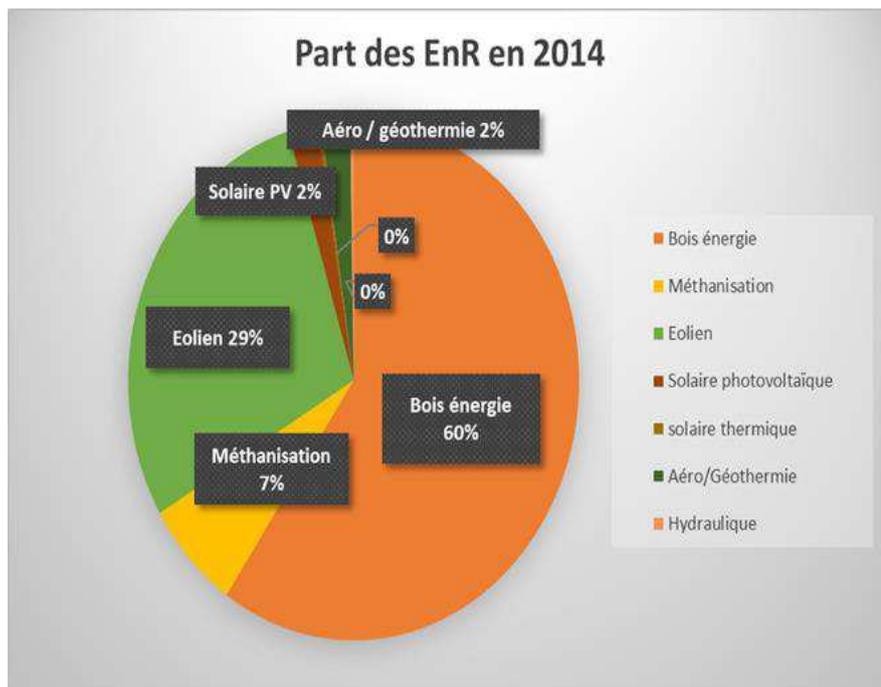
Zoom sur le Schéma Directeur des Energies (SDE)

Pour atteindre ses objectifs, optimiser le mix énergétique et réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'un territoire, Saint-Lô Agglo a choisi d'élaborer un Schéma Directeur des Énergies qui lui permettra de connaître le potentiel réel de production d'énergies renouvelables et de confronter la scénarisation macro demandée dans le cadre de l'AMI Territoire 100% EnR. Le SDE a vocation à produire un diagnostic plus approfondi et spatialisé que le PCAET de Saint-Lô Agglo et d'alimenter une stratégie plus argumentée, articulée avec les autres politiques sectorielles.

Consommation énergétique du territoire

Les transports prédominent avec 32,6% des consommations d'énergies finales, suivi du résidentiel avec 31,9%. A eux deux, ces secteurs représentent près de 65% des consommations d'énergies finales sur le territoire de Saint-Lô Agglo. Les documents-cadres, dont le plus important est ici le PCAET, montrent un potentiel de développement du bois énergie, de l'énergie solaire - thermique et photovoltaïque, de la méthanisation et de petit éolien.





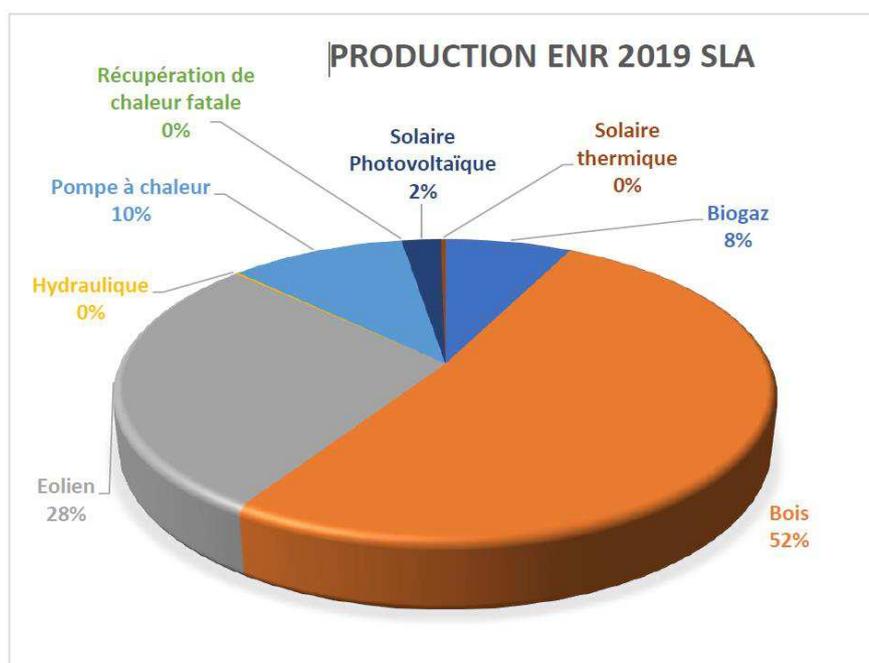
En 2014, la part des énergies renouvelables par rapport à la consommation globale du territoire ne représente que 10% avec une part largement majoritaire du bois énergie. L'accélération de l'investissement dans le secteur des énergies renouvelables serait profitable d'un point de vue environnemental, mais également au plan de la stratégie territoriale globale nécessaire pour l'attractivité du territoire. Les nouvelles générations, plus sensibles aux questions environnementales, pourront ainsi voir d'un bon œil un territoire qui progresse dans la voie des énergies propres, à

condition que ces dernières fassent l'objet d'une promotion active par la puissance publique.

La part totale des énergies renouvelables dans la consommation sur le territoire de l'agglomération est estimée en 2018 à 11%. La consommation totale enregistrée entre 2015 et 2019 a progressé d'environ 7,5%, passant de 2132 GWh à 2291 GWh.

Type d'énergie	Production en MWh	Pourcentage
Biogaz	18790	7,2
Bois	132438	51,7
Eolien	71961	28,1
Hydraulique	392	0,2
Pompe à chaleur	26048	10,2
Solaire photovoltaïque	5817	2,3
Solaire thermique	692	0,3
Total	256138	100

La production d'énergie d'origine renouvelable est répartie en 2019 de la manière suivante :

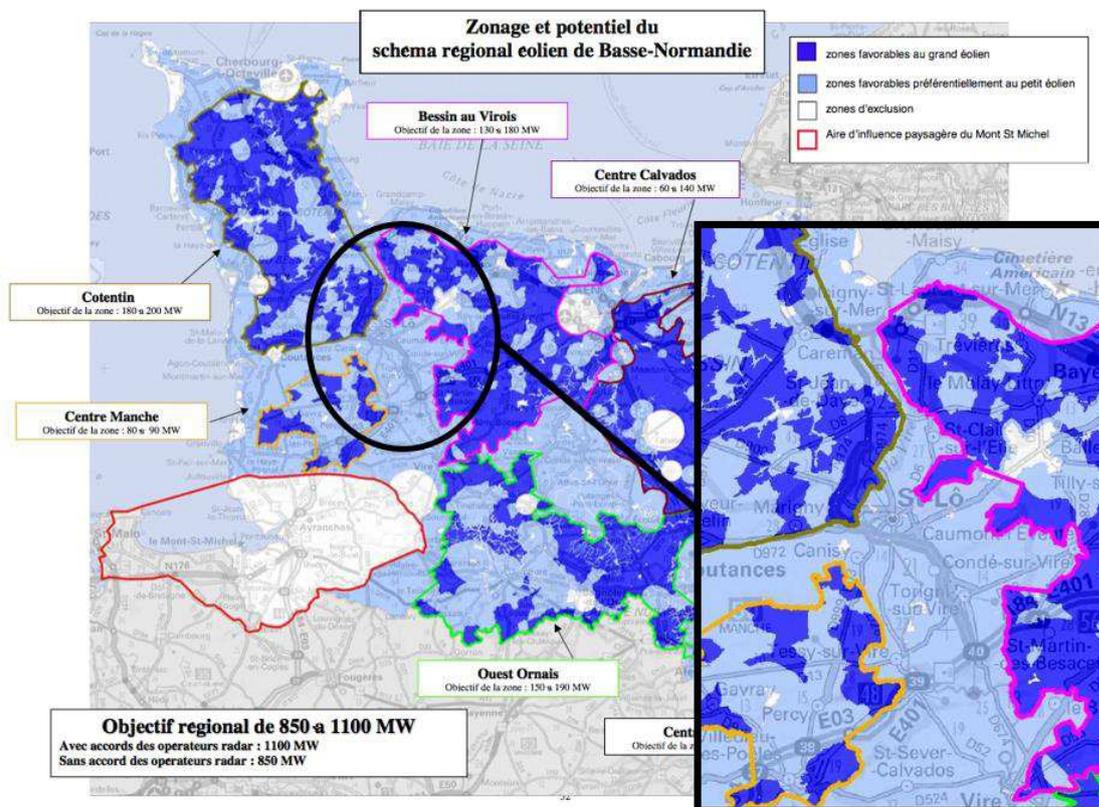


L'éolien

Entre 2007 et 2015, 25 éoliennes ont été installées sur le territoire. Elles sont réparties sur 12 communes et totalisent une puissance de 31 042 kW. Les communes les mieux équipées sont Guilberville (4 éoliennes pour 8 MW), St-Amand, (3 éoliennes dont une chez un particulier pour 6902,4 kW), Moyon et Lamberville (3 éoliennes pour 6,9 MW sur chacune de ces communes).

	Type d'installation	
	Particulier	Professionnel
Nombre d'éoliennes	10	15
Puissance installée (kW)	32,1	31 010

Sur l'année 2015, 72,3 GWH d'électricité ont été produits soit environ 35% de l'énergie renouvelable produite sur le territoire. Le potentiel de développement de la filière, très fort à l'échelle de l'ex-région Basse Normandie, l'est moins au niveau de Saint-Lô Agglo.

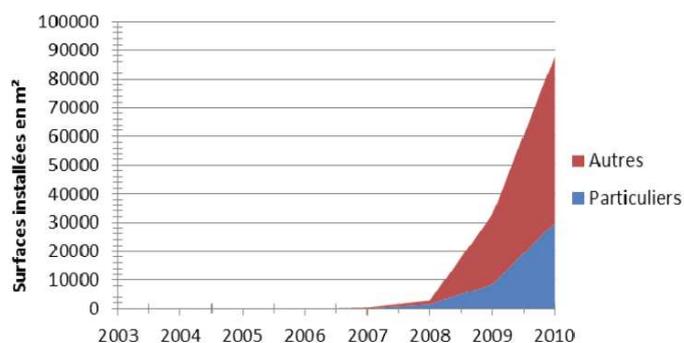


Le territoire de Saint-Lô Agglo est situé entre 3 zones de développement éolien telles que définies en 2015 dans le schéma régional éolien : zone du Cotentin, zone Centre Manche et zone Bessin au Virois. Le schéma régional éolien ayant été annulé, ce zonage est indicatif.

L'énergie solaire

L'installation de panneaux solaires, si elle répond aux exigences de la transition énergétique, doit se faire dans un souci d'aménagement intelligent. C'est en ce sens que Saint-Lô Agglo rappelle la règle contenue dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui stipule que l'installation de panneaux photovoltaïques sur sol ne peut se faire que sur les friches industrielles et les sites pollués. Les toits et ombrières sont également des lieux d'installation possibles.

La production d'énergie par panneaux photovoltaïques a atteint en 2019 un total de 5817 MWh, soit une multiplication de la production par un facteur 6,5 depuis 2010. Sur la même période, la production des installations solaires thermiques n'a augmenté que d'un facteur 1,6, passant de 424 MWh à 692 MWh. On estime qu'à l'horizon 2040, plus de 45 GWh pourront être produits chaque année par voie photovoltaïque sur le territoire de l'agglomération.



La filière bois énergie

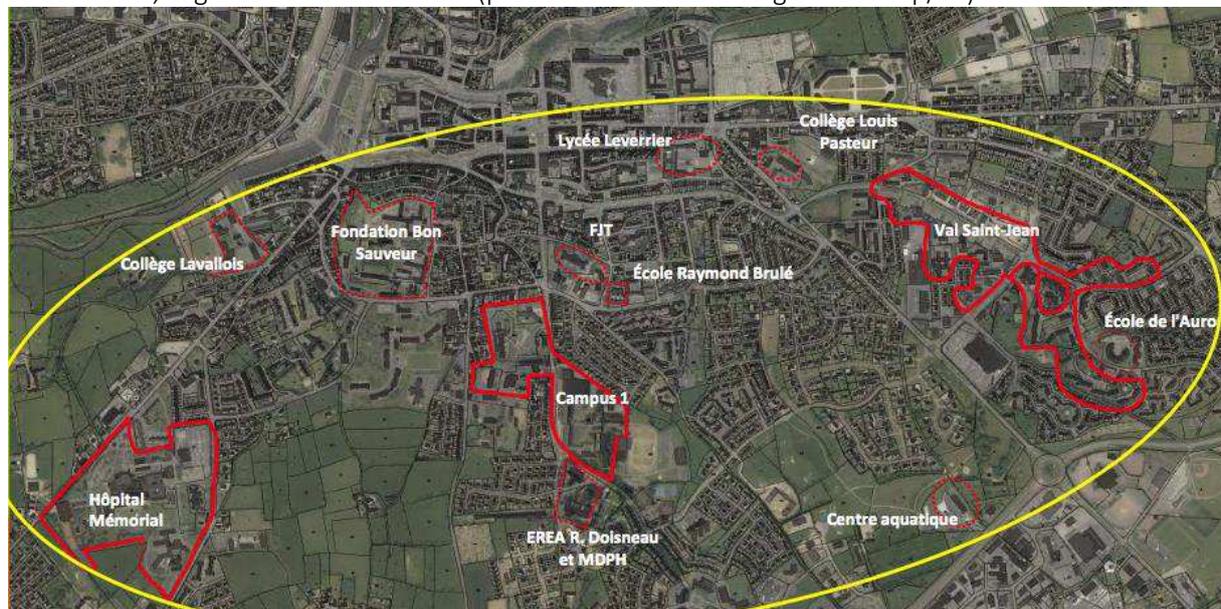
Eu égard au caractère bocager du territoire, la filière bois s'annonce particulièrement porteuse d'espoirs en ce qui concerne le développement des énergies renouvelables. À la suite de la réduction du nombre de haies due aux remembrements et à l'introduction des sources d'énergie modernes, cette filière a été oubliée et son potentiel est resté inexploité. Elle semble en passe de connaître un renouveau, comme le montrent les équipements mis en place à Saint-Lô Agglo, notamment dans les bâtiments publics.

Sites	kW	Longueur du réseau (ml)	MWh / an	Consommation de bois (tonnes / an)	par an (TCO2e)
Chaufferie bois du collège de Marigny	200	40	480	130	120
Réseau de chaleur communal de Quibou	55	110	80	26	20
Réseau de chaleur communal de Saint-Fromond	150	45	225	80	70
Chaufferie bois pour 10 logement de l'OPHLM de Sain-Samson-de-Bonfossé	85	160	75	29	30
Chaufferie bois du collège de Torigny-sur-Vire	200	-	250	80	60

Sources : PCAET Saint-Lô Agglo

Depuis 1995, la Région Basse-Normandie et l'ADEME se sont engagées dans le développement de la filière bois-énergie, au travers de deux programmes successifs, le plan « Bois-énergie et développement local » (1995-2006) et le Défi'NeRgie (2007-2013), dont l'animation est assurée par Biomasse Normandie. Ce défi a fixé comme objectif la consommation de 120 000 tonnes de bois supplémentaires sur le territoire bas-normand. Le développement sur le territoire de Saint Lô Agglo reste faible pour le moment.

Dans le cadre de son programme d'animation du volet bois-énergie des Schéma régionaux climat air énergie SRCAE (mission d'intérêt général confiée par l'ADEME et les Régions, avec la contribution des fonds FEDER), Biomasse Normandie a parmi ses objectifs, celui de faire émerger de nouveaux projets, structurants, éligibles au Fonds chaleur (production de bois-énergie > 100 tep/an) en zone urbaine.



Dans ce cadre, Biomasse Normandie, a réalisé une approche prospective sur le territoire de Saint Lô en identifiant les « gros » consommateurs de chaleurs.

Carte réalisée par Biomasse Normandie pour une présentation faite à Saint Lô Agglo le 07/12/2016
Ces premiers éléments mettent en avant le potentiel suivant sur la ville de Saint Lô

- Fourniture d'énergie : 20 000 à 30 000 MW
- Densité : entre 3 et 4 MWh/ml (indicateur favorable)

Enjeux et documents de référence

- *Poursuivre la transition énergétique pour atteindre l'objectif 100% ENR 2040*

SCOT du Pays Saint-Lois, PLUi, PCAET

L'eau et l'assainissement

Avec l'appui de ses techniciens rivières et ceux de l'Agence de l'Eau, Saint-Lô Agglo procède depuis 2004 à la restauration de cours d'eau, affluents de la Vire. Des programmes de restauration sont terminés sur le Fumichon (9 km), le Semilly (7 km), et la Joigne (19 km) et l'Elle, et de nouveaux programmes ont débuté sur l'Hain et la Jacre. L'objectif est de permettre un écoulement naturel des eaux, de limiter l'apport de matières organiques et in fine d'améliorer la qualité de l'eau mais aussi de préserver voire augmenter la biodiversité. Au plan de la présence de nitrates d'origine agricole, l'Elle et la Vire étaient classées comme masses d'eau vulnérables dans la dernière évaluation menée par l'agence de l'eau (2012).

Au point de vue des consommations, 70 % des besoins en eau potable sont couverts par les ressources superficielles (Vire et affluents), mais 25% des besoins sont importés des bassins voisins (Syndicats du Centre Manche et de la Seine). Le Bassin de la Vire est largement déficitaire en eau, les importations d'eau ont augmenté jusqu'aux années 2010 où elles ont commencé à se stabiliser grâce à l'amélioration des rendements des réseaux, au report des besoins agricoles sur les forages et à la réduction des fuites dans les réseaux.

On recense 38 stations d'épuration sur le territoire. Deux nouvelles stations sont prévues, l'une, située à Domjean, est en cours de construction, tandis que la construction de la seconde, à Condé-sur-Vire, devrait débuter au plus tard en 2022. 3 500 000 m³ d'eau potable ont été consommés en 2019, soit une hausse de 450 000 m³ par rapport à 2017. Les relevés indiquent un taux de 100% de conformité sur la qualité bactériologique et sur la qualité physico-chimique. 24 656 abonnés sont raccordés à un réseau de collecte des eaux usées en 2019.

Enjeux et documents de référence

- *Améliorer les continuités écologiques des masses d'eau*

COTEC, PLUi

- *Optimiser l'approvisionnement en améliorant les infrastructures de distribution et d'assainissement*

COTEC, SCOT du Pays Saint-Lois

Le traitement des déchets

Comme l'indique l'article L. 2224-13 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la compétence obligatoire de gestion des déchets englobe la prévention, la collecte et le traitement des déchets issus des ménages. Les différents aspects de cette compétence s'exercent à différents niveaux et par plusieurs acteurs sur le territoire.

Le tableau ci-après présente la répartition de la compétence sur le territoire de Saint-Lô Agglo

Organismes	Rôle en matière de déchets
Saint-Lô Agglo	<ul style="list-style-type: none">Collecte des déchets ménagers en porte à porte (ordures ménagères résiduelles, emballages et papiers pour partie, déchets verts...)
Syndicat Mixte du Point Fort Environnement	<ul style="list-style-type: none">Collecte en apport volontaire des déchets ménagers (emballages, papiers et verre)Gestion des déchèteriesTraitement des déchets (centre de tri, méthaniseur et installation de stockage des déchets non dangereux de Saint-Fromond)

Saint-Lô Agglo finance aujourd'hui le service public de gestion des déchets par deux modes de financement : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Comme il est demandé réglementairement par le code des impôts, la collectivité doit harmoniser d'ici 1er janvier 2024 (Loi de finances 2021) le mode de financement de ce service. Le 1er avril 2019, Saint-Lô Agglo a acté l'harmonisation complète du schéma de collecte en intégrant le passage de la collectivité aux extensions de consignes de tri et le passage en redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMI) au 1^{er} janvier 2023. A cet effet, l'agglomération procèdera à l'harmonisation de son schéma technique de collecte au 1^{er} janvier 2022 en procédant de manière simultanée à la mise en place des extensions de consignes de tri, du tri en mono flux (mélange des emballages et papiers) et la mise en place d'une redevance incitative basée sur la mesure de la production des ordures ménagères résiduelles des usagers du service.

L'action de Saint Lo-Agglo s'inscrit à répondre à des enjeux et objectifs de différents ordres :

Des enjeux environnementaux : Conformément à la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et à la croissance verte, Saint-Lô Agglo s'engage avec le syndicat mixte du Point Fort dans une démarche pour atteindre les objectifs suivants :

- La réduction de 10% les DMA (déchets ménagers et assimilés) entre 2010 et 2020,
- L'atteinte d'un taux de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes de 55% en 2020 et 65% en 2025,
- La réduction de 30% des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installations de stockage en 2020 et de 50% en 2025, par rapport à 2010 (en 2018, les déchets enfouis ont été réduits de 17% pour les adhérents du PFE, par rapport à 2010),
- La mise en place de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages au plus tard au 31/12/2022.

Des enjeux d'équité et de qualité du service rendu à l'utilisateur qui sont :

- De proposer un service équitable et de qualité uniforme au plus près de chaque habitant ou usager du territoire, en proposant une conteneurisation pour les emballages en porte à porte 100 % du territoire avec les extensions de tri,
- De simplifier le geste de tri en adoptant une collecte multi matériaux sur l'ensemble du territoire au détriment d'une collecte séparée des emballages et papiers,
- De développer des messages en termes de communication de l'agglomération sur le geste de tri et pour une meilleure compréhension du service rendu au plus près des usagers,
- De répondre aux enjeux de prévention et gestion des risques en adoptant les éléments dictés par la recommandation R437.

Ces actions ont des enjeux financiers et économiques forts pour Saint-Lô Agglo et les habitants du territoire : uniformisation du mode de financement pour plus de lisibilité (TEOM et REOM sur le territoire), maîtrise des coûts du service de gestion des déchets tout en repensant le service proposé à l'habitant, rationalisation de la collecte des ordures ménagères résiduelles pour réduire les coûts en la matière et pour intégrer un service de collecte sélective en porte à porte sur le territoire sans augmenter les coûts liés à la collecte (en dehors de l'augmentation des coûts de traitement en lien à la situation particulière du point fort environnement).

Alimentation

L'agglomération s'est engagée en 2019 dans la rédaction d'un Projet alimentaire territorial reconnu par le ministère de l'agriculture. Ce projet doit permettre d'identifier les forces et les faiblesses du territoire, de la production à la consommation. Son impact se décline sur les champs de l'économie alimentaire, de la nutrition-santé, de l'accessibilité sociale, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du patrimoine gastronomique.

La nutrition-santé est un aspect majeur des problématiques alimentaires. Le vieillissement de la population, qui s'accompagne souvent d'un recul des "bonnes pratiques" alimentaires, ainsi que l'alimentation des jeunes (notamment dans les quartiers prioritaires de la Dollée et du Val-Saint-Jean) sont mis en lumière dans le PAT.

L'accessibilité sociale est très fortement liée à la nutrition-santé, car la précarité alimentaire est souvent un corollaire de la précarité économique. L'étude individuelle nationale des consommations alimentaires (INCA 3) montre qu'entre les deux classes extrêmes (niveau d'études primaire ou collègue et niveau d'études bac + 4 ou plus), le taux d'obésité est divisé par trois chez les enfants et par deux fois et demie chez les adultes. Une enquête réalisée en 2018 à l'échelle de la France montre ainsi qu'environ 50% des foyers vivant avec moins de 1200 euros par mois rencontrent des difficultés à manger des fruits et légumes frais tous les jours et à se procurer une alimentation saine permettant de faire trois repas par jour. La banque alimentaire de la Manche permet de pallier certains manques mais ses actions, centrées en ce qui concerne l'agglomération sur la ville de Saint-Lô, sont difficilement accessibles pour les personnes vivant en milieu rural.

Les données suivantes, issues d'enquêtes d'opinion menées au niveau national, montrent que les changements d'habitudes des consommateurs français appellent une transformation de l'offre alimentaire qui doit être encouragée par les pouvoirs publics :

- 21% souhaitent avoir davantage accès aux produits locaux et régionaux dans leurs lieux d'achats habituels,
- 21% souhaitent avoir davantage de possibilités d'achats en circuits courts,
- 14% souhaitent avoir davantage accès aux produits bios dans leurs lieux d'achats habituels.

Enjeux et documents de référence

- *Accompagner une offre alimentaire territoriale PAT*
- *Faciliter l'accès à une alimentation de qualité pour tous PAT*

Vivre et habiter à Saint-Lô Agglo

Un urbanisme pour l'attractivité, la préservation de l'environnement et la qualité de vie

Afin de maintenir ou de développer une offre de services conséquente, les communes rurales s'engagent aujourd'hui dans des opérations urbanistiques visant à améliorer la qualité de vie globale de leurs résidents. La revitalisation des centre-bourgs est ainsi engagée à Condé-sur-Vire, Troisgots (commune déléguée), Marigny-le-Lozon, Agneaux et Saint-Gilles. Il est crucial de noter que trois de ces centralités font partie de communes nouvelles, montrant ainsi que les regroupements ont un effet positif sur les communes.

Commune	Agneaux	Condé-sur-Vire	Marigny-le-Lozon	Saint-Gilles
Population (2018)	4061	4033	2656	933

Population moyenne des communes en 2018 : 1245,44

Population médiane des communes en 2018 : 607

Ecart-type : 2528,58

Les plus petites communes peinent à soutenir la comparaison, leurs moyens étant logiquement trop faibles pour permettre de tels investissements, même si certaines communes comme Dangy (aménagement réalisés) et Le Lorey (projet en cours) se sont emparées de cette problématique. Il faut souligner la très bonne dynamique de regroupement des petites communes qui doit permettre de dépasser ces difficultés en mutualisant et en concentrant les moyens sur les centralités possédant les plus grands potentiels d'attractivité.

Les communes et communes déléguées ont formulé à cet effet leurs besoins urbanistiques. Plus d'une dizaine d'entre elles expriment ces besoins portant sur le centre-bourg, afin de faciliter l'accès aux commerces et aux quartiers environnants, de favoriser les mobilités douces, et de manière générale de créer des espaces publics à vivre. A noter que le développement de l'éclairage public est très fréquemment mentionné, il est une priorité pour Rouxville, Saint Louet sur Vire, Saint Pierre de Semilly, Domjean, Thèreval et Pont-Hébert. Enfin, plusieurs communes formulent des souhaits d'aménagement d'espaces verts.

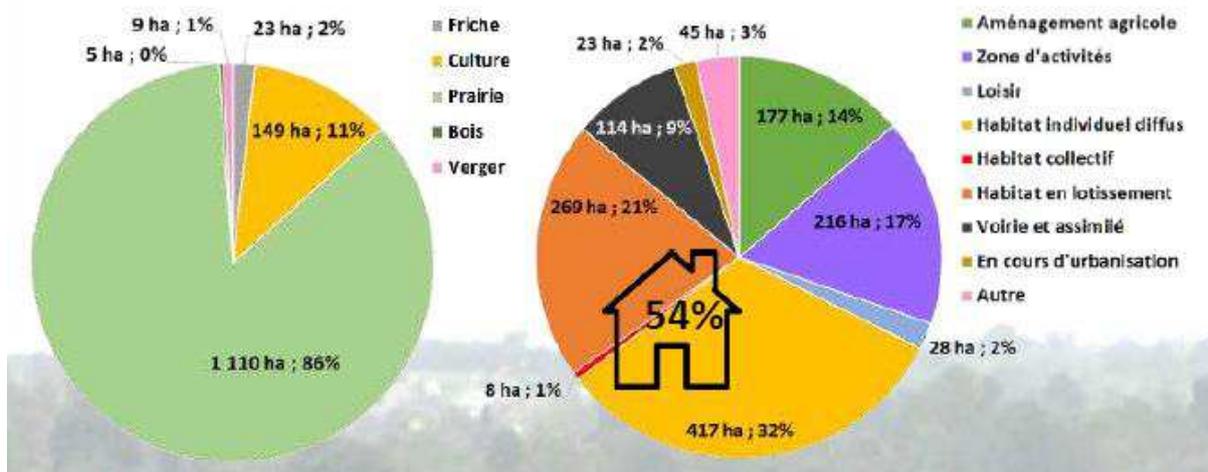
Limiter l'artificialisation des sols pour préserver les terres agricoles et les espaces naturels

La France s'est engagée dans la lutte contre l'artificialisation des sols avec l'objectif Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2030. L'artificialisation des sols pose de nombreux problèmes, parmi lesquels :

- Accélération de la perte de biodiversité,
- Changement climatique (un sol artificialisé n'absorbe plus le CO₂),
- Amplification des risques d'inondations (un sol imperméabilisé n'absorbe pas l'eau de pluie)
- Réduction de la capacité des terres agricoles à nous nourrir.

Une étude SAFER montre qu'entre 2002 et 2019, 77,8 ha ont été consommés par an en moyenne sur le territoire de Saint-Lô Agglo. Dans la consommation foncière, la moitié sont liés à l'habitat diffus et aux lotissements peu denses. Néanmoins, un ralentissement de la consommation des espaces agricoles naturels et forestiers s'est opéré sur ces vingt dernières années, passant d'environ 100ha à moins de 25ha par an depuis 2015.

Les anciens et les nouveaux usages des espaces urbanisés entre 2002 et 2019



Source : La SAFER

Le diagramme ci-dessus montre qu'entre 2002 et 2019, 80% des surfaces artificialisées étaient auparavant des prairies, signe de l'importance de l'industrie laitière. L'espace artificialisé se répartit entre plusieurs usages dont les plus importants sont l'habitat individuel diffus (32%) et le lotissement (21%), ce qui traduit des dynamiques de densification insuffisantes.

Le SCOT, validé en 2013, affichait déjà la volonté de réduire de moitié l'artificialisation par rapport à la décennie précédente. L'objectif du PADD, en 2019, est plus ambitieux :

- Maximum entre 30 et 34 ha par an, dont 15 ha pour l'habitat
- Concentrer en priorité l'urbanisation sur les bourgs, le renouvellement de l'existant, etc.

L'ensemble des documents stratégiques vont dans ce sens (PLH...), avec le PLUi comme principal outil réglementaire de cette politique de limitation de l'artificialisation des sols.

A ce jour, sur les 86 communes historiques du territoire, 53 disposent de documents de planification communaux (19 plans locaux d'urbanisme, 35 cartes communales). La compatibilité de ces documents au SCOT est limitée : seuls 40 % ont été approuvés postérieurement, et les moyens de mise en œuvre au sein des cartes communales sont restreints. Les autres communes sont quant à elles soumises au règlement national d'urbanisme.

Afin de gérer la phase de transition avant l'approbation du plan local d'urbanisme intercommunal et mieux prendre en compte les orientations du schéma de cohérence territoriale, Saint-Lô Agglo a mis en place un comité SCOT depuis avril 2021, chargé d'analyser la compatibilité des projets d'aménagement et de favoriser le dialogue avec les porteurs de projet pour une meilleure prise en compte de la qualité urbaine et environnementale des aménagements.

Enjeux et documents de référence

- *Maîtriser la consommation de foncier*

PLUi

- *Améliorer l'attractivité des bourgs par des développements urbanistiques*

PVD, ACV, PLUi

- *Mettre en valeur le patrimoine architectural, notamment issu de la Reconstruction*

PVD, ACV, PLUi, SCOT du Pays Saint-Lois

L'habitat

La trame urbaine et rurale du territoire est issue d'une lente (et souvent désordonnée) pénétration du bocage par la modernité (réseaux et infrastructures de transport, bâtiments communaux, supermarchés...). L'habitat reflète une histoire sociale particulière. Dans un milieu rural fortement marqué par la période de la reconstruction, les maisons individuelles sont omniprésentes et se répartissent essentiellement en deux catégories : le bâti issu de la reconstruction et le bâti pavillonnaire.

Une offre résidentielle mal dimensionnée

L'offre résidentielle est aujourd'hui peu adaptée aux besoins des ménages. Les logements de petite taille (T1 et T2), situés en grande majorité (¾) à Saint-Lô, sont quatre fois trop peu nombreux par rapport aux besoins réels. En effet, l'installation de plus en plus importante de mono-ménages ainsi que le vieillissement de la population amène une croissance de la part des personnes vivant seules et par conséquent des besoins en petits logements.

BESOINS THÉORIQUES EN LOGEMENTS SUR SAINT-LÔ AGGLO (INSEE)



Il faut également noter la très faible dynamique de créations de logements dans le centre-ville de Saint-Lô (en moyenne un logement neuf construit par an depuis 2010 pour 100 habitants).

Le programme local de l'habitat doit partiellement remédier à cette situation par la création de 425 logements par an, dont 7% de logements sociaux (soit 2 550 sur les 6 ans du PLH) :

- 70 logements vacants remis sur le marché,
- 15 transformations des résidences secondaires en résidences principales,
- 80 logements en renouvellement urbain,
- 260 en offre de nouveaux logements.

Le parc immobilier est en majeure partie issu de la reconstruction. Ce patrimoine architectural fait partie de l'identité du territoire, ses caractéristiques sont dans le prolongement de l'architecture locale (volumétrie, tons...). Cependant, du fait de cet âge élevé du bâti, nombre de logements ne sont plus adaptés aux besoins (forme, taille, accessibilité) et ne répondent pas aux exigences environnementales actuelles. En effet, plus de la moitié des logements ont été construits avant la première réglementation thermique (1974).

Amélioration et réhabilitation de l'habitat

Les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) revêtent une importance singulière. Elles répondent aux besoins de renouvellement du parc en matière de rénovation énergétique et d'accessibilité. Les deux OPAH élaborées par Saint-Lô Agglo affichent des objectifs ambitieux. Les logements à réhabiliter sont concernés par des opérations relevant notamment de la lutte contre la précarité énergétique, de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et de la lutte contre le logement indigne ou indécent. Les moyens alloués par ces opérations sont divisés en un volet « renouvellement urbain » (OPAH-RU), concentré sur la ville de Saint-Lô, et un volet de droit commun visant le reste du territoire (OPAH).

Le total des opérations concernées par les subventions de l'ANAH est de 1240, dont 150 logements de propriétaires bailleurs, 825 logements de propriétaires occupants et 265 lots d'habitations en copropriété. Saint-Lô Agglo s'est par ailleurs engagée à financer partiellement certaines opérations non éligibles aux subventions de l'ANAH telles que l'auto-rénovation. Ces opérations concernent 75 logements supplémentaires. C'est donc un total de 1315 logements qui sont concernés, soit environ 3% du parc total.

Le Plan Local de l'Habitat intègre ces opérations et d'autres actions spécifiques :

		STATUT	Commentaires
H1. Valoriser et optimiser le parc existant			
H1.1	Elaboration et mise en œuvre d'une OPAH et OPAH RU		
H1.2	Soutenir la rénovation du parc existant pour renforcer son attractivité		
H1.3	POPAC (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés)		
H2. Optimiser le tissu urbain existant, reconquérir le bâti existant			
H2.1	Opération pilote d'éco-réhabilitation "pavillon témoin"		
H2.2	Aide à l'acquisition dans l'ancien		
H2.3	Aide à la réalisation d'opération de renouvellement urbain		Mise en œuvre d'une étude de stratégie foncière en 2021
H2.4	Maitriser le foncier		
H.3 Adapter l'offre d'habitat aux besoins spécifiques : développer des offres dédiées			
H3.1	Développer une offre de logement dédié aux besoins de jeunes		
H3.2	Soutien aux initiatives d'habitat inclusif dédié aux séniors autonomes à revenus modestes		
H3.3	Répondre aux besoins des gens du voyage		Elaboration du marché pour la mise en œuvre d'une MOUS en 2021
H4. Maintenir la mixité sociale			
H4.1	Aider à la production de logements financièrement accessibles		
H.5 Observer et développer la connaissance			
H5.1	Mettre en œuvre et suivre un observatoire de l'habitat et du foncier		
H.6 Communiquer, animer le partenariat			
H6.1	Communication		
H6.2	Animer le partenariat		
H6.3	Accompagner les personnes souffrant de troubles psychiques		
H6.4	Sensibiliser les habitants aux économies d'énergies		
			Démarré en 2020
			Réflexion pour un démarrage en 2021
			Démarrage en 2021/2022

La démarche du PLH est inclusive et vertueuse du point de vue environnemental. Elle doit permettre la lutte contre l'exclusion sociale, par le développement d'une offre résidentielle adaptée aux besoins des ménages modestes, des jeunes, des séniors, des gens du voyage et des personnes à mobilité réduite. Elle doit également montrer la voie en matière de transition écologique, par des actions de sensibilisation, par la réhabilitation d'un « pavillon-témoin » et par la maîtrise du foncier.

Enjeux et documents de référence

- *Faire correspondre l'offre résidentielle aux besoins des ménages et des publics spécifiques*
PVD, ACV, PLUi, Contrat de Territoire, OPAH, PLH
- *Rénover les logements pour réduire les consommations d'énergie*
OPAH, PLH

Tourisme et patrimoine

Saint-Lô Agglo, en plus d'être un territoire carrefour vers des destinations touristiques prisées (Mont Saint Michel, plages du débarquement, nord-Cotentin, métropoles de Caen et Rennes), est directement dotée d'une multiplicité d'atouts touristiques. Le haras national, en fait incontestablement partie, mais sa renommée internationale ne doit pas éclipser l'attrait d'autres sites.

De nombreux châteaux, manoirs, monuments religieux incarnent l'identité locale. Au total ce sont près de 40 sites et monuments inscrits ou classés qui font de Saint-Lô Agglo une terre d'histoire, un condensé de Normandie. Parmi les sites les plus remarquables, le château de Canisy, préservé au sein d'un parc de 300 hectares, et l'abbaye de Cerisy-la-Forêt, chef-d'œuvre de l'art roman, se démarquent particulièrement.

Les paysages variés avec les marais ou la vallée de la Vire contribuent au tourisme vert, et plus encore depuis la crise sanitaire. Autour de la Vire, véritable colonne vertébrale du territoire, les loisirs "verts", dont la randonnée, la pêche, l'accrobranche, le canoë-kayak... se sont particulièrement développés et attirent de plus en plus une clientèle adepte d'espaces et d'itinérance.

De nombreux sites touristiques connaissent une fréquentation importante : le chemin de halage des bords de Vire (95 000 à 114 500 visiteurs), les Roches du Ham (25000 à 30000 visiteurs), l'hippodrome de Gaignes (25000 à 35000 visiteurs), le Haras national (15000 visiteurs), la Chapelle sur Vire (10000 à 15000 visiteurs), les musées de Saint-Lô (8600 visiteurs), le vélorail de Condé-sur-Vire (6300 visiteurs), l'abbaye de Cerisy-la-Forêt (5000 visiteurs) ...



à gauche: Cerisy-la-Forêt, abbaye, parc et sculptures à droite: roches de Ham, lieu de Trail où la pratique du VTT est appelée à se développer

Culture et sports

Une vie culturelle riche

L'agglomération est bien dotée en activités et événements culturels. Elle s'est engagée à promouvoir la culture dans les communes, véritable vecteur du bien vivre ensemble et facteur d'attractivité, via les initiatives Villes en Scène en partenariat avec le Conseil Départemental de la Manche, le festival Jazz dans les Prés avec le Happy Jazz Band ou encore l'usine Utopik, relais culturel à Tessy-Bocage.

Le rôle de Saint-Lô Agglo dans son champ d'intervention est de favoriser, faciliter, mettre en réseau et soutenir les actions et initiatives culturelles avec comme objectifs :

- D'améliorer les conditions d'accès des publics à l'offre culturelle,
- D'accompagner les projets,
- De renforcer le maillage du territoire et le dynamiser,
- De développer l'attractivité du territoire et de créer du lien social,
- De concourir à l'appropriation du territoire par la population.

Le territoire de Saint-Lô Agglo bénéficie d'une très grande richesse sur le plan culturel. Plus de 150 acteurs culturels ont été identifiés sur le territoire. Ils œuvrent pour la culture dans de nombreux domaines : spectacle vivant, littérature, arts plastiques...

Le spectacle vivant est le secteur le plus représenté sur le territoire avec une dizaine de festivals, les saisons culturelles de 6 salles, des lieux de pratiques (associations, écoles de musiques, centre d'animation...) et des artistes. D'autres secteurs sont également présents sur le territoire : la littérature qui s'appuie sur 18 bibliothèques ou médiathèques, des salons du livre ; les arts plastiques avec des festivals, un relais culturel, des associations et des artistes ; le cinéma avec 1 cinéma privé et des associations programmatrices régulières ou occasionnelles ; le patrimoine avec des associations et des musées.

Zoom sur le projet de développement culturel de Saint-Lô Agglo

Saint-Lô Agglo a élaboré pour la période 2021-2025 un projet de développement culturel résumant en 12 actions la politique culturelle communautaire. Il s'agit notamment, dans la logique de promotion de la culture en milieu rural, de favoriser l'itinérance via la proposition de solutions collectives de transport, pour les spectateurs comme pour les acteurs culturels souhaitant produire leurs événements "hors les murs". La mise en place d'un pass culture communautaire, possiblement sous forme d'abondement de la carte Kiosk (destinée aux jeunes de 3 à 25 ans) figure également parmi les mesures retenues, ainsi que la mise en place d'un événement rassemblant tous les acteurs locaux de la culture en bords de Vire. Par ces actions, Saint-Lô Agglo développe une solidarité qui permet à chacun, toutes origines sociales et géographiques confondues, d'accéder à la culture.

Sports : activités et infrastructures

La pratique sportive sur le territoire communautaire est rendue possible par de nombreuses associations et infrastructures. Ces dernières sont particulièrement importantes dans le cadre de la transition écologique : emprise au sol, consommations énergétiques et insertion dans la trame urbaine doivent aujourd'hui être repensées. Les fiches-actions et fiches-projets du présent contrat prennent en compte le souci d'efficacité énergétique de certains de ces équipements parmi les plus importants du territoire.

Avec 18 287 licenciés sportifs, soit environ 23% de la population, contre environ 15% au niveau national, Saint-Lô Agglo est un territoire de sport. Les équipements, nombreux, sont présentés en détail dans le Schéma Directeur du Sport. Nous présentons ici un état des lieux des infrastructures présentant les plus forts enjeux écologiques.

Les équipements sportifs

L'agglomération compte 20 gymnases sur son territoire. Les gymnases de Saint-Lô, d'Agneaux, de Condé-sur-Vire, de Marigny-Le-Lozon et Saint-Clair-sur-L'Elle cumulent un usage scolaire et sportif, leurs taux d'usages théoriques sont par conséquent très élevés, parfois proches des 100 %. En revanche, d'autres sites sportifs affichent des taux d'utilisation d'environ 30% comme les gymnases de Saint-Clair-sur-L'Elle, de Le Verrier et de Rémy Jamme (Saint-Lô), de Richard Vivien à Torigny-les-Villes et la salle sportive de Saint-Amand Villages.

Le recensement fait apparaître que plus de 25% des aires de jeux sont des terrains de sports de grandes dimensions, soit 7,4 terrains pour 1 000 habitants. 56 d'entre eux sont dédiés au football, ainsi que 11 terrains de petit jeu, soit 1 terrain pour 44 licenciés. Certains stades sont peu utilisés (Saint-Jean-de-Daye, Le Désert, Domjean, Moon-sur-Elle) du fait parfois du faible nombre de licenciés, voire de la disparition récente de quelques clubs. Depuis le transfert de la compétence, Saint-Lô Agglo a rénové un certain nombre d'infrastructures sportives : le stade Gazengel à Agneaux, ceux de la Barre-de-Semilly et de la Meauffe, ou encore celui de l'Aurore à Saint-Lô.

Après 14 années d'exploitation, la fréquentation globale du centre aquatique du pays Saint-Lois est relativement stable, pour autant il est observé une tendance baissière de la fréquentation du public baignade de (159 630 entrées en 2011 à 134 886 en 2018), compensée par la forte croissance des activités de loisirs (de 11 112 entrées en 2011 à 28 060 en 2018). Chaque année, la fréquentation globale de l'établissement oscille entre 225 000 et 235 000 entrées. Les bassins de natation permettent de compléter l'offre de natation en matière d'apprentissage des nages et de développement des activités de loisirs. Les élèves du territoire accèdent à l'apprentissage des nages, de la grande section maternelle au CM2 dans le cadre de la politique communautaire.

La fréquentation annuelle du bassin de Saint-Amand se situe entre 30 500 et 32 500 entrées. Le chiffre de 2018 est de 32 366, il constitue le meilleur résultat. Il convient d'observer une hausse de plus de 500 entrées des activités. L'apprentissage des nages dans son organisation actuelle est saturé, la liste d'attente pour apprendre à nager à un enfant est d'une durée moyenne d'une année. L'historique de comparaison de fréquentation du bassin de Gaignes-Mesnil-Angot n'existe que sur trois années. Il indique une fréquentation située autour des 20 000 entrées, en hausse relative à un accueil de scolaires ne résidant pas dans le territoire de l'agglomération. En revanche, il est observé une très faible présence du public, notamment en 2018 avec seulement 1 929 entrées, soit moins de 10 entrées par ouverture.

Enjeux et documents de référence

- *Optimiser l'usage des équipements, notamment sportifs*

PDC

- *Soutenir la richesse de la vie associative*

PESL, PDC

- *Favoriser l'inclusion et la mixité sociale, notamment par le sport et l'alimentation*

PESL, Contrat de Ville, PAT

- *Promouvoir l'héritage architectural de la Reconstruction*

Contrat de territoire, ACV, SCOT, PLH

Attirer et retenir les jeunes sur le territoire

La composition des familles du territoire est sensiblement identique à celle du département : 48,5 % de couples sans enfants, 39,5% de couples avec enfants et 12 % de familles monoparentales. Ces familles monoparentales sont pour 2,4 % des hommes seuls avec enfants et pour 9,5 % de femmes seules.

La population 0-25 ans du territoire de Saint-Lô Agglo représente 28,56 % de la population totale. Elle se situe légèrement au-dessus de la moyenne départementale (26,39 %) soit +1,97%.

Le territoire compte de nombreux établissements d'enseignements de la maternelle aux études supérieures : 50 écoles élémentaires, 8 collèges publics, 14 établissements et 50 formations d'enseignement supérieur. Près de 8 000 enfants sont scolarisés et 2 000 étudiants sont inscrits chaque année.

Saint-Lô Agglo dispose des structures suivantes pour l'accueil et l'accompagnement des mineurs : 2 Foyers de jeunes travailleurs, 1 Bureau d'accueil des jeunes, 1 Bureau d'accueil des étudiants, 17 lieux d'accueil collectifs des mineurs, 1 comité local pour le logement autonome, ainsi qu'une structure, le Kiosk, qui dispense notamment une carte offrant des réductions en faveur des pratiques sportives, culturelles ou artistiques ainsi que dans certains commerces du territoire.

Saint-Lô Thère, un des 6 établissements français labellisés Ecole Nationale d'Industrie Laitière (ENIL) par le ministère de l'Agriculture, contribue particulièrement à l'identité et au dynamisme du territoire

Les dynamiques démographiques contrastées de Saint-Lô Agglo montrent la nécessité de renforcer l'attractivité auprès des jeunes. A cet effet, l'enquête menée dans le cadre du Projet éducatif social local (PESL) fait ressortir certaines attentes, notamment :

- Celle d'un lieu de vie au centre de Saint-Lô, libre d'accès et gratuit où le jeune trouverait : écoute, expression, convivialité, activités sportives, culturelles et artistiques.
- L'existence d'un accueil de proximité ouvert le week-end et pendant les vacances scolaires dans les communes rurales.
- L'amélioration de la mobilité douce, plébiscitée par les jeunes, tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Zoom sur L'école Samuel Beckett au Val-Saint-Jean : un modèle d'aménagement

Prévue pour accueillir ses premiers élèves au 2 septembre 2021, cette nouvelle école est un modèle de construction écologique. Premier établissement scolaire normand labellisé *Passivhaus*, sa construction est financée par l'Etat (7,3%) et le Département (11,9%), signe de l'ambition dont elle témoigne. Le label *Passivhaus* permet des consommations d'énergie jusqu'à 90% moindres que celles des bâtiments classiques.

Enjeux et documents de référence

- Proposer une offre d'accueil, d'animation, d'information et d'accompagnement pour et avec les jeunes de 11 à 17 ans

PESL

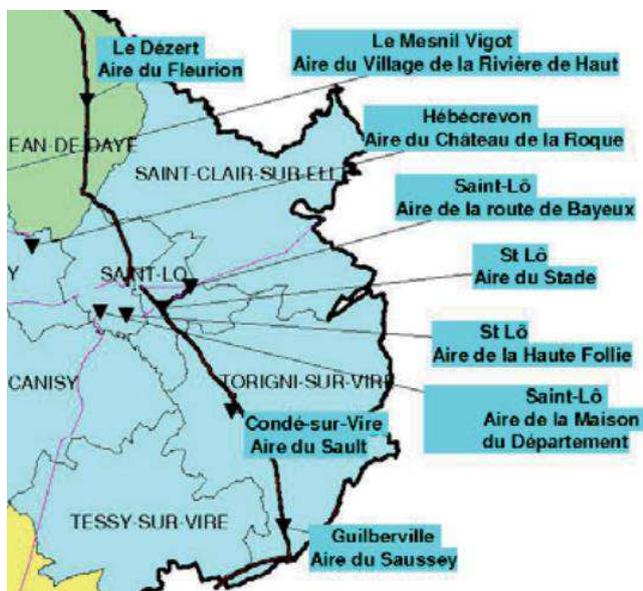
- Attirer de jeunes actifs sur le territoire

SDEUC

Transports

Dominance de la voiture

L'excellence des infrastructures routières permet une forte accessibilité. La rocade sud de Saint-Lô (construite en 2004), les routes nationales 13 et 174 (2012) constituent les deux exemples majeurs d'une dynamique d'amélioration continue du réseau routier.



Le sud de l'agglomération permet des interconnexions rapides via l'autoroute A84, atout dont ne sont pas dotés nombre de bassins de vie plus importants démographiquement, à l'instar de Cherbourg.

Afin d'encourager le covoiturage, Saint-Lô Agglo dispose de 7 aires dédiées. Les propriétaires de véhicules électriques peuvent compter sur près de 48 bornes de recharge répertoriées sur le territoire. Trois bornes sont situées à proximité immédiate de la rocade sud de Saint-Lô, trois sont proches de l'autoroute A84.

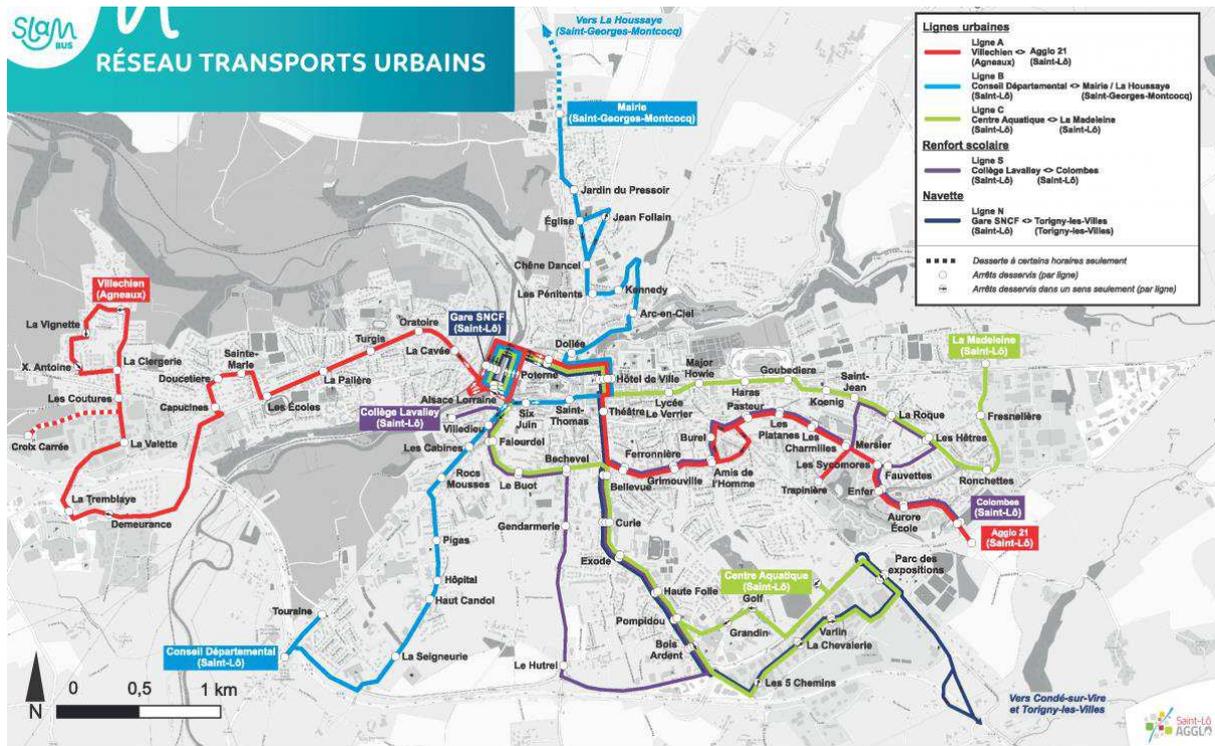
Carte des aires de covoiturage autour de Saint-Lô

La voiture est le mode de déplacement privilégié sur le territoire. Les déplacements domicile-travail sont majoritairement intracommunautaires : 85% de ces déplacements sont effectués en voiture.

Le réseau de transports en commun

Face au tout-automobile, le territoire dispose d'une offre de transports en commun à vocation principalement urbaine. Saint-Lô et Agneaux sont les principales communes desservies par les 3 lignes régulières du réseau. A cette desserte s'ajoute une ligne de renfort scolaire ainsi qu'une navette reliant la gare SNCF aux bourgs de Torigny-les-Villes et Condé-sur-Vire.

Le cadencement le plus rapproché concerne la ligne A aux heures de pointe des périodes scolaires, avec une fréquence d'un bus toutes les 15 minutes. Les usagers disposent d'un accès Wi-Fi à bord de 15 bus de la flotte.



La Région Normandie gère un réseau de transports publics routiers via 4 lignes interurbaines NOMAD desservant le territoire de Saint-Lô Agglo :

- Ligne 2 : Saint-Lô – Carentan-les-Marais
- Ligne 4 : Saint-Lô – Vire
- Ligne 5 : Lison – Granville
- Ligne 6 : Saint-Lô – Avranches

9 communes sont ainsi desservies (Lison, St-Jean-de-Daye, Pont-Hébert, Saint-Lô, Saint-Gilles, Marigny, Bourgvallées, Moyon-Villages et Guilberville).



Depuis 2019, une refonte de l'offre ferroviaire a été menée, la ligne Caen-Rennes a été organisée en deux tronçons : Caen-Granville et Granville-Rennes. Un train par heure toute la journée et un toutes les 30 min en période de pointe pour la liaison vers Caen partent de la gare de Saint-Lô, soit 13 allers-retours par jour. 5 allers-retours sont proposés à destination de Granville. Depuis septembre 2020, un nouveau point d'arrêt à Guilberville est mis en place, via la ligne Nomad-car, afin de favoriser la correspondance avec la ligne de car TER Caen – Rennes

Zoom sur la création d'un pôle multimodal en gare de Saint-Lô

L'intermodalité est encouragée par des réductions sur les locations de VAE pour les adhérents au service de transport en commun SLAM. Depuis le 3 avril 2021, l'usage du réseau est gratuit tous les samedis. Dans le cadre de la mise en place du nouveau réseau de transports collectifs début 2019, le pôle gare a été renforcé dans son rôle de « hub », avec des correspondances possibles systématiquement entre les 3 lignes du réseau urbain, et à terme avec l'ensemble des solutions de mobilité.

Pour cela, l'aménagement d'une infrastructure adaptée est nécessaire afin de faciliter la circulation, le stationnement, l'information pour tous les usagers ainsi que pour garantir leur confort et leur sécurité. Saint-Lô Agglo souhaite, au-delà de l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal (PEM), créer au sein même de la gare une « Maison des mobilités » qui réunira l'ensemble des services et partenaires œuvrant pour la mobilité sur le territoire (information, commercialisation, ateliers, conseils...). L'ensemble PEM et Maison des mobilités constituera l'« Espace des mobilités ». Cet espace des mobilités a vocation à promouvoir des formes de mobilité plus vertueuses sur le territoire, et son aménagement doit pour cela anticiper l'évolution des pratiques au profit des alternatives à la voiture individuelle.

La mobilité à vélo

L'usage du vélo en remplacement de la voiture pour les déplacements du quotidien présente de nombreux avantages, à la fois pour les usagers et pour la société dans son ensemble. Les bénéfices sont notamment :

- Sur le plan urbanistique, la réduction du trafic automobile rend les villes plus agréables à vivre en décongestionnant le réseau viaire,
- Sur le plan sanitaire, l'activité physique préserve la santé des cyclistes, la réduction de la pollution atmosphérique préserve la santé de tous,
- Sur le plan économique, la voirie moins sollicitée par le passage d'engins lourds nécessite moins d'entretien, les usagers réalisent de substantielles économies de carburant, d'assurance et d'entretien de leur véhicule. L'ADEME estime ainsi le coût annuel du vélo à 280€ pour une pratique quotidienne, contre 4000€ pour une petite voiture.

La France est le deuxième pays d'Europe où le tourisme à vélo est le plus développé et que ce marché représente plus de 5 milliards d'euros par an. La voie verte (46 km) qui traverse le territoire de Saint-Lô Agglo du nord au sud constitue un atout majeur pour le développement du tourisme et pour les mobilités douces.

Il existe à l'heure actuelle 202 kilomètres d'aménagements cyclables sur le territoire de Saint-Lô Agglo. Saint-Lô et Agneaux concentrent la majorité de ces aménagements. Ce sont aujourd'hui 18% des habitants qui disent utiliser le vélo pour se rendre au travail au moins une fois par semaine, mais les deux-roues ne représentent toujours que 2% de l'ensemble de ces déplacements.

Saint-Lô Agglo affiche ainsi des objectifs ambitieux de promotion de ce moyen de transport dont la part modale demeure trop faible. Le schéma directeur cyclable prévoit ainsi 343 kilomètres d'aménagements devant mener à un maillage du territoire qui ne laisse pas pour compte les communes les plus rurales. L'agglomération s'est engagée à hauteur de 500 000 euros par an. La gouvernance de ce schéma se fait avec de nombreux acteurs, dont l'association Asso V'Lô.

L'offre de location de Vélos à Assistance Électrique (VAE) est complétée d'une prime de 200 euros à tous les habitants de l'agglomération pour l'achat d'un tel véhicule. Le parc de plus de 100 VAE (dont certains sont pliants pour favoriser l'intermodalité) est accessible à la location depuis 14 lieux répartis sur le territoire, dont 9 mairies, la médiathèque d'Agneaux ou encore l'office de tourisme de Saint-Lô. Les usagers sont pleinement satisfaits (97.4% en 2016) de ce service depuis sa création.

Enjeux et documents de référence

- *Maintenir voire améliorer la desserte ferroviaire*

SCOT, PDU, PLUi

- *Poursuivre le développement des mobilités douces et favoriser l'intermodalité*

PDU, PLUi, ACV

Les enjeux du territoire au regard des orientations de Saint-Lô Agglo sur la base d'une analyse AFOM

	Atouts	Opportunités	Faiblesses	Menaces
L'Agglo attractive	<p>Situation géographique : caractère rural et proximité de grands pôles urbains</p> <p>Bassin d'emploi public important</p> <p>Tissu commercial relativement dense et bien réparti</p> <p>Lieux d'innovation</p>	<p>Fort excédent d'emplois</p> <p>Bon dynamisme économique du département (stimulé notamment par l'EPR de Flamanville)</p>	<p>Manque d'attractivité pour les familles, jeunes et ménages aisés</p> <p>Secteur industriel et sphère productive faibles</p> <p>Peu de services et commerces dans les bourgs ruraux secondaires</p>	<p>Vieillesse de la population</p> <p>Désindustrialisation</p>
L'Agglo durable	<p>Filière laitière puissante, présence de l'ENIL</p> <p>Présence d'un Parc naturel et de nombreux sites protégés</p> <p>Présence notable d'éoliennes et d'installations bois-énergie pour les bâtiments publics</p>	<p>Diversification des activités agricoles</p> <p>Forts potentiels de développement des énergies renouvelables: filières biomasse et solaire</p>	<p>Productions agricoles insuffisantes (notamment légumes)</p> <p>Seulement 10% d'énergie d'origine renouvelable dans la consommation</p> <p>Déficit en eau potable</p>	<p>Vulnérabilité du monde agricole, particulièrement de la filière laitière (problématiques des quotas)</p> <p>Vulnérabilité particulière du PNR des marais du Cotentin et du Bessin face au réchauffement climatique</p>
L'Agglo solidaire	<p>Dynamique d'amélioration des réseaux de distribution d'eau et des infrastructures d'assainissement</p> <p>Réseau de bus urbain avec bus équipés Wifi</p> <p>Vie culturelle et sportive riche, infrastructures nombreuses</p>	<p>Développement des établissements France Services</p> <p>Développement des mobilités douces via la réalisation d'infrastructures</p> <p>Label "Patrimoine de la Reconstruction" à valoriser</p>	<p>Bâti ancien et peu adapté aux besoins des ménages</p> <p>Taux de vacance commerciale et résidentielle élevé</p> <p>Faible offre médicale spécialisée</p> <p>Desserte ferroviaire réduite</p>	<p>Culture des transports centrée sur l'automobile</p>

**Ambition du territoire
Saint-Lô Agglo**

Les élus du précédent mandat ont travaillé à forger une identité communautaire à la suite des différentes fusions des communautés de communes et à construire l'Agglo d'aujourd'hui en engageant des chantiers cruciaux sur lesquels nous pouvons nous baser pour fixer nos priorités stratégiques et nos choix opérationnels : PLUi, PLH, PDU, PCAET, schéma de développement touristique, schéma de développement culturel, schéma de développement économique, PAT, contrat eau-climat ...

Ces différents plans et schémas en cours ou adoptés constituent l'ossature de notre feuille de route. Notre rôle est de porter un projet de territoire qui traduise une vision partagée par toutes les communes et tous les acteurs du territoire et qui soit en réalité avec les capacités à agir et à investir de notre agglomération sur la durée.

Le projet de territoire de Saint-Lô Agglo est **construit sur les bases du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**. Celui-ci a été le **fruit d'une large concertation** avec les habitants et les acteurs du territoire et a reçu l'avis favorable du Conseil de développement du territoire.

Assurer les projets engagés, prioriser ceux à venir pour répondre aux grands enjeux de demain tout en garantissant une capacité d'investissement pour les générations futures est l'équation à laquelle **notre projet de territoire doit répondre**.

Le projet de territoire doit traduire notre ambition pour les années à venir pour notre Agglomération – pour assurer son développement, lui garantir de prendre les virages des différentes transitions qui se profilent et répondre aux grands enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Faire de l'Agglo, un territoire tout en énergie où l'on entreprend, où les initiatives sont encouragées et où il fait bon vivre.

Notre enjeu réside dans le faire venir de nouvelles populations, des jeunes actifs et de nouvelles familles.

Nous devons faire connaître notre territoire, le faire rayonner et travailler toutes les conditions d'accueil pour faire valoir cette qualité de vie qui le qualifie.

Au cœur de la Normandie, au cœur du bocage et au cœur d'un département chargé d'histoire, notre Agglo doit aussi séduire par l'énergie entrepreneuriale et économique qu'elle dégage.

L'Agglo doit concourir à l'attractivité du territoire en pensant et en modelant ses services, son aménagement, son habitat, son cadre de vie et en accompagnant tous les acteurs dans leur initiative.

Un territoire qui vit bien est un **territoire équilibré**. Équilibré en termes démographiques, équilibré en termes d'offres de service, d'emploi, d'aménagement. Chaque commune, chaque acteur du territoire doit trouver son rôle et sa place.

Un territoire attractif est un **territoire dynamique**. Au cœur de la Manche et au carrefour des grands axes, notre territoire dispose d'atouts et de richesses incroyables. La douceur de vivre alliée à la vitalité de son tissu associatif et de ses entreprises sont les ingrédients qu'il nous faut savoir mettre en avant pour démontrer le dynamisme de notre territoire.

Ainsi notre projet de territoire s'inscrit dans cette volonté d'agir sur différents leviers afin de **préserver notre cadre de vie et notre environnement** et favoriser un **développement économique et durable** qui soit **attractif pour de nouveaux jeunes actifs** :

- **Tout d'abord en assurant un développement équilibré et solidaire du territoire.** Cette priorité est la **condition essentielle de réussite de ce projet**. Il nous faut alors garantir un accès aux services à toutes les familles et habitants du territoire, travailler à l'équité tarifaire, penser l'aménagement de l'espace, l'habitat, la mobilité, favoriser la complémentarité de la ville-centre, des centres-bourgs et des communes rurales, développer le bien-vivre ensemble et la solidarité territoriale.
- **En parallèle, l'accent doit être mis sur l'attractivité du territoire. Nous devons créer les conditions d'accueil des jeunes actifs** dès la formation, en portant une attention particulière à la valorisation de notre cadre de vie à travers l'offre culturelle et touristique et en accompagnant la dynamique économique (parcours résidentiel des entreprises, soutien aux commerçants artisans, soutien à la recherche).
- **Enfin, toutes nos actions doivent être construites dans une approche durable.** Les derniers scénarios du GIEC prévoient des impacts climatiques qui entraîneront des conséquences sérieuses, dès 2030, sur la santé, la biodiversité, l'activité économique, notamment agricole et sur nos modes de vie. Il convient dès à présent de réduire notre impact carbone, mettre en œuvre les transitions permettant de se défaire des énergies fossiles, travailler la sobriété énergétique, préserver nos ressources, favoriser le développement des comportements vertueux et d'ores et déjà de nous adapter aux conséquences du changement climatique pour devenir un « **territoire 100% énergies renouvelables en 2040** ».

Un travail avec les 61 communes de Saint-Lô Agglo a été réalisé pour définir clairement les liens AGGLO-COMMUNES afin de **se donner collectivement les moyens de réussir la mise en musique de ce projet de territoire**. Ce travail collaboratif a abouti à la formalisation du pacte de gouvernance, du pacte fiscal et financier, du contrat Agglo-communes et à la redéfinition des compétences statutaires de Saint-Lô Agglo.

Penser et agir aujourd'hui pour demain.

Nous œuvrons pour nos communes, nos acteurs économiques et nos habitants afin de développer le territoire, construire un avenir commun et transmettre aux générations futures un cadre de vie et de travail durable.

Maquette financière

Fiche #	Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Calendrier	Coût total	ETAT			Autres financeurs			
					Dispositif	Montant	Taux	Cofinanceurs	Montant	Taux	
DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE											
1-1	Mise en place d'une plate-forme de covoiturage	Saint-Lô Agglo	2021	55 020 €	DETR	11 004 €	20%				
1-2	Mise en accessibilité du réseau de bus Saint-Lô Agglo	Saint-Lô Agglo	2021-2024	219 375 €							
1-3	Mise en place de bornes d'informations voyageurs	Saint-Lô Agglo	2021	66 650 €							
1-4	Développement des itinéraires cyclables sur le territoire	Schéma directeur cyclable	Saint-Lô Agglo	2021-2026	2 026 400 €						
		Liaison Haras-Centre-Ville	Saint-Lô	2022	83 400 €						
		Création de pistes cyclables	Saint-Lô	2022-2024	462 500 €						
		Schéma directeur des mobilités douces	Torigny-les-Villes	2021-2022	1 040 000 €						
		Voies douces	Thereval	2021-2022	594 000 €				CD50	170 900 €	28.7%
		Cheminements doux	Tessy-Bocage	2022	165 219 €						
1-5	Modélisation dynamique du schéma directeur des énergies	Saint-Lô Agglo	2021-2024	25 000 €							
1-6	Mener une démarche numérique responsable	Saint-Lô Agglo	2021	120 000 €							
1-7	Mettre en place une infrastructure de la plateforme smart city	Saint-Lô Agglo	2022-2024	185 000 €							
1-8	Opérations de revitalisation du territoire (ORT)	Saint-Lô Agglo	2020-2025								
1-9	Plan de lutte contre la vacance	Saint-Lô Agglo	2020-2025	35 000 €	ANAH	12 250 €	35%				
1-10	Expérimentations pilotes pour accompagner la transformation de l'habitat sur le territoire	Saint-Lô Agglo	2021-2026	155 000 €							
1-11	Déploiement de la dématérialisation de l'application du droit des sols	Saint-Lô Agglo	2021	37 400 €	AAP	16 000 €	42.7%				

Fiche #	Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Calendrier	Coût total	ETAT			Autres financeurs			
					Dispositif	Montant	Taux	Cofinanceurs	Montant	Taux	
DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE											
1-12	Rénovation de logements communaux	Chauffage 3 logements + salle culturelle	Gouvets	2024-2026							
		Réhabilitation de 14 logements communaux	Torigny-les-Villes	2022-2026	170 000 €						
		Rénovation énergétique de logements	Bourgvallées	2022-2023							
		Rénovation énergétique de l'ancien local des services techniques	Tessy-Bocage	2022	37 959,66 €						
		Rénovation énergétique logement de Fervaches	Tessy-Bocage	2022	16 746,95 €						
		Rénovation énergétique du studio de la maison de santé	Tessy-Bocage	2022	34 509,66 €						
1-13	Création d'un logement locatif		La Luzerne	2021-2022	154 514 €						
1-14	Revitalisation des cœurs de bourgs	Aménagement bourg de Marigny tranches 2 et 3	Marigny-Le-Lozon	2021-2023	1 800 000 €						
		Réaménagement du centre-ville	Saint-Lô	2022-2024	4 150 000 €	ACV	950 000 €	23%	Région AAP Villes reconstruites	934 978 €	22.7%
		Requalification de Pont-Brocard	Dangy	2023-2024	200 000 €						
		Aménagement de bourg	Bourgvallées	2022-2023							
		Avenir du collège privé fermé depuis 2021	Tessy-Bocage	2022							
		Aménagement et sécurisation cœur de bourg de Fervaches	Tessy-Bocage	2022							
		Aménagement de l'entrée de bourg de Pont-Farcy	Tessy-Bocage	2022	696 000 €						
		Création d'un parking paysager sur l'ancienne friche de la distillerie	Condé-sur-Vire	2022-2023							
		Aménagement de la rue Focq	Condé-sur-Vire	2023							

Fiche #	Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Calendrier	Coût total	ETAT			Autres financeurs		
					Dispositif	Montant	Taux	Cofinanceurs	Montant	Taux
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE										
2-1	Pépinière agroalimentaire	Saint-Lô Agglo	2021-2022	2 418 965 €		225 000 €	18.6%	Région FEDER	651 000 € 380 000 €	27% 15.7%
2-2	Construction d'une halle sur la place de la mairie pour le marché hebdomadaire	Quibou	2021-2022	275 010 €						
2-3	Réhabilitation d'équipements culturels	Réhabilitation du théâtre et de la salle des fêtes Phase 1 et Phase 2	Saint-Lô	2022-2024	2 000 000 €					
		Réhabilitation du Normandy	Saint-Lô	2022-2024	5 911 242 €					
		Réhabilitation du centre Mersier	Saint-Lô	2023	1 000 000 €					
		Centre culturel la Source	Saint-Lô	2024-2025	2 500 000 €					
		Rénovation de la salle de cinéma	Condé-sur-Vire	2022-2023	1.5M€					
		Maison des associations	Saint-Clair-sur-l'Elle							
		Projet de nouvel équipement en cœur de bourg	Condé-sur-Vire	2024-2025						
		Projet de rendre multifonction la Salle des fêtes de Pont-Farcy	Tessy-Bocage	2022						
2-4	Maintien et développement de services aux habitants	Rénovation des éclairages sportifs (Saint-Amand, Précorbin)	Saint-Lô Agglo	2022-2023	233 020 €	DETR	30 216 €	13%		
		Création d'un skate-park	Saint-Clair-sur-l'Elle	2022	70 000 €					
		Création d'un plateau multisports	Carantilly	2022						
		Création d'un lieu de services à la population	Bourgvallées	2021-2023						
		Création d'un pôle de services	Carantilly	2021 - 2022						
		Création d'un espace d'accueil des familles au cimetière	Saint-Lô	2022-2023	308 330 €					
		Construction d'une résidence seniors	Thèreval	2022-2024	1 838 540 €					
		Achever l'aménagement de l'Espace France Services et de la salle "l'atelier"	Tessy-Bocage	2022	64 916,12 €					
		Accessibilité château des Matignon	Torigny-les-Villes	2022	180 000 €					
		Installation de bornes de recharge	Tessy-Bocage	2022	14 000 €					
		Réhabilitation église Notre-Dame du Grand Vivier	Torigny-les-Villes	2022	960 000 €					
		Extension du local commercial	Moon-sur-Elle	2023						
Maison de l'enfance de l'Aurore	Saint-Lô Agglo	2022-2026								
2-5	Réalisation d'une cave cidricole (verger traditionnel, production, transformation, valorisation)	Lemasson	2022	800 000 €						

Fiche #	Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Calendrier	Coût total	ETAT			Autres financeurs		
					Dispositif	Montant	Taux	Cofinanceurs	Montant	Taux
APPROCHE DURABLE										
3-1	Rénovation des bâtiments communautaires	Saint-Lô Agglo	2022-2026	3-8 millions €						
3-2	Rénovation des bâtiments communaux – Les groupes scolaires	Rénovation énergétique de l'école de l'Yser	Saint-Lô	2021-2022	1 248 682 €	DSIL Rénovation thermique	517 106.91 €	41.4%		
		Travaux de rénovation thermique énergétique sur l'école primaire Jacques Bulot	Tessy-Bocage	2020	184 969 €	DSIL exceptionnelle	136 878 €	70%		
		Rénovation thermique de l'école primaire	Thereval	2021	634 107 €	DSIL Rénovation thermique	253 642 €	40%		
		Remplacement des menuiseries de l'école Julien Bodin	Marigny-Le-Lozon	2023-2025	118 628 €	DETR	35 588 €	30%		
		Rénovation énergétique de l'école Jules Ferry	Saint-Lô	2024-2025	1 333 400 €	DSIL	520 000 €	40%		
		Rénovation énergétique de l'école Raymond Brûlé	Saint-Lô	2022-2023	2 087 500 €	DSIL	835 000 €	40%		
		Rénovation thermique du groupe scolaire Coccin'Elle	Syndicat scolaire de l'Elle	2022						
		Rénovation énergétique de l'école maternelle et de l'école élémentaire	Condé-sur-Vire	2023-2024	3M€					
		Rénovation école primaire et maternelle	Moon-sur-Elle	2022						
		Rénovation thermique de l'école, la cantine et la mairie	Quibou	2021-2023	298 090 €					
		Travaux d'économies d'énergie	Carantilly	2022- 2024						
		Rénovation cantine	Thèreval	2023-2024	218 600 €					
3-3	Réhabilitation de la tour de Saint-Lô Agglo	1 ^{ère} phase	Saint-Lô Agglo	2021-2022	3 549 000 €	DSIL Relance	1 599 738.96€	45%		
		2 ^{ème} phase	Saint-Lô Agglo	2023-2026	2 584 560 €					

En rouge subvention notifiée par l'Etat

Fiche #	Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Calendrier	Coût total	ETAT			Autres financeurs		
					Dispositif	Montant	Taux	Cofinanceurs	Montant	Taux
APPROCHE DURABLE										
3-4	Audits énergétiques et fonctionnels des 3 piscines	Saint-Lô Agglo	2021	36 550 €	DSIL	7 310 €				
3-5	Travaux rénovation des piscines	Saint-Lô Agglo	2022-2026	2-4 millions €						
3-6	Rénovation des gymnases communautaires	Saint-Lô Agglo	2022-2026							
3-7	Rénovation de bâtiments et d'équipements communaux	Rénovation énergétique de la salle polyvalente	Canisy	2022 - 2023	165 000 €					
		La Bergerie	Saint-Clair-sur-Elle	2021 2023	439 000 €					
		Salle de convivialité de Guilberville	Torigny-les-Villes	2022	1 000 000 €					
		Réhabilitation thermique salle des fêtes	Tessy-Bocage	2022	343 786,6 €					
		Maison de la Justice	Saint-Lô	2021-2022	317 142 €	DSIL	221 999	70%		
		Rénovation énergétique et réfection de la toiture Condé Espace	Condé-sur-Vire	2022-2023	1.5M€					
		Toiture château des Matignon	Torigny-les-Villes	2022	160 000 €					
		Réhabilitation de la salle Westport	Marigny-Le-Lozon	2021-2023	700 000 €					
		Restructuration services techniques	Tessy-Bocage	2022	80 904 €					
		Atelier municipal	Moon-sur-Elle	2022						
		Opérations diverses	Cerisy-la- Forêt	2021-2023	762 600 €					
		Chauffage du groupe scolaire, de la salle de convivialité, et de l'église	Dangy	2023-2024	70 000 €					
	Rénovation de la Marie	Agneaux	2022-2024							
3-8	Installation et maintenance de systèmes embarqués d'identification et géolocalisation des tournées de collecte de déchets	Saint-Lô Agglo	2021	73 130 €	DETR	21 939 €	30%			
3-9	Mise à disposition de composteurs	Saint-Lô Agglo	2022-2024	375 000 €						
3-10	Aménagement des anciens canaux de la Vire	Tessy-Bocage	2022	165 219 €						
3-11	Contrat de territoire eau et climat	Saint-Lô Agglo	2021-2024	14 000 000 €	Agence de l'eau	10 000 00 €	70%			
3-12	Plan bocage	Saint-Lô Agglo	2022-2025	220 000 €						
3-13	Sensibilisation aux changements de comportements	Saint-Lô Agglo	2022-2026	200 000 €						
3-14	Extension de la ressourcerie et développement d'une friperie	Tri Tout Solidaire	2020-2021	327 500 €						

Fiches actions

Table des matières – fiches actions

SAINT-LO AGGLO Mise en place d'une plateforme de covoiturage.....	66
SAINT-LO AGGLO Mise en accessibilité du réseau de bus	67
SAINT-LO AGGLO Mise en place de bornes d'informations voyageurs.....	68
Développement des itinéraires cyclables sur le territoire	69
SAINT-LO AGGLO Modélisation dynamique du schéma directeur des énergies	72
SAINT-LO AGGLO Mener une démarche numérique responsable.....	73
SAINT-LO AGGLO Mettre en place l'infrastructure de la plateforme smart city	75
SAINT-LO AGGLO Opérations de revitalisation de territoire (ORT).....	77
SAINT-LO AGGLO Plan de lutte contre la vacance	78
SAINT-LO AGGLO Expérimentation pilotes pour accompagner la transformation de l'habitat sur le territoire	79
SAINT-LO AGGLO Déploiement de la dématérialisation de l'application du droit des sols	81
Rénovation des logements communaux.....	83
LA LUZERNE Création d'un logement locatif.....	85
Revitalisation des cœurs de bourgs	86
SAINT-LO AGGLO Pépinière agroalimentaire	89
QUIBOU Construction d'une halle sur la place de la marie pour le marché hebdomadaire.	91
Réhabilitation d'équipements culturels.....	92
Maintien et développement de services aux habitants.....	95
Réhabilitation d'une cave cidricole LE MASSON	99
SAINT-LO AGGLO Rénovation des bâtiments communaux et communautaires	100
Rénovation énergétique des bâtiments communaux – Les groupes scolaires	103
SAINT-LO AGGLO Rénovation de la Tour Agglo – 1 ^{ère} tranche.....	106
SAINT-LO AGGLO Audits énergétiques et fonctionnels des 3 piscines	109
SAINT-LO AGGLO Travaux de rénovation des piscines.....	110
SAINT-LO AGGLO Rénovation des gymnases communautaires	111
Rénovation de bâtiments et équipements communaux.....	113
SAINT-LO AGGLO Installation et maintenance de systèmes embarqués d'identification et géolocalisation des tournées embarquées	117
SAINT-LO AGGLO Mise à disposition de composteurs.....	118
TESSY-BOCAGE Aménagement des anciens canaux de la Vire	119
SAINT-LO AGGLO Contrat de territoire eau et climat	120
SAINT-LO AGGLO Plan bocage.....	121
SAINT-LO AGGLO Sensibilisation aux changements de comportements.....	122
Extension de la ressourcerie et développement d'une friperie TRI TOUT SOLIDAIRE.....	123

DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE				
SAINT-LO AGGLO				
Mise en place d'une plateforme de covoiturage				
Description de l'action				
Saint-Lô Agglo souhaite se lancer dans une politique d'encouragement du covoiturage en s'équipant d'une plateforme de mise en relation dédiée pour les déplacements à destination ou au départ de son ressort territorial.				
Objectifs et résultats attendus				
<p>Saint-Lô Agglo souhaite développer le covoiturage de courte distance comme alternative à la voiture individuelle afin d'offrir une solution face à une offre de transports en commun peu adaptée aux besoins de mobilité des territoires ruraux et périurbains de faible densité.</p> <p>La promotion du covoiturage au sein d'une entreprise ou d'une zone d'activités, en améliorant leur accessibilité permet d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés (moins de frais de transport), d'agrandir le bassin d'emplois (les salariés en difficulté de solution de transport trouveraient une solution), de réduire le besoin en place de stationnement, faciliterait une cohésion au sein d'une zone d'activités.</p>				
Pilote(s) – maitre(s) d'ouvrage				
Le maître d'ouvrage est Saint-Lô Agglo				
Partenaires du projet				
La société qui a été retenue pour le projet est la société KAROS.				
Calendrier prévisionnel				
<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du projet de mise en place d'une plateforme de court covoiturage en conseil communautaire du 14 juin 2021 - signature marché subséquent avec la centrale d'achat des transports publics fin juillet - lancement de la plateforme mi-octobre 2021 				
Plan de financement prévisionnel				
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Taux
Coût de la 1 ^{ère} année	55 020 €	Etat - CRTE	11 004 €	20 %
		Autofinancement	44 016 €	80 %
Total	55 020 €	Total	55 020 €	100 %
Indicateurs				
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'abonnés sur la plateforme - Nombre de voyages financés 				

DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE				
SAINT-LO AGGLO				
Mise en accessibilité du réseau de bus				
Description de l'action				
<p>Saint-Lô Agglo a établi le document de programmation du schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée. Un état des lieux de l'ensemble du réseau de transports de Saint-Lô Agglo a été effectué (198 points d'arrêts dont 160 sur le réseau urbain). Ce document a permis de déterminer les points d'arrêt à mettre en accessibilité, au regard de critères définis par la loi et ce d'ici la fin janvier 2024.</p>				
Objectifs et résultats attendus				
<p>Saint-Lô Agglo prendra en charge la mise en accessibilité des arrêts dans les zones d'activité économique où elle est gestionnaire des voiries communautaires, soit 12 arrêts.</p> <p>Les arrêts au niveau de la gare seront traités lors de l'aménagement du pôle d'échanges multimodal, dont l'étude d'aménagement est en cours (actuellement 6 arrêts).</p>				
Pilote(s) – maitre(s) d'ouvrage				
Le maître d'ouvrage est Saint-Lô Agglo				
Partenaires du projet				
Les communes et le département de la Manche				
Calendrier prévisionnel				
<ul style="list-style-type: none"> - approbation du schéma directeur d'accessibilité des transports en conseil communautaire le 25 janvier 2021 - notification de l'état avant le 19 octobre 2021 - réunion de programmation des travaux en septembre 2021 - fin des travaux en janvier 2024 				
Plan de financement prévisionnel				
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Taux
Travaux de mise en accessibilité des 12 arrêts sur voirie communautaire	219 375 €	Etat - CRTE	43 875 €	20 %
		Autofinancement	175 500 €	80 %
Total	219 375 €	Total	219 375 €	100 %

DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE				
SAINT-LO AGGLO				
Mise en place de bornes d'informations voyageurs				
Description de l'action				
<p>Saint-Lô Agglo souhaite développer et faciliter l'information à l'attention des voyageurs de son réseau de bus SLAM avec la mise en place de bornes d'information voyageurs afin que les usagers puissent visualiser les informations en temps réel à l'arrêt de l'hôtel de ville de Saint-Lô (2^{ème} pôle d'intermodalité du réseau de bus après la gare).</p>				
Objectifs et résultats attendus				
<p>Avec l'essor de la digitalisation qui touche de plus en plus le secteur des transports publics, la mobilité d'aujourd'hui se veut connectée et se conçoit de plus en plus autour de la notion de service.</p> <p>Saint-Lô Agglo, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, souhaite s'engager progressivement dans une démarche de modernisation de son réseau afin d'optimiser l'expérience des voyageurs en leur délivrant une information fiable et complète en temps réel en installant des bornes d'information voyageurs (BIV) et de panneaux d'information voyageurs (PIV) aux arrêts principaux du réseaux (lieux de correspondance).</p> <p>Enfin ces bornes doivent également offrir la possibilité de diffuser des annonces sonores afin de rendre accessible l'information voyageurs aux personnes malvoyantes et non-voyantes.</p>				
Pilote(s) – maitre(s) d'ouvrage				
Le maître d'ouvrage est Saint-Lô Agglo				
Partenaires du projet				
Les partenaires sont le prestataire de la billettique du réseau SLAM, la société UBI transport et la société LUMIPLAN. La ville de Saint-Lô en tant que gestionnaire de voirie.				
Calendrier prévisionnel				
<ul style="list-style-type: none"> - réunion de lancement du projet en septembre 2021 - validation 4T2021 - mise en place 1T2022 				
Plan de financement prévisionnel				
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Taux
Fourniture et pose	66 650 €			
Total	66 650 €	Total	66 650 €	100 %

DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE				
Développement des itinéraires cyclables sur le territoire				
Description de l'action				
<p>Le territoire de Saint-Lô Agglo est desservi par des axes routiers structurants qui facilitent les déplacements en voiture sur l'ensemble du territoire. L'intermodalité reste limitée entre les modes de transports et le manque d'infrastructures cyclables ne favorise pas les déplacements doux qui restent essentiellement saisonniers et touristiques via des aménagements en bords de Vire. Le territoire de Saint-Lô Agglo compte aujourd'hui 202 kilomètres d'aménagement cyclables. La voie verte qui traverse le territoire du nord au sud sur 46 km.</p> <p>Ces dernières années des voies douces ont été aménagées mais le nombre de réalisations reste encore timide au regard des besoins croissants en mobilité douce. L'usage du vélo se heurte à des espaces sans connexion, un stationnement de véhicules parfois anarchique et des cheminements insuffisamment valorisés, voire sécurisés.</p> <p>Saint-Lô Agglo s'est dotée en 2019 d'un schéma directeur cyclable qui prévoit 343 km d'aménagements sur les dix prochaines années. L'Agglomération réalise, sous maîtrise d'ouvrage, les aménagements structurants à l'échelle du territoire. Le développement de la pratique du vélo passe par la sécurisation d'itinéraires cyclables identifiés comme structurants. Ces itinéraires permettront de relier les pôles secondaires à la ville-centre de l'agglomération.</p> <p>Parallèlement, les aménagements cyclables proposés par les communes de l'agglomération permettent une interconnexion des équipements sur le territoire et favorisent le développement des mobilités douces</p>				
Objectifs et résultats attendus				
<ul style="list-style-type: none"> - Développer les mobilités douces sur le territoire - Faciliter la mobilité de tous les habitants du territoire - Améliorer la sécurité et le partage de l'espace - Réduire la part de la voiture individuelle - Répondre aux enjeux environnementaux et améliorer la qualité de l'air 				
SAINT-LO AGGLO				
Schéma Directeur Cyclable				
Pilote(s) – maitre(s) d'ouvrage				
<p>Saint-Lô Agglo est maître d'ouvrage dans la réalisation d'aménagements décrits comme structurants dans le schéma directeur cyclable.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vice-président en charge des transports et de la mobilité - Direction générale des services techniques / cellule mobilités 				
Partenaires du projet				
<p>Saint-Lô Agglo ne possédant pas la compétence voirie, les partenaires du projet sont les gestionnaires de voirie (Département et communes principalement). Saint-Lô Agglo est assistée d'un bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre des aménagements cyclables.</p>				
Calendrier prévisionnel				
<ul style="list-style-type: none"> - 2022 : réalisation de l'aménagement de l'Avenue de Paris ; - 2022 : réalisation du tunnel de la Ferrière - 2022 : réalisation de la route de Perrier. 				
Tunnel de la Ferrière				
Objectifs et résultats attendus				
Rétablir la continuité cyclable et piétonne entre le centre de Saint-Lô, les zones d'activités périphériques et la commune de Baudre				
Partenaires du projet				
Commune de Saint-Lô, Département de la Manche, Artelia				
Calendrier prévisionnel				
<ul style="list-style-type: none"> - Études de mars 2021 à décembre 2021 - Commencement des travaux février-mars 2022 				
Plan de financement prévisionnel				
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Taux
Maîtrise d'œuvre	140 000 €	Etat - Appel à projets « Plan vélo » Etat - CRTE Région - Contrat de territoire Autofinancement	656 000 €	40%
Réalisation des travaux	1 500 000 €		492 000 €	30%
			155 000 €	10%
			337 000 €	20%
Total	1 640 000 €	Total	1 640 000 €	100%

Avenue de Paris				
Objectifs et résultats attendus				
Permettre la desserte cyclable des parcs d'activité de la Capelle et Delta				
Partenaires du projet				
Commune de Saint-Lô, Département de la Manche, Société Ingé-Infra				
Calendrier prévisionnel				
<ul style="list-style-type: none"> - Études en fin d'année 2021 - Travaux 2022 				
Plan de financement prévisionnel				
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Taux
Maîtrise d'œuvre	11 400 €			
Réalisation des travaux	200 000 €			
Total	211 400 €	Total	211 400 €	100%

RD 900 Route de Périers				
La RD 900 Route de Périers fait l'objet d'une convention tripartite entre la commune d'Agneaux, le Département de la Manche et Saint-Lô Agglo. La commune prend en charge financièrement la réfection des trottoirs, le Département de la Manche prend en charge la voirie et Saint-Lô Agglo prend en charge l'aménagement cyclable.				
Objectifs et résultats attendus				
Permettre la desserte cyclable des lotissements du nord de la commune et des zones d'activités de la Croix Carrée				
Pilote(s) – maitre(s) d'ouvrage				
Département de la Manche, Direction générale des services techniques / cellule mobilités Saint-Lô Agglo, Commune d'Agneaux				
Calendrier prévisionnel				
<ul style="list-style-type: none"> - Études 2021 - Travaux 2022 				
Plan de financement prévisionnel				
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Taux
Réalisation des travaux	175 000 €			
Total	175 000 €	Total	175 000 €	100%

Projet de liaison douce entre Condé-sur-Vire et Torigny-les-Villes				
Le tronçon de la RD 53 entre Condé-sur-Vire et Torigny-les-Villes, est un axe majeur emprunté par plusieurs milliers de véhicules chaque jour. La route dessert deux zones d'activité d'intérêt communautaire (ZA La Fauquetière et ZA Détourbe) et commande l'accès à la RN 174 (axe Cherbourg-A84). Cette liaison fait partie de l'armature prioritaire du schéma directeur cyclable de St-Lô Agglo ou l'aménagement d'une voie verte est envisagée.				
Objectifs et résultats attendus				
Proposer une solution alternative au tout voiture en reliant les 3 communes				
Pilote(s) – maitre(s) d'ouvrage				
Saint-Lô Agglo				
Partenaires du projet				
Communes de Condé-sur-Vire, Torigny-les-Villes et Saint-Amand-Village				
Calendrier prévisionnel				
2022-2024				

Aménagements d'itinéraires cyclables - Communes
SAINT-LO Création de pistes cyclables
<p>Pilote – Ville de Saint-Lô (Jennifer Le Roux) La commune de Saint Lô souhaite favoriser l'usage du vélo en développant davantage son réseau cyclable. Le projet est de proposer des pistes cyclables de transition, de réaliser des itinéraires cyclables sécurisés et de résorber des discontinuités d'itinéraires au travers une politique cyclable cohérente à l'échelle de la commune. Force est de constater que les quelques itinéraires cyclables en place sont peu utilisés ou peu utilisables dans des conditions de sécurité suffisante car les discontinuités génèrent un inconfort important pour les utilisateurs et interdisent à un grand nombre de cyclistes une pratique quotidienne effective. Les principales discontinuités sont souvent liées à des points noirs de sécurité routière (carrefours, entrées de ville, voies rapides ...).</p> <p>Pour ce faire, la commune envisage des aménagements de pistes et bandes cyclables qui favoriseront le développement des déplacements alternatifs, en promouvant l'intermodalité des transports, en recherchant les interconnexions avec les transports publics, en réalisant des itinéraires cyclables structurants, à l'échelle de la commune, avec les axes structurants déjà réalisés par Saint Lô Agglo.</p> <p>Liaison cyclable entre le haras et le centre-ville – 2022 – 83 400 € Programme de création de pistes cyclables – 2022 – 2025 – 462 500 € 2022 : Rue Paul Lecacheux (gazon), Rue du Vieux Candol. 2024 : Secteur de la Métairie, Boulevard du Midi, Rue des Noisetiers (passage sens unique). 2025 : Rue de l'Exode (suppression de places de parking et arrachage d'arbres)</p>
TORIGNY-LES-VILLES Schéma directeur des mobilités douces
<p>Disposer d'un schéma directeur de mobilités douces à l'échelle de tout son territoire, définissant les liaisons cyclables et piétonnes à créer ou à réaffirmer, afin d'offrir une alternative de mobilités aux habitants, aux usagers, aux touristiques, à tous les acteurs du territoire. Décliner les actions qui résulteront de l'étude. Pilote : Marie de Torigny-les-Villes Calendrier : étude en septembre 2021 Travaux : 2022 Plan de financement – 1 040 000 € Etude : 40 000 € Travaux : 1 000 000 €</p>
THEREVAL Création de voies douces
<p>Aménagement de voies douces en cœur de bourgs et sécurisation des accès en zone urbanisées : Piétons / Vélos / Personne à Mobilité Réduite. Pilote : mairie de Théréal Calendrier : Etude : fin 2021 Marché et travaux : 2022 Plan de financement : Montant de l'opération : 594 000 € Subventions : Conseil départemental de la Manche (CPS) – 170 900 €</p>
TESSY-BOCAGE Création de cheminements doux
<p>Aménager le cheminement doux entre la route de Saint-Lô en passant par une résidence de personnes âgées, implanter une végétation diversifiée, notamment des arbres fruitiers, installer du mobilier de repos, et refaire la bande de roulement en sable (identique à celle du chemin de halage). L'objectif est de créer un lieu de promenade, un lieu de contemplation intergénérationnel (personnes âgées, promeneurs, cyclistes, coureurs...).</p> <p>Pilote : commune de Tessy-Bocage Calendrier : 2^{ème} semestre 2022 Montant de l'opération : 165 219 €</p>
Indicateurs
- Nombre de km de pistes cyclables réalisés

DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE				
SAINT-LO AGGLO				
Modélisation dynamique du schéma directeur des énergies				
Description de l'action				
<i>Exploiter la donnée temps réel pour garantir la continuité de service de production et distribution énergétique</i>				
Objectifs et résultats attendus				
<ul style="list-style-type: none"> - Avoir la capacité de visualiser l'ensemble des productions, distributions et consommations des énergies à l'échelle du territoire - Avoir la capacité d'ajuster la politique publique de l'énergie territoriale de manière pro-active grâce à la donnée temps réel 				
Pilote(s) – maitre(s) d'ouvrage				
<ul style="list-style-type: none"> - Vice-présidence en charge des transitions (numérique et écologique) - Direction générale des services techniques environnement / Référent-e transition énergétique et territoire intelligent 				
Partenaires du projet				
- Opérateurs et fournisseurs d'énergie du territoire				
Calendrier prévisionnel				
<ul style="list-style-type: none"> - En cours, phase d'élaboration de l'expression du besoin d'un schéma directeur des énergies - Macro-planning 2021-2024 - Financement de l'élaboration du diagnostic énergétique (75 000€) et de l'acquisition d'un logiciel (30 000€) - Coût de la conceptualisation de la base de données non inscrit au budget 				
Plan de financement prévisionnel				
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Taux
Etude et conceptualisation de la base de données	25 000 €			
Total	25 000 €	Total		100 %
Indicateurs				
<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur de mise en œuvre de solution de datavisualisation et d'algorithmie intelligente autour des données de production, distribution et consommation d'énergie multi-source - Nombre d'indicateurs issus des labels « numérique responsable » et « citergie » évalués dans les solutions de datavisualisation 				

DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE				
SAINT-LO AGGLO				
Mener une démarche numérique responsable				
Action 1 - Déployer le réseau d'aidants et accompagnants à l'acculturation au numérique pour tout public				
Objectifs et résultats attendus				
<ul style="list-style-type: none"> - Disposer de ressources de médiation numérique pour accompagner les usages - Evaluer la maturité numérique de l'administration et du territoire (niveau d'illectronisme, accès internet à un bon gros débit, niveau d'accessibilité des plateformes en ligne et des progiciels métiers) - Mettre en place une campagne de communication aux bonnes pratiques - Mettre en place des dispositifs de formation et de certification sur la base du volontariat - Mettre en place un réseau de référents des outils numériques 				
Pilote(s) – maitre(s) d'ouvrage				
<ul style="list-style-type: none"> - Vice-présidence en charge des transitions (numérique et écologique) - Cabinet du Président / Direction de la communication - Direction générale des services techniques environnement / Référent-e numérique responsable - Direction générale des ressources / Direction des ressources humaines (GPEEC) - Direction générale des ressources / Direction des systèmes d'information 				
Partenaires du projet				
<ul style="list-style-type: none"> - Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) - Syndicat mixte Manche numérique - Département de la Manche 				
Calendrier prévisionnel				
<ul style="list-style-type: none"> - Phase opportunité de projet - Macro-planning prévisionnel : 2022-2026 - Sans incidence financière à la signature du contrat (opportunité de projet) 				
Plan de financement prévisionnel				
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Taux
Recrutement médiateur	25 000 €			
Campagne de communication	25 000 €			
Total	50 000 €	Total		100 %

Action 2 - Elaborer un audit de cybersécurité pour ajuster la conduite de sécurité des systèmes d'information.				
Objectifs et résultats attendus				
<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic des comportements utilisateurs du système d'information - Diagnostic des failles de sécurité des infrastructures (réseau et systèmes : pare-feu, antivirus, mises à jour logiciel, vidéoprotection, système de communication hertzien : wifi, objets connectés, écoconception des développements logiciels) - Diagnostic de la politique des mots de passe - Diagnostic sur la protection des données à caractère personnel - Plan d'action et mesures correctives 				
Pilote(s) – maitre(s) d'ouvrage				
<ul style="list-style-type: none"> - Vice-présidence en charge des transitions (numérique, écologique) - Direction générale des services / Référent-e à la protection des données - Direction générale des services techniques environnement / Référent-e numérique responsable - Direction générale des ressources / Direction mutualisée des systèmes d'information de Saint-Lô Agglo 				

Partenaires du projet				
<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Saint-Lô - Centre communal d'action sociale de la ville de Saint-Lô - Ademe - Cnil - Société auditrice 				
Calendrier prévisionnel				
<ul style="list-style-type: none"> - Phase opportunité de projet - Macro-planning prévisionnel : 2022-2026 - Sans incidence financière à la signature du contrat (opportunité de projet) 				
Plan de financement prévisionnel				
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Taux
Audit	35 000 €			
Recrutement responsable qualité, sécurité et résilience	35 000 €			
Total	70 000 €	Total		100 %
Indicateurs				
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agents, élus, citoyens « évalués » (par la plateforme PIX) et « formés » (par les médiateurs et conseillers numériques) - Nombre d'actions de sensibilisation, de « séminaires » ou « évènements d'acculturation » et nombre d'agents, élus, citoyens bénéficiaires - Indicateurs de mesure qualitative (statistique) des comportements éco-responsables agents, élus, citoyens - Nombre d'équipements numériques reconditionnés et nombre d'équipements redistribués - Nombre de tiers lieux, structures investies dans l'accès au numérique sur le territoire et % de tiers lieux, structures labellisées « numérique responsable » 				

DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE				
SAINT-LO AGGLO				
Mettre en place l'infrastructure de la <u>plateforme smart city</u>				
Action 1 - Œuvrer à la mise en place d'un réseau de données numériques de qualité pour en faciliter l'ouverture et la circulation en conformité avec la loi pour une République numérique de 2016				
Objectifs et résultats attendus				
<ul style="list-style-type: none"> - Se conformer à la réglementation légale - Répondre à l'obligation de transparence et d'accès à la donnée d'intérêt général - Garantir la souveraineté de l'usage de la donnée à caractère personnel - Faire du territoire communautaire un vecteur d'attractivité économique et sociale - Cartographie de la donnée sectorielle - Amélioration du processus qualité de saisie des données 				
<ul style="list-style-type: none"> - Vice-présidence en charge des transitions (numérique et écologique) - Direction générale des services / Délégué-e à la protection des données - Direction générale des services techniques environnement / Référent-e territoire intelligent 				
Partenaires du projet				
<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur de plateforme open data (OpenDataSoft, Syndicat mixte Manche numérique) - CNIL - Fédération nationale des collectivités concédantes et régie / groupe de travail IoT, chargé de mission numérique - Directions métier et système d'information géographique de Saint-Lô agglo 				
Calendrier prévisionnel				
<ul style="list-style-type: none"> - Phase opportunité de projet - Macro-planning prévisionnel 2022/2024 - Sans incidence financière à la signature du contrat (opportunité de projet) 				
Plan de financement prévisionnel				
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Taux
Recrutement data steward	40 000 €			
Etude pour élaborer la cartographie de la donnée	35 000 €			
Total	75 000 €	Total		100 %

Action 2 - Acquérir les plateformes de visualisation des données pour piloter l'action publique				
Objectifs et résultats attendus				
<ul style="list-style-type: none"> - Avoir la capacité de suivre les indicateurs de labellisation Citergie, Label numérique responsable - Avoir la capacité d'ajuster les politiques territoriales via la remontée des données issues des objets connectés 				
Pilote(s) – maitre(s) d'ouvrage				
Vice-présidence en charge des transitions (numérique et écologique) Direction générale des services techniques environnement / Référent-e transition énergétique et référent-e numérique responsable				
Partenaires du projet				
<ul style="list-style-type: none"> - Ademe et ses partenaires citergie, agence Lucie - Directions métier et système d'information géographique de Saint-Lô agglo 				
Calendrier prévisionnel				
<ul style="list-style-type: none"> - Phase opportunité de projet - Macro-planning prévisionnel 2022-2023 - Sans incidence financière à la signature du contrat (opportunité de projet) 				
Plan de financement prévisionnel				
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Taux
Acquisition logiciel	35 000 €			
Total	35 000 €	Total		100 %

Action 3 - Exploiter les plateformes algorithmiques pour rationaliser les coûts de maintenance des réseaux d'eau et prévenir les inondations				
Objectifs et résultats attendus				
<ul style="list-style-type: none"> - Avoir la capacité de réagir en amont des événements critiques grâce à la science de la donnée prédictive et les algorithmes - Rationaliser les coûts liés aux dépenses de fonctionnement entretien et maintenance - Disposer de ressources internes dédiées à la data science - Disposer d'une plateforme algorithmique 				
Pilote(s) – maitre(s) d'ouvrage				
<ul style="list-style-type: none"> - Vice-présidence en charge des transitions (numérique et écologique) - Direction générale des services techniques environnement / Référent-e territoire intelligent - Direction générale des ressources / Direction des ressources humaines (GPEEC) 				
Partenaires du projet				
<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires académiques - Centre national de la fonction publique territoriale 				
Calendrier prévisionnel				
<ul style="list-style-type: none"> - Phase opportunité de projet - Macro-planning prévisionnel 2022-2024 - Sans incidence financière à la signature du contrat (opportunité de projet) 				
Plan de financement prévisionnel				
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Taux
Recrutement de data scientist	40 000 €			
Acquisition logicielle	35 000 €			
Total	75 000 €	Total		100 %
Indicateurs				
<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur d'intégration de groupe de travail et de projet autour du big data - Indicateur de développement d'infrastructures big data en licence ouverte mutualisable - Nombre de cas d'usage innovants et répliquables conçus autour du big data - Niveau d'usage de ces cas d'usage et de la satisfaction des usagers - Nombre de communes engagées dans l'open data et nombre de jeux de données multi-sectorielles d'intérêt supra communal mis à disposition - Nombre d'événementiels (hackathon) et d'animation autour du big data 				

DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE
SAINT-LO AGGLO
Opérations de revitalisation de territoire (ORT)
Description de l'action
<p>Saint-Lô Agglo est engagée avec les communes lauréates Petites Villes de Demain dans une démarche de formalisation d'un projet de territoire par la conclusion d'une convention qui vaudra Opération de Revitalisation du Territoire. Les communes concernées sont : CONDE-SUR-VIRE, MARIGNY-LE-LOZON et TORIGNY-LES-VILLES.</p> <p>L'ORT peut aussi être conclue avec des collectivités locales volontaires qui ne bénéficient pas des programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain, mais qui souhaitent mettre en œuvre un projet de territoire et engager une dynamique de développement et de revitalisation de leur centre-bourg.</p> <p>Par délibération du 16 décembre 2019, le conseil communautaire a autorisé le président à élargir la démarche aux communes candidates suivantes : AGNEAUX, SAINT-AMAND-VILLAGES, SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE, CANISY, PONT-HEBERT, TESSY-BOCAGE, SAINT-JEAN-DE-DAYE. Mais d'autres communes de Saint-Lô Agglo pourraient être amenées à se porter candidates, et plus particulièrement les communes-pôles identifiées par le schéma de cohérence territoriale approuvé en 2013.</p> <p>Cette action vise à encourager l'émergence de projets de revitalisation à l'échelle des communes-membres, dans un contexte de sobriété foncière : soit à travers un soutien financier aux démarches, la mise à disposition d'ingénierie ou un appui logistique.</p>
Objectifs et résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ● Relance de la démarche ORT et création d'un groupe de suivi dédié associant entre autres : les communes volontaires, des représentants de Saint-Lô Agglo, la DDTM et d'autres partenaires locaux de l'aménagement ● Phase de réflexion sur les projets de revitalisation (2020-2022) <ul style="list-style-type: none"> ○ Ateliers des territoires menés à Cerisy-la-Forêt/ Moon-sur-Elle (format flash) et Tessy-Bocage (format classique) : retranscription dans un projet de revitalisation (DDTM) ○ Petites Villes de Demain : engagement des projets de territoire ● Bilan des premières démarches Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, Atelier des territoires (2023) ●
Pilote(s) – maitre(s) d'ouvrage
Saint-Lô Agglo – communes volontaires
Partenaires du projet
Préfecture de la Manche, DDTM, Acteurs de l'aménagement
Calendrier prévisionnel
Plan de financement prévisionnel
Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de conventions d'ORT signées - Nombre de communes engagées dans un projet de revitalisation préalable à la signature d'une convention d'ORT

DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE
SAINT-LO AGGLO
Plan de lutte contre la vacance
Description de l'action

La lutte contre la vacance des logements, un objectif majeur du programme local de l'habitat 2020-2025

La lutte contre les logements vacants apparaît comme un objectif transversal du programme local de l'habitat (PLH) 2020-2025, qui affiche un objectif de remise sur le marché de 70 logements vacants par an.

Les fiches-actions H1, H2 et H4 du programme local de l'habitat contribuent à l'atteinte de cet objectif en prévoyant plusieurs aides spécifiques pour inciter les propriétaires ou acquéreurs à remettre sur le marché des logements vacants, en particulier dans les centres-bourgs des communes pôles. Cependant, l'absence d'une fiche-action dédiée rend aujourd'hui difficilement lisible l'action de Saint-Lô Agglo dans ce domaine, au-delà des aides financières mises en place.

Par ailleurs, Saint-Lô Agglo fait partie depuis le 4 mai 2021 des lauréats du plan national de lutte contre les logements vacants. Symbole d'une reconnaissance des efforts déjà engagés par l'agglomération en ce sens, ainsi que du chemin qu'il reste à parcourir, cette nomination devrait permettre à Saint-Lô Agglo de disposer de nouveaux outils pour lutter contre la vacance des logements.

Afin de se donner les moyens d'agir durablement sur la vacance structurelle des logements de son territoire et de rendre pleinement lisible la stratégie de l'agglomération et des communes sur cet enjeu, Saint-Lô Agglo a choisi de se doter en septembre 2021 d'un plan d'action spécifique sur toute la durée du programme local de l'habitat (2020-2025).

Objectifs et résultats attendus

Les premières remontées des communes et les expériences menées dans d'autres territoires témoignent de la nécessité de développer une approche globale pour lutter efficacement contre la vacance des logements. Une telle approche repose généralement sur quatre volets complémentaires : la mise en place d'outils d'observation, l'incitation des particuliers à agir eux-mêmes sur leurs biens, l'intervention renforcée des acteurs publics et la mobilisation des élus.

Sur la base de ce constat, et en accord avec les dispositifs déjà mis en place dans le cadre du programme local de l'habitat 2020-2025, Saint-Lô Agglo définit un plan d'action en quatre axes complémentaires :

Axe 1. Améliorer le repérage et la caractérisation de la vacance

Axe 2. Inciter les propriétaires et les investisseurs à agir sur la vacance

Axe 3. Développer des outils volontaristes et coercitifs

Axe 4. Accompagner et outiller les communes

Pilote(s) – maître(s) d'ouvrage

Saint-Lô Agglo, direction de l'urbanisme, de l'habitat et de l'action foncière

> chef de projet : Lise Pélerin, référente Habitat privé et renouvellement urbain

Partenaires du projet

Etat : Ministère de la transition écologique, Agence nationale de l'habitat, DDTM, Action Logement, Conseil régional de Normandie, Etablissement public foncier de Normandie, Conseil départemental de la Manche, CAUE, CDHAT (opérateur des OPAH), 7 vents (opérateur du SARE et animateur du programme ACTIMMO), Professionnels de l'immobilier et de la construction, Communes membres

Calendrier prévisionnel

Axe 1. Améliorer le repérage et la caractérisation de la vacance : 2021 - 2024

Axe 2. Inciter les propriétaires et les investisseurs à agir sur la vacance : 2020 - 2023

Axe 3. Développer des outils volontaristes et coercitifs : 2021 -2025

Axe 4. Accompagner et outiller les communes : 2021 - 2025

Plan de financement

Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Taux
AMO - Mise en place d'une « formation-action » du groupe de travail relatif à la lutte contre la vacance des logements	15 000 €	Crédits d'ingénierie complémentaires attribués par l'ANAH dans le cadre du Plan national de lutte contre la vacance	5 250 €	15%
Accompagnement renforcé de biens immobiliers vacants en situation de blocage	20 000 € (10 000 € en 2021 et 10 000 € en 2022)	Crédits d'ingénierie complémentaires attribués par l'Anah dans le cadre du Plan national de lutte contre la vacance	7 000 €	20%
		Autofinancement	22 750 €	65%
Total	35 000 €	Total	35 000 €	100 %

Indicateurs

- Nombre de propriétaires informés (courriers / contacts services civiques)

- Nombre de logements vacants remis sur le marché, soutenus par Saint-Lô Agglo et montant des aides correspondant

DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE
SAINT-LO AGGLO
Expérimentation pilote pour accompagner la transformation de l'habitat sur le territoire
Description de l'action

Cette action s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme local de l'habitat 2020-2025, approuvé le 22 mars 2021 en conseil communautaire. Ce document-cadre fixe les objectifs suivants :

- Répondre aux besoins en matière de logement et d'hébergement ;
- Valoriser et renforcer l'attractivité des centres-bourgs : en travaillant sur la rénovation et la remise sur le marché de logements en centre-bourg ;
- Favoriser le renouvellement urbain : développer des projets de rénovation et de réhabilitation à l'échelle d'îlots urbains ;
- Assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement sur le territoire en travaillant notamment sur la complémentarité entre les communes.

Sur la base d'un à deux appels à initiatives par an, Saint-Lô Agglo lancera des expérimentations inspirées des bonnes pratiques mises en place par d'autres territoires pour favoriser l'amélioration et la transition de l'habitat sur le territoire. Les résultats de ces expérimentations permettront à Saint-Lô Agglo de mieux cibler les financements programmés sur la période 2020-2025 et d'envisager la mise en place de nouvelles aides pérennes sur le territoire dans le cadre du bilan à mi-parcours du PLH.

Objectifs et résultats attendus
1. Encourager l'émergence de projets innovants

- Identifier les axes d'intervention des appels à projet, en lien avec les actions du programme local de l'habitat suivantes
 - H1.2 Soutenir la rénovation du parc existant pour renforcer son attractivité
 - H2.3 : Aide à la réalisation d'opérations de renouvellement urbain
 - H 3.1 : Développer une offre de logement dédié aux besoins des jeunes :
 - H3.2 : Soutenir les initiatives d'habitat inclusif
 - H6.4 : Sensibiliser les habitants aux économies d'énergie
- Préparer les pièces constitutives des appels à projet : règlements, formulaires et dossiers de candidature
- Exemples d'appels à projets envisagés :
 - "Objectif BBC" : Prise en charge du reste à charge de l'audit énergétique co-financé par la Région Normandie pour des projets une démarche d'exemplarité énergétique est recherchée ;
 - Création de logements temporaires adaptés aux apprentis dans les pôles secondaires et de proximité
 - "Rénovation des logements anciens à valeur patrimoniale" : Accompagnement et subvention exceptionnelle de projets de rénovation permettant d'atteindre une exemplarité écologique et de valoriser le bâti traditionnel du territoire (maisons en terre par exemple)
 - "Nouvelles formes d'habitat" : Accompagnement de plusieurs projets d'habitats alternatifs en centre-bourg.
 - "Un logement 100 % autonome énergétiquement" : soutien à l'installation de solutions visant à l'autonomie du logement sur les plans énergétique et de la consommation d'eau

2. Mettre en place un plan de communication dédié

- Communication grand public : site internet, Agglomag, conférence de presse
- Communication ciblée auprès des porteurs de projet potentiels

3. Sélectionner et promouvoir les projets retenus

- Jury de sélection composé d'élus, de partenaires institutionnels, de membres du conseil de développement, d'experts sur les sujets
- Organiser un événement à l'occasion de la publication des candidatures retenues : journée annuelle de l'habitat
- Promouvoir les projets à travers les outils de communication de l'Agglo et les réseaux de partenaires

Pilote(s) – maitre(s) d'ouvrage

Saint-Lô Agglo, direction de l'urbanisme, de l'habitat et de l'action foncière

> chef de projet : référent PLH, Habitat et parc public et référent OPAH

Partenaires du projet				
DDTM, Conseil départemental de la Manche, CAUE de la Manche, professionnels de l'immobilier et de la construction				
Calendrier prévisionnel				
<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} semestre 2022 : choix des appels à projet et du calendrier • 2022-2026 : lancement de 2 appels à projet/ an <ul style="list-style-type: none"> • 1 appel à projet, orienté vers les particuliers • 1 appel à projet orienté vers des opérations de plusieurs logements 				
Plan de financement prévisionnel				
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Taux
Financement des projets sélectionnés (30 000€/an inscrits au PPI – actions du PLH)	150 000 €	Région	20 000 €	13%
		Département	20 000 €	13%
Plan de communication	5 000 €	Etat	20 000 €	13%
		Autofinancement	95 000 €	61%
Total	155 000 €	Total	155 000 €	100 %
Indicateurs				
<ul style="list-style-type: none"> - Etat d'avancement des appels à projets - Nombre de projets soutenus par Saint-Lô Agglo - Nombre de logements correspondants 				

DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE

SAINT-LO AGGLO

Déploiement de la dématérialisation de l'application du droit des sols

Description de l'action

L'échéance du droit de saisine par voie électronique (SVE) pour les demandes d'autorisation d'urbanisme a été reportée au 1er janvier 2022. C'est à cette même date que l'obligation pour les communes de plus de 3500 habitants, de recevoir et d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie dématérialisée, prévue par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, deviendra effective.

Objectifs et résultats attendus

1/ Impliquer l'ensemble des communes membres et des partenaires dans la réussite de la dématérialisation

- Signature d'une charte d'engagement pour la réussite de la dématérialisation approuvée le 15/02/2021 en conseil communautaire et de conventions de partenariats auprès des services consultés
- Formation des agents et secrétaires de mairie (étape permanente tout au long du projet)
 - Formation des instructeurs via le logiciel support Cart@DS et secrétaires de mairie des communes pilotes au projet Démat'ADS
 - Programmation d'un accompagnement des secrétaires de mairie en fonction des besoins qui seront formulés
- Mise en place d'instances de travail ad hoc associant les différentes parties prenantes
- Point d'information régulier en réunion des secrétaires de mairie et en réunion des maires

2/Mettre en place un plan de communication pour encourager le recours au dépôt des autorisations d'urbanisme par voie dématérialisée

- Nouveaux contenus sur le site internet de Saint-Lô Agglo
- Réalisation de guides pédagogiques pas-à-pas, accessibles sur le site de Saint-Lô Agglo et en mairie :
 - Un guide d'utilisation spécifique aux communes
 - Un guide d'utilisation par type de pétitionnaire (particulier, professionnel, ...)
- Informations dans la presse à partir du 2^e semestre 2021 : conférence de presse, agglomag, etc.

3/Déploiement progressif du dépôt des autorisations d'urbanisme par voie dématérialisée

- 1^{er} semestre 2021 : dématérialisation des Déclarations d'intention d'aliéner
 - 18 communes
- 2^e semestre 2021 : dématérialisation des autorisations d'urbanisme dans les communes pilotes (communes volontaires et/ou supérieures à 3500 habitants et/ou concernées par un périmètre de protection des abords de monuments historiques)
 - 23 communes
- 1^{er} janvier 2022 : extension aux communes adhérentes au service mutualisé d'application du droit des sols de Saint-Lô Agglo
 - 37 communes
- Dès 2023 (approbation du PLUI) : extension du dispositif aux nouvelles communes adhérentes au service mutualisé d'application du droit des sols
 - 61 communes (estimatif)

Pilote(s) – maitre(s) d'ouvrage

Saint-Lô Agglo, direction de l'urbanisme, de l'habitat et de l'action foncière

> chef de projet : Aurélie Moisson, responsable du service Application du droit des sols

Partenaires du projet

- Fournisseur du logiciel métier Cart@ds (GFI-INETUM)
- communes membres
- services consultés dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme : DDTM, UDAP, SDIS, chambre d'agriculture, Conseil départemental de la Manche, ...

Calendrier prévisionnel		
La dématérialisation des autorisations d'urbanisme, c'est pour quand ?	Dans quelles communes ?	Quelles démarches possibles pour les pétitionnaires ?
1er Mai 2021	Agneaux, Baudre, Bourgvallées, Canisy, Cerisy-la-Forêt, Condé-sur-Vire, Marigny-le-Lozon, Moyon Villages, Pont-Hébert, Saint-Amand Villages, Saint-Clair-sur-l'Elle, Saint-Georges-Montcocq, Saint-Gilles, Saint-Martin-de-Bonfossé, Saint-Lô, Tessy-Bocage, Thèreval, Torigny-les-Villes Les autres communes du territoire ne sont pas concernées par les D.I.A.	Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.)
De mai à décembre 2021, en plusieurs étapes	Agneaux, Condé-sur-Vire, Marigny-le-Lozon, Moon-sur-Elle, Saint-Georges-Montcocq, Saint-Gilles, Saint-Jean-d'Elle, Saint-Martin-de-Bonfossé, Saint-Lô, Thèreval, Torigny-les-Villes	<p>Depuis le 1er mai 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certificat d'urbanisme opérationnel - Déclaration préalable - Pour Saint-Lô : Certificat d'Urbanisme d'information <p>À partir du 1er septembre 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permis de construire - Permis d'aménager - Permis de démolir <p>À partir du 1er janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autorisation de travaux
Au 1er novembre 2021	Airel, Bourgvallées, Canisy, Carantilly, Cavigny, Cerisy-la-Forêt, Gaignes-Mesnil-Angot, La Meauffe, Pont-Hébert, Quibou, Saint-Amand-Villages, Saint-Fromond	<p>À partir du 1er novembre 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certificat d'urbanisme - Déclaration préalable - Permis de construire - Permis d'aménager - Permis de démolir <p>À partir du 1er janvier 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autorisation de travaux
Au 1er janvier 2022 Date réglementaire	Beuvrigny, Bérigny, Domjean, La Barre-de-Semilly, Le Désert, Rémilly-les-Marais, Saint-Pierre-de-Semilly, Sainte-Suzanne-sur-Vire Ces communes ne sont pas membres du service ADS (Autorisation du Droit du Sol) de Saint-Lô Agglo.	<p>Toutes les autorisations d'urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certificat d'urbanisme - Déclaration préalable - Permis de construire - Permis d'aménager - Permis de démolir - Autorisation de travaux
Courant 1er semestre 2022	Baudre, Couvains, Dangy, Fourneaux, Le Lorey, Le Mesnil-Amey, Le Mesnil-Rouxelin, Moyon-Villages, Rampan, Saint-André-de-l'Épine, Saint-Clair-sur-l'Elle, Saint-Georges-d'Elle, Tessy-Bocage, Villiers-Fossard	
A compter de l'approbation du PLUi de Saint-Lô Agglo	Amigny, Beaucoudray, Biéville, Gouvets, La Luzerne, Lamberville, Le Mesnil-Eury, Le Mesnil-Véron, Le Perron, Montrabot, Montreuil-sur-Lozon, Saint-Germain-d'Elle, Saint-Jean-de-Daye, Saint-Jean-de-Savigny, Saint-Louet-sur-Vire, Saint-Vigor-des-Monts	

Plan de financement prévisionnel					
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Taux	
Acquisition de modules complémentaires sur le logiciel Cart@ds et interfaçage avec PLAT'AU	21 210 €	France Relance : Fonds dédié à la « transformation numérique des collectivités territoriales »	16 000 €	43%	
Formation des agents	3150 €		Autofinancement	21 400 €	57%
AMO de gestion de projet (GFI-INETUM)	3 040 €				
Acquisition de matériel	10 000 €	Total	37 400 €	100 %	
Total	37 400 €				
Indicateurs					
- Nombre de communes signataires de la charte « pour un urbanisme numérique »					
- Nombre de demandes reçues et instruites par voie dématérialisée					

DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE
Rénovation des logements communaux
Contexte
<p>De nombreuses communes de Saint-Lô Agglo disposent d'un parc de logements communaux proposés à la location. Les communes gèrent ainsi environ 1% du parc total de logements sur le territoire, ce taux peut atteindre 5 à 6% au sein de certaines communes. La majorité de ces logements communaux sont de taille moyenne (T3 et T4) et disposent d'une surface habitable de plus de 55m². Les logements communaux connaissent un faible taux de vacance, toutefois ils sont déclarés « en mauvaise état » par les communes. La majorité de ces logements nécessite des travaux de réhabilitation afin de répondre aux attentes et aux besoins des habitants en terme de surface et de transition énergétique.</p> <p>Les communes déclarent avoir prévu des travaux sur un ou plusieurs logements d'ici 2026.</p>
Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité des logements - Rénovation énergétique de logements communaux - Favoriser les économies d'énergie - Donner une nouvelle fonction au patrimoine existant - Satisfaire la demande de personnes en cours de formation (apprentissage, stages)
GOUVETS
Changement de mode de chauffage
<p>Travaux de changement de chauffage (aujourd'hui au fuel) et d'isolation au sein de l'ancienne mairie et des anciennes écoles devenues 3 logements en locatif, plus une petite salle culturelle.</p> <p>Calendrier : 2024-2026</p>
TORIGNY-LES-VILLES
Réhabilitation de 14 logements communaux
<p>Réhabilitation 14 logements communaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mises aux normes réglementaires notamment électriques, - réflexions sur un habitat permettant une meilleure qualité de vie des locataires, - réhabilitations centrées autour d'objectifs essentiellement thermiques. <p>Calendrier : 2022-2026 Montant de l'opération : 170 000 €</p>
BOURGAVLLEES
Rénovation énergétique de logements
<p>Suite à l'audit énergétique des bâtiments communaux, principalement des logements, audit réalisé par un cabinet d'architecte, il en ressort principalement un problème d'isolation, et de chauffage. Les DPE pour certains logements affichent une note F et E pour d'autres. Le projet est de renforcer l'isolation et de rénover le chauffage des logements de la commune.</p> <p>Calendrier : 2022-2023</p>
TESSY-BOCAGE
Rénovation énergétique de l'ancien local des services techniques
<p>Durant l'été, la mairie de Tessy-Bocage est très souvent sollicitée pour des logements pour apprentis (les commerçants sont très acteurs dans l'apprentissage), pour stagiaires, pour des personnes en CDD... Or la commune n'en dispose pas. Les élus souhaiteraient en avoir à disposition et profiter de ce projet pour réhabiliter des pièces laissées vacantes après la restructuration des locaux communaux.</p> <p>La commune envisage de rénover l'ancien local des services techniques, en logement afin de répondre à ces demandes : F1 situé dans le bourg de Tessy à côté de la salle des fêtes, comprenant une pièce à vivre (kitchenette), 1 chambre, salle d'eau avec WC et grenier.</p> <p>Calendrier : 2^{ème} trimestre 2022 Montant de l'opération : 37 959.66€</p>
TESSY-BOCAGE
Rénovation énergétique du logement de Fervaches
<p>Rénovation énergétique d'un logement (F2) se trouvant au-dessus de la salle de convivialité de Fervaches. Ce logement a pour vocation d'être un logement d'urgence. Une convention est passée entre la commune et le CCAS en vue d'une sous location non meublée à titre temporaire, à des personnes en difficulté. Le logement nécessite des travaux de remplacement de menuiseries.</p> <p>Calendrier : 2^{ème} semestre 2022 Montant de l'opération : 16 746.95€</p>

TESSY-BOCAGE

Rénovation énergétique du studio de la maison de santé

Rénovation énergétique d'une annexe en studio pour logement temporaire (apprentis, de passage ...) se trouvant auprès de la maison de santé.



Calendrier : 2ème semestre 2022

Montant de l'opération : 34 509 €

Indicateurs

- Nombre de logements rénovés

DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE				
LA LUZERNE				
Création d'un logement locatif				
Description de l'action				
Création d'un logement locatif Réhabilitation de l'ancienne mairie avec agrandissement				
Objectifs et résultats attendus				
- Logement avec 2 chambres				
Pilote(s) – maitre(s) d'ouvrage				
<ul style="list-style-type: none"> Commune de La Luzerne 				
Partenaires du projet				
Calendrier prévisionnel				
Début étude 09/2021				
Début travaux début 2022				
Plan de financement prévisionnel				
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Taux
Réhabilitation ancienne mairie	32 400 €	Emprunt	Environ 100 000 €	
Extension 70m ²	94 500 €			
Aménagement terrain	12 500 €	Autofinancement et subvention		
Honoraire architecte	12 964,2 €			
Etude thermique et assainissement	2150 €			
Total	154 514,2 €	Total	200 000 €	100 %

DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE
Revitalisation des cœurs de bourgs
Contexte
<p>De nombreux centres-bourgs sont confrontés à des difficultés qui entraînent une perte de vitalité : déclin démographique vacance de logements et de commerces, bâtiments dégradés, fermeture de services publics, difficultés d'accès aux soins et aux services, fragilisation de la vie associative...</p> <p>Afin de renforcer l'attractivité de leur territoire, les communes mettent en œuvre une démarche globale de revitalisation de leur centre.</p>
Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> - Dynamiser les centres-bourgs - Mettre en valeur le patrimoine bâti - Favoriser les mobilités douces - Sécuriser les espaces
MARIGNY-LE-LOZON
Aménagement du bourg – Tranches 2 et 3
<p>Depuis 20 ans, Marigny-le-Lozon doit faire face à une profonde évolution autant sur le plan démographique qu'économique. Des adaptations ont été réalisées au fur et à mesure du temps mais une approche plus large est aujourd'hui nécessaire. Une réflexion globale sur l'aménagement actuel et futur du bourg est en cours avec l'appui d'un architecte urbaniste afin de définir les perspectives d'évolution de la commune, en tenant compte des projets à venir et des faiblesses constatées sur la commune : commerces du cœur de bourg, contraints dans de petites surfaces parfois peu compatibles avec l'activité, locaux de l'ancienne mairie désormais vacants, une trame de voies de circulation qui laissent des espaces sans connexion, un stationnement des véhicules parfois anarchique, des cheminements doux (piétonniers) insuffisamment valorisés voire sécurisés, un taux de vacance élevé (8,8%), qui touche le bâti ancien et celui de la reconstruction. Il y a pénurie de petits logements, là où la demande s'oriente précisément vers ces habitats de plus petite taille, de préférence en centre bourg.</p> <p>Les travaux ont été planifiés en 3 tranches. La première tranche de travaux vient de s'achever et la commune a reçu le prix des Trophées de l'investissement local pour la qualité de réalisation de ces travaux d'aménagement du bourg de Marigny. Les deux dernières tranches de travaux restant à réaliser sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 : la place du Docteur Guillard - 2 : la place Westport, en intégrant les travaux de réhabilitation de la salle Westport et l'opération de construction de 10 logements menée par Manche Habitat sur l'ancien siège de la communauté de communes. <p>Calendrier : Mai 2021 : choix de la maîtrise d'œuvre pour les études AVP-PRO-ACT Juin 2021 : début de la phase d'étude sur la globalité du projet Septembre 2021 : mise en place d'un atelier participatif à destination des habitants et réunion avec les commerçants 2022-2023 : phase de travaux</p> <p>Montant de l'opération : 1 800 000 € AVP-PRO-ACT : 35 000 € Travaux : 1 765 000 €</p>
SAINT-LO
Réaménagement du centre-ville
<p>L'aménagement du centre-ville et cœur historique s'inscrit de façon plus large dans une action visant à redynamiser le commerce et le tourisme à grande échelle</p> <p>Un diagnostic réalisé en 2016 a mis en exergue les principaux enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en cohérence différentes entités du centre-ville (la cité administrative et la centralité commerciale par exemple) - Conforter et faciliter les fonctions commerciales, en constituant des espaces publics qui améliorent leurs fonctionnalités et confort d'usages - Réhabiliter, mettre en valeur et si besoin faire évoluer la vocation programmatique du patrimoine bâti emblématique - Conforter et sécuriser les mobilités douces, les lieux de convivialité et d'animation, (pacification de la circulation, réorganisation de certaines voies, calibrage de l'offre de stationnement aux besoins...) - Renforcer la présence végétale et affirmer la vocation des espaces verts principaux. <p>Le projet vise à redonner une attractivité en créant des espaces emblématiques et polyvalents (la Place Général de Gaulle par exemple), à mettre en valeur le patrimoine bâti, à favoriser les déplacements doux, à conforter l'activité commerciale. Le projet prévoit l'aménagement des espaces publics avec intervention sur les sols, le mobilier urbain, les espaces verts, la signalisation, l'éclairage public avec notamment mise en accessibilité des espaces aux PMR avec comme objectif majeur la redynamisation de la centralité du cœur de ville par le rééquilibrage des différents usages (modes doux, voitures, bus) l'amélioration de l'état matériel des espaces, un meilleur accès aux équipements, aux commerces et aux services, la modernisation des réseaux, ainsi qu'une meilleure qualité paysagère.</p>

Phase 1 : secteur Neufbourg-Leturc / Place Général de Gaulle Nord

Les rues Dr Leturc et Neufbourg sont réaménagées dans le but de conforter cette zone commerciale. Des terrasses de cafés et de véritables espaces piétonniers invitant à la déambulation seront réinventés avec également l'ajout de nouvelles fonctions qui créeront du lien d'une façade à l'autre.

La continuité de la liaison piétonne depuis la rue du Neufbourg vers la place Général-de-Gaulle sera un signe fort envers les automobilistes pour renforcer leur attention.

Le nord de la place Général de Gaulle sera aménagé pour créer un véritable parvis devant l'hôtel de Ville, libéré du stationnement. Un espace planté, avec des assises et des jeux d'eau sera créé afin d'inviter à la flânerie. Le reste du parvis restera libre d'installation pour faciliter l'implantation du marché, l'organisation des commémorations et autres événements.

Phase 2 : secteur Notre-Dame / Place Général de Gaulle Sud (2026)

Le projet s'étendra dans un second temps jusqu'à l'église Notre-Dame dont le parvis sera piétonnisé de manière à mettre en valeur ce témoignage de la reconstruction.

La place du 11 novembre, la rue Carnot et le passage de la Peuffre, seront réaménagés pour proposer des aires de respiration (micro-jardin, espace de repos pour les riverains avec assises et jardins partagés).

Calendrier : 2022-2023-2024

Montant de l'opération : 4 150 000 €

DANGY

Requalification du bourg de Pont-Brocard

Pont-Brocard, ancienne paroisse rattachée à la commune de Dangy, regroupe une vingtaine de foyers et présente toutes les caractéristiques d'une petite agglomération : rue principale (RD 38), d'anciens commerces, une église et son cimetière... Les travaux consistent en la sécurisation des piétons, la réduction de la vitesse des véhicules sur le CD 38 dans la traversée de l'agglomération, la requalification du site.

Calendrier : 2023-2024

Montant de l'opération : 200 000 €

BOURGVALLLES

Aménagement de bourg

Dans le cadre de la création de la nouvelle mairie, dont la base sera l'ancien presbytère de la commune déléguée de Saint Samson de Bonfossé, avec point poste et médiathèque, le centre bourg sera aménagé autour de ce projet.

Les terrains attenants au projet seront aménagés en parc et aire de jeux, des liaisons douces seront créées pour faciliter l'accès des lotissements et des écoles. Ceci entraîne la démolition de bâtiments pour permettre ces aménagements, et avoir une belle visibilité des lieux. Les aires de jeux des autres communes déléguées seront également remises en état.

Un cimetière paysagé est en cours de réalisation sur la commune déléguée de Saint Romphaire, l'actuel étant saturé. Ce cimetière est réalisé comme un parc. Des aménagements en mobilier seront réalisés autour de la boulangerie de Saint Romphaire.

Calendrier : 2022-2023

TESSY-BOCAGE

Avenir du collège privé fermé depuis 2021

Le collège privé a fermé ses portes au mois de juillet 2021. Après une visite par les élus, il a été constaté :

- Emplacement stratégique d'entrée dans le cœur du bourg
- Terrain idéal pour y construire des logements pour primo-accédant ou sociaux

- Un partenariat avec Manche Habitat doit être envisagé

Actions :

- Etudes de faisabilité
- Acquisition du terrain pour le viabiliser et le mettre à disposition

Calendrier : 2^{ème} semestre 2022

Montant acquisition : 32 500 €



TESSY-BOCAGE

Aménagement et sécurisation cœur de bourg – Fervaches

L'opération consiste en l'aménagement et la sécurisation du bourg de Fervaches : amélioration de la circulation (destruction d'un hangar), aménagement paysager et touristique (aménagement d'une aire de pique-nique),

Actions : études de faisabilité, terrassement, voirie, aménagement paysager, mobilier urbain.

Calendrier : 2^{ème} semestre 2022

Montant acquisition : 32 500 €

TESSY-BOCAGE

Aménagement de l'entrée de bourg de Pont-Farcy

Création d'une aire de sortie d'autoroute à TESSY BOCAGE. Celle-ci constituerait une possibilité de « Village étape » (demande conjointe), de stationnements supplémentaires sur l'espace existant, d'infrastructure de repos et de repas et d'espaces de loisirs pour enfants. A ces espaces s'ajouterait une passerelle permettant l'accès au chemin du halage en toute sécurité.

La base verte de loisirs est située à l'entrée du bourg de Pont-Farcy : elle comprendrait des espaces verts de détente et de balade ; une aire de jeux pour enfants et jeunes (tyrolienne, toboggans, portique, cabane forestière, pont de singe, jeux sur ressort, tourniquet, mur d'escalade, jeux pédagogiques, terrain multisports (basket-ball, handball, modules de roller et de skateboard) ; des aires de pique-nique : tables de pique-nique ; pour les groupes, mise à disposition de tables sous auvent ; des équipements de services (toilettes, point d'eau, poubelles, parking. Accessibilité PMR ; un espace jeux (pétanque, mölky, palets...)) ; un espace floral : Espaces verts de détente et de balade.

Calendrier : 2^{ème} semestre 2022

Montant de l'opération : 696 000 €

Etudes : 15 000 €

Maitrise d'œuvre : 10 000 €

Sanitaires : 85 000 €

Mobilier urbain : 5 000 €

Aire de jeux : 15 000 €

Terrains de jeux : 15 000 €

Parcours de santé : 25 000 €

Construction passerelle (Structure métallique) : 330 000 €

Travaux de voirie et renforcement de berges : 206 000 €

CONDE-SUR-VIRE

Création d'un parking paysager sur l'ancienne friche de la distillerie

L'ancienne distillerie de Condé, datant d'avant-guerre et désaffectée depuis les années 80, constituait une « verrue » en entrée de ville sur la RD53 direction St-Romphaire. En partenariat avec l'EPF de Normandie, l'ensemble des bâtiments abandonnés ont été totalement démolis et le site dépollué. L'emprise foncière représente une surface de près de 7 000 m² en bordure de la Vire. Parallèlement à la réalisation de la voie douce (en cours) reliant le centre-bourg de Condé au chemin de halage des Bords de Vire (comprenant entre autres la construction d'une passerelle piétonne au-dessus de la Vire), la commune envisage de réaliser un parking paysager de 50 places environ, sur l'emprise foncière vierge laissée par la démolition de la distillerie. L'aménagement envisagé, qui tiendra compte de la qualité paysagère et écologique du site, permettra de répondre à la fréquentation croissante du chemin de halage. Il sera traité exclusivement en surfaces perméables.

Calendrier : 2022-2023

Montant de l'opération : 90 000 €

CONDE-SUR-VIRE

Aménagement de la rue Focq

Partant du centre-ville pour rejoindre la petite « rocade » de Condé que constitue la route Neuve, la rue du Focq constitue un axe communal très emprunté, desservant un quartier de logements sociaux, la résidence autonomie. La Mautelière et un secteur résidentiel. L'état de vétusté de la voirie ainsi que du réseau d'assainissement nécessitent une rénovation lourde, couplée avec un projet d'effacement des lignes aériennes (électriques et télécom). Cette opération intégrera un volet « sécurité routière » afin de baisser la vitesse moyenne et conforter les circulations douces.

Maître d'ouvrage : commune (en lien avec le SDEM50 pour les travaux d'effacement de réseaux)

Calendrier : 2023

Montant de l'opération : 530 000 €

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE
SAINT-LO AGGLO
Pépinière agroalimentaire
Description de l'action

Construction d'un bâtiment de 1600 m² à destination des porteurs de projets et jeunes entreprises du secteur agroalimentaire.

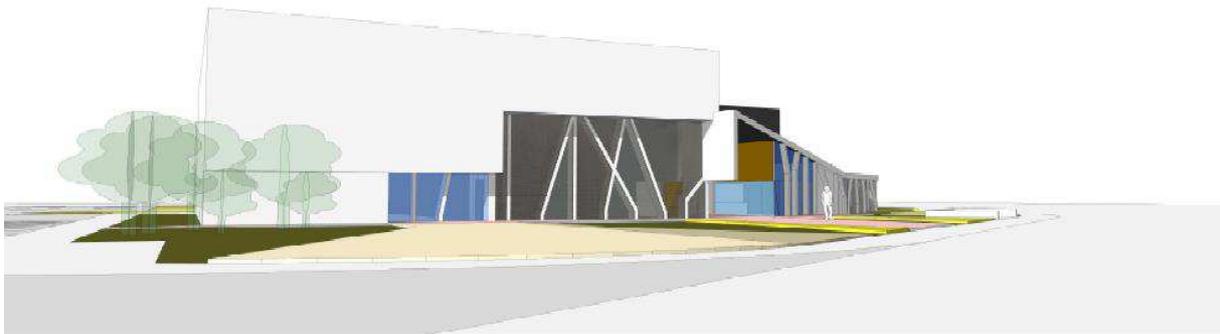
Le projet se construit autour de :

- 1 atelier- agroalimentaire de 450 m²
- 1 Atelier agroalimentaire de 230 m²
- 1 cuisine d'innovation showcase de 60 m²
- 1 atelier simple de 130 m²
- 1 atelier simple de 250 m²
- Des espaces communs. 100 m²
- Quai de déchargements communs
- Stockage Palette ext communs
- Local vélo
- Stationnement
- Voirie PL

Les installations de production thermique et de froid sont conçues dans le but de respecter les objectifs suivants :

- Garantir les conditions d'ambiance et de confort des usagers en termes de température.
- Obtenir un niveau de performance RT 2012 pour les locaux soumis à la RT 2012
- Optimiser la durabilité et la maintenabilité des installations par un regroupement des installations de froid en local technique
- Gérer les consommations d'énergie et suivre les consommations par des sous-comptages d'énergie.

Attention portée sur les matériaux et mise en place de panneaux photovoltaïques.



Objectifs et résultats attendus				
<p>Ce projet a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer de nouvelles entreprises sur le territoire - Développer la synergie et l'innovation autour des acteurs de l'alimentation - Créer de nouveaux emplois - Dynamiser les circuits courts - Avoir une offre de service adaptée aux professionnels de l'alimentation. 				
Pilote(s) – maitre(s) d'ouvrage				
<p>Le maitrise d'ouvrage fait l'objet d'une convention de mandat. Le délégataire est la SHEMA. La maîtrise d'œuvre retenue pour l'opération est le cabinet DHD avec une équipe pluridisciplinaire.</p>				
Partenaires du projet				
<p>Région</p> <p>Europe</p>				
Calendrier prévisionnel				
<p>APD Novembre 2021 Lancement des travaux novembre 2021 Réception décembre 2022.</p>				
Plan de financement prévisionnel				
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Taux
Acquisition	165 000 €	FEDER	380 000 €	15.7%
Etudes	32 900 €	Région	651 000 €	27%
Honoraires	195 289 €	Etat	225 000 €	9.3%
Travaux	1 901 321 €			
Frais divers	124 454 €			
		Autofinancement	1 162 965 €	48 %
Total	2 418 965 €	Total	2 418 965 €	100 %

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE				
QUIBOU				
Construction d'une halle sur la place de la marie pour le marché hebdomadaire.				
Description de l'action				
<p>Quibou connaît un développement fort de l'agriculture biologique sur son territoire. A ce jour, six exploitants sont installés sur la commune, et l'arrivée d'un cidriculteur est imminente. Associés à d'autres commerçants, ils ont mis en place un marché hebdomadaire qui connaît un succès croissant. Le jeudi, jour du marché, ce sont plus de dix exposants qui sont présents. Pour pérenniser cette activité et permettre son installation toute l'année au centre de la commune, le conseil municipal a décidé de construire sur la place du bourg une halle qui aura cette première fonction, abriter le marché bio. Pour renforcer la notoriété de cette manifestation, deux marchés de plus grande ampleur sont organisés pour Noël et au mois d'août.</p> <p>Ce positionnement au centre du bourg a également pour objet de renforcer les commerces existants. Quibou a deux commerces tout proches, un bar tabac épicerie et une boulangerie.</p> <p>La halle couvrirait une partie de la place entre l'abri bus et les bornes électriques installées pour le marché. Le souhait du conseil municipal est que ce bâtiment ait une signature architecturale bien affirmée. Il doit donner au bourg une image renforcée qui participe à sa notoriété. Les matériaux utilisés sont à l'appréciation de l'architecte, mais les propositions seront jugées en fonction de l'intérêt et de l'originalité des esquisses, mais aussi par l'homogénéité de l'ensemble constitué entre la halle, la mairie et l'école.</p> <p>La halle devra être protégée des vents dominants à l'ouest par une façade qui permettra la tenue des événements dans de bonnes conditions tout en laissant le passage des voitures. Elles continueront de stationner sous la halle quand elle ne sera pas utilisée. La toiture intégrera également des cellules photovoltaïques pour la production d'énergie.</p>				
Objectifs et résultats attendus				
<p>Le premier objectif est de pérenniser le marché hebdomadaire qui a été mis en place en juin 2014. Cette activité économique est le prolongement naturel du développement de l'agriculture biologique sur la commune. Les producteurs y trouvent des débouchés de proximité et les clientèles peuvent s'achalander en produits locaux de qualité. Les commerces existants ont également besoin de cette manifestation pour profiter de la venue de clientèles non « ordinaires».</p> <p>Le deuxième objectif est de renforcer l'attractivité du bourg toute l'année en construisant un bâtiment qui valorise son environnement.</p> <p>Enfin, l'objectif est également de donner de la commune une image positive de nature à favoriser de nouveaux projets.</p>				
Pilote(s) – maitre(s) d'ouvrage				
Le maître d'ouvrage de l'opération est la commune de Quibou.				
Partenaires du projet				
Les partenaires du projet sont les agriculteurs biologiques, les exposants présents sur le marché et les commerçants du bourg.				
Calendrier prévisionnel				
Le marché de maîtrise d'œuvre est en cours d'attribution. Les études seront donc menées d'ici la fin 2021, pour un début des travaux en 2022 et une fin de chantier fin 2022.				
Plan de financement prévisionnel				
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Taux
Construction de la halle et aménagement des abords	275 010 €			
Total	275 010 €	Total	275 010 €	100 %

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE
Réhabilitation d'équipements culturels
SAINT-LO
Réhabilitation du théâtre et de la salle des fêtes

Le théâtre Roger Ferdinand et la salle Allende sont un ensemble architectural imaginé à partir de 1955 et construit entre 1960 et 1963 par Marcel Mersier à la suite des bombardements ayant massivement détruit la ville en juin et juillet 1944. Il accueille une salle des fêtes de 1 500 places avec annexes (tribune, cuisine, sanitaires, hall d'entrée) et une salle de théâtre de 600 places (hall d'entrée, galerie-foyer, salle d'exposition, salle, scène, loges, ...).

Au début des années 2000, le théâtre a fait l'objet de travaux importants notamment dans la salle et au niveau de la scène. Des loges devaient également être réalisées sous la scène mais le projet n'a pas abouti. Le percement des accès a d'ailleurs contribué à l'effondrement de la dalle de la cage d'escalier qui a, depuis, été sécurisée. D'autres petits travaux ont été réalisés au fur et à mesure, comme le comblement de l'espace de danse dans la salle des fêtes par un parquet ou la mise en place de panneaux acoustiques, efficaces mais contraignants pour le chauffage.

Étant donné son architecture typique de la Reconstruction, l'ensemble bâti a fait l'objet d'une inscription au titre des Monuments Historiques le 13 août 2018.

Constatant la présence de fissures apparaissant dans la cage d'escalier, de fers apparents en façade, et de nombreuses infiltrations, notamment au niveau des façades en verre, de la façade arrière et dans la salle des fêtes mais aussi du délabrement de la façade arrière et dans un souci de sauvegarde du bâtiment, la Ville a lancé une étude pour réaliser un diagnostic technique sur l'enveloppe extérieure du bâtiment.

Ce diagnostic a pour finalité d'apporter des préconisations en termes de travaux et d'urgence. Il a fait apparaître une dégradation très importante des façades, constituées d'une ossature en béton et d'un remplissage de briques. L'ossature est par endroit à consolider et le remplissage est en grande partie à déposer et à reprendre. Les murs en pavé de verre et les menuiseries extérieures sont également à changer.

Ces reprises ont pour objectif de stopper la désagrégation des façades en remédiant aux infiltrations d'eau.

Dans un premier temps, des travaux d'urgence et provisoires seront donc menés.

Dans un second temps, des travaux plus pérennes seront menés, avec la déconstruction des façades afin d'améliorer leur tenue dans le temps. Ces travaux permettront également d'améliorer les performances thermiques du bâtiment.

Calendrier :

Phase 1 : 2022

Phase 2 : 2023-2024

Montant de l'opération : 2 000 000 €

SAINT-LO
Réhabilitation du Normandy

Implanté dans une "ville moyenne" dans un département rural, le Normandy représente un outil d'attractivité exceptionnel en Basse Normandie de par sa situation géographique, son projet artistique qu'il défend tout au long de l'année notamment par sa capacité à accueillir et promouvoir de nouveaux et jeunes talents qui rayonnent sur tout le territoire normand et au-delà, ainsi que par le festival Les Rendez-Vous Soniques à l'envergure nationale qui y est organisé tous les ans. Cet équipement contribue ainsi à l'équilibre culturel du territoire en proposant, à l'ouest de la Région Normandie, un pôle musical ambitieux mais à taille humaine.

La rénovation-extension du Normandy s'inscrit dans le cadre de la volonté des partenaires de l'équipement de renforcer l'offre culturelle mise à la disposition des associations et d'encourager les pratiques musicales de nos concitoyens, créatrices de lien social, de partage, d'animation collective. A l'heure où les grandes agglomérations attirent des dizaines de milliers de visiteurs grâce à leurs équipements culturels, la présence du Normandy est un facteur d'attrait pour la population.

La rénovation du Normandy est le moyen d'adapter un lieu vieillissant à son activité et ainsi d'accroître la qualité de l'accueil tant du public que des artistes et des groupes, et donc de renforcer l'attractivité de l'équipement.

Outil structurant unique dans la Manche, le Normandy rayonne bien au-delà des frontières communales ; il est un outil culturel au service du bien-vivre ensemble.

L'objectif premier est de mettre aux normes un établissement vieillissant, tant sur le point réglementaire (électricité, accessibilité, incendie, etc) qu'au niveau du confort des usagers (salariés, artistes, public). En effet, les locaux sont aujourd'hui peu adaptés à l'usage intensif du Normandy : entrée peu visible, hall d'accueil trop petit, loges petites, non accessibles et mal chauffées, bureaux à l'étage et exigus.

Le projet doit également permettre de mettre en valeur l'un des rares bâtiments saint-lois datant d'avant-guerre et de développer le projet artistique du Normandy pour permettre une nouvelle offre : création d'une nouvelle salle de 250 personnes pour offrir des concerts à plus petite jauge et faciliter l'organisation de résidences, améliorer l'accès aux salles de répétition, etc.

Partenaires : DRAC, Odia Normandie (Office de diffusion et d'information artistique de Normandie), Association Ecran Sonique, gestionnaire des lieux.

Calendrier :

2022 -2023 : Etudes

2023-2024 : Travaux

Montant de l'opération : 5 911 242 €

SAINT-LO Centre culturel la Source

Le centre culturel a été construit en 1989. Il abrite le musée des beaux-arts, l'école de dessin, la médiathèque, une salle de conférences, la maison des adolescents et le Kiosk (service jeunesse de Saint-Lô agglo). Une rénovation complète des locaux intérieurs de la médiathèque a été entreprise en 2017 pour une ouverture au public en 2019.

Cependant, hormis des travaux de menuiseries extérieures et quelques travaux de couverture ponctuels, aucuns travaux d'ampleur n'ont été réalisés sur le clos-couvert. Aujourd'hui, des infiltrations d'eaux sont constatées en plusieurs points du bâtiment.

Des travaux sont donc prévus pour reprendre l'ensemble de l'étanchéité du bâtiment (toiture et façades) et pour améliorer les performances thermiques du bâtiment.

L'objectif premier est d'assainir le bâtiment en stoppant les infiltrations d'eaux et les dégradations que cela engendre à l'intérieur du bâtiment.

Calendrier : 2024-2025

Montant de l'opération : 2 500 000 €

CONDE-SUR-VIRE Rénovation de la salle de cinéma

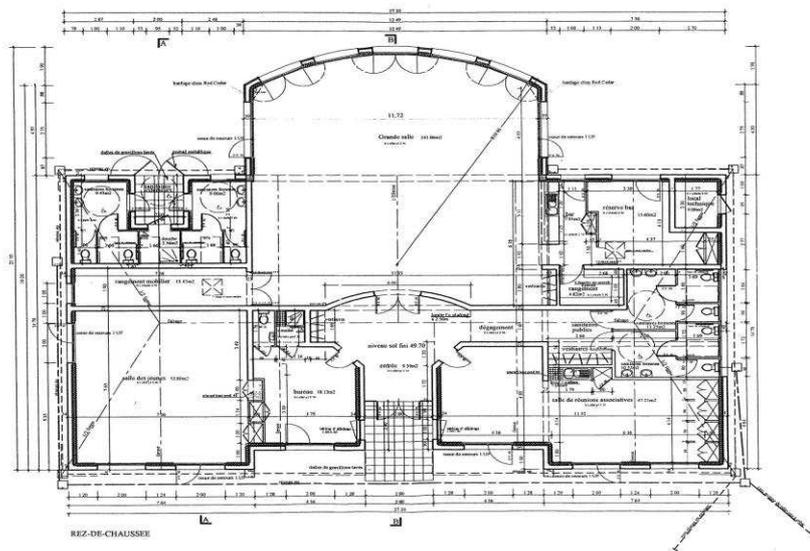
Datant des années 50, la salle de cinéma est obsolète et ne répond plus aux besoins et normes d'aujourd'hui. Elle est principalement utilisée pour le cinéma (1 séance/15 jours), le théâtre (1 troupe sur Condé), des concerts, des conférences et les AG d'association et d'entreprise. Les travaux viseront à reconfigurer entièrement l'espace afin d'en faire un lieu accueillant, moderne et satisfaisant aux normes d'accessibilité et de sécurité incendie. Un soin particulier sera accordé au confort des sièges ainsi qu'à l'isolation du bâtiment dont les combles ne sont pas isolés. Parallèlement, la commune travaillera à l'élaboration d'une programmation culturelle spécifique à cet équipement.

Calendrier : 2022-2023

Montant de l'opération : 1 500 000 € TTC

SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE Maison des associations

La Maison des Associations est un bâtiment ouvert au public depuis le 27 octobre 2004 et d'une superficie d'environ 352 m² (voir plan joint) au 42 rue de la libération (près du stade). Le chauffage est un chauffage central gaz citerne. Un audit énergétique a été demandé en lien avec Saint-Lô Agglo (résultat non connu à ce jour).



CONDE-SUR-VIRE Projet de nouvel équipement en cœur de bourg

En 2020, la commune a fait l'acquisition de l'ancienne salle paroissiale située en centre-ville, à proximité immédiate de la médiathèque. Récemment, la commune a été informée de la possibilité d'acquérir une maison de bourg, limitrophe du site communal, permettant de disposer à terme d'une emprise foncière de plus de 1 000 m² d'un seul tenant, en plein cœur de bourg, et donnant sur la place principale. Une étude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera prochainement lancée. Elle aura pour objet, à partir d'un diagnostic des besoins du territoire, de définir les grandes lignes d'un programme d'aménagement et d'équipement. Sont déjà évoqués un projet de tiers-lieu, un projet d'espace public numérique (EPN), d'hébergements pour apprentis ou encore d'extension de la médiathèque.

Calendrier : 2024-2025

TESSY-BOCAGE

Projet de rendre multifonction la salle des fêtes de Pont-Farcy

La salle des fêtes de Pont-Farcy doit faire l'objet d'importants travaux en rénovation thermique (chauffage, menuiseries) mais aussi en aménagement intérieur. Mais au vu de l'offre qui existe déjà sur le territoire communal, la municipalité se pose la question qui soit de la refaire stricto sensu en salle des fêtes ou soit d'en faire un lieu multifonction. En effet parallèlement se pose la question de mutualiser les cuisines des cantines communales (école Pont-Farcy, Ecole maternelle Tessy, MARPA du jardin secret, Résidence des bords de Vire).

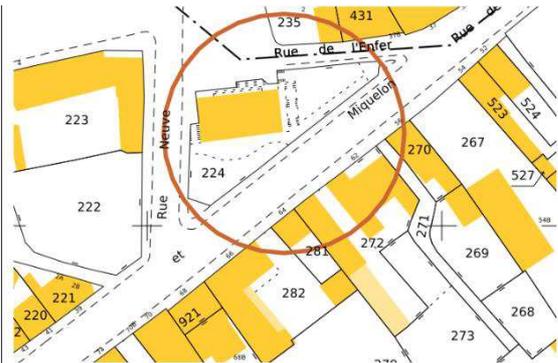
Un projet de cuisine unique de proximité (CUP) est en réflexion et le lieu d'attache pourrait être la salle des fêtes de Pont-Farcy. Des études doivent être engagées pour étudier la faisabilité technique et économique mais aussi environnementale. Le contexte communautaire s'y prête également dans le cadre du plan alimentaire territorial.



Mutualiser des bâtiments déjà existants : réhabiliter, réaménager, mutualiser les services sur le territoire communal : point de restauration, tiers lieu...

Calendrier : 2^{ème} semestre 2022.

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE
Maintien et développement de services aux habitants
SAINT-LO-AGGLO
Rénovation des éclairages sportifs
<p>Les stades de football de Cerisy-La-Forêt, Saint-Amand et Saint-Jean d'Elle accueillent des clubs sportifs considérés comme « structurants » sur le territoire de Saint-Lô Agglo, par l'action éducative qu'ils mènent auprès du public jeune et également par rapport à leur nombre important de licenciés.</p> <p>Les infrastructures, dans lesquelles évoluent ces associations, sont relativement vieillissantes et les éclairages de terrains en particulier, sont devenus obsolètes. En effet, les dysfonctionnements récurrents de lampes, les problèmes électriques ou encore la chute d'un mât ont mis à mal le fonctionnement de ces trois associations ces dernières saisons sportives.</p> <p>Il convient de rénover les trois éclairages de ces équipements sportifs.</p> <p>Le projet se décompose comme suit :</p> <p>1) CERISY-LA-FORET (réalisation prévue en 2021) – stade Lucien GODIN – éclairage du terrain annexe d'entraînement en gazon naturel, non homologué – dimensions : 92m x 60m. Le nouvel éclairage sportif sur ce stade permettra d'organiser des entraînements et des matchs pendant la période hivernale, avec un coût moindre de consommation d'énergie.</p> <p>Montant de l'opération : 74 840 € Financement Etat : DETR 9 340 €</p> <p>2) SAINT-AMAND-VILLAGES (réalisation prévue en 2022) – éclairage du terrain d'honneur en gazon naturel, non homologué – dimensions : 106m x 62m.</p> <p>Ces 2 stades auront un niveau d'éclairage de 100 lux. L'installation nécessitera la pose de 4 mâts galvanisés de hauteur de 16 m, équipés chacun de 2 projecteurs avec lampes LED et traverses, soit 8 projecteurs. L'installation d'un nouveau câblage (1 câble/mât) devra également permettre un éclairage par demi-terrain et l'allumage de celui-ci s'effectuera par une commande déportée, dans le local technique.</p> <p>Montant de l'opération : 65 685 €</p> <p>3) SAINT-JEAN-D'ELLE (réalisation prévue en 2023) - stade Marcel HERVIEU :</p> <p>a) terrain annexe d'entraînement en gazon naturel – dimensions : 54m x 50m – niveau d'éclairage : 100 lux, non homologué – 2 mâts galvanisés, de hauteur de 14 m, équipés chacun de 2 projecteurs avec lampes LED et traverses, soit 4 projecteurs.</p> <p>b) terrain d'honneur en gazon naturel – dimensions : 100m x 62m - niveau d'éclairage : 100 lux – mise en lumière de 8 projecteurs. . L'installation devra également permettre un éclairage par demi-terrain et l'allumage de celui-ci s'effectuera par une commande déportée, dans le local technique.</p> <p>Montant de l'opération : 90 695 €</p>
SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE
Création d'un skate parc
<p>13 jeunes collégiens qui fréquentent l'espace jeunes de Saint-Lô Agglo ont sollicité le conseil municipal pour la création d'un skate-park sur la commune, à proximité du collège. Ce lieu devrait permettre de pratiquer plusieurs disciplines sportives dans les règles de sécurité et en plein air comme la trottinette, du skateboard, du roller, de l'Urban free flow, du BMX.</p> <p>Un projet de citoyenneté et de responsabilisation des jeunes.</p> <p>Nouveauté dans la commune, en complémentarité avec les structures sportives existantes</p> <p>Rendre la commune plus attractive pour un jeune public et des jeunes parents</p> <p>Un attrait pour des spectateurs (personnes âgées ou autres)</p> <p>Activité sportive permettant de lutter contre l'obésité avec différentes disciplines à pratiquer (BMX, rollers, skate, trottinette)</p> <p>Calendrier : 2022</p> <p>Montant de l'opération : 70 000 €</p>
CARANTILLY
Création d'un plateau multisport
Calendrier : 2022
BOURGVALLEES
Création d'un lieu de services à la population
<p>Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle mairie, avec point poste et médiathèque, il sera prévu des bureaux équipés informatiquement, avec liaison internet. Ces bureaux seront mis à disposition des habitants, avec assistance du personnel. Ils seront également mis à dispositions aux différents organismes qui voudront bien y tenir une permanence.</p> <p>Aider les personnes non équipées ou en difficulté avec les outils informatiques et réseaux. Services de proximité, avec les organismes (CPAM, MSA, CARSAT...) qui voudront bien tenir une permanence dans ces bureaux.</p> <p>Calendrier : Consultation d'architecte fin 2021, travaux 2022 et 2023</p>

CARANTILLY Création d'un pôle de services
<p>Construction d'une salle communale, d'une agence postale communale, d'une bibliothèque avec l'extension du cabinet médical existant. Objectif : regrouper les services au sein d'un lieu dédié.</p> <p>Calendrier : 2021 : choix de l'architecte 2022 : travaux</p>
SAINT-LO Création d'un espace d'accueil des familles au cimetière
<p>Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée, il est nécessaire de revoir l'aménagement du cimetière afin de rendre l'accueil accessible aux personnes à mobilité réduite. Celui-ci est en effet actuellement situé dans l'ancienne maison du gardien et accessible par une rampe à quasiment 9% et 5 marches.</p> <p>Face à de nombreuses contraintes en termes d'accès (un seul accès commun véhicules et piétons avec une pente importante), il est proposé de créer une nouvelle entrée piétonne à droite de la maison du gardien. Le sanitaire existant à cet endroit sera démoli. La maison sera réaménagée pour offrir un sanitaire accessible, un bureau et un salon d'accueil aux usagers du cimetière ainsi que des vestiaires pour les agents.</p> <p>La maison nécessite de nombreux travaux pour pouvoir accueillir du public (menuiseries, toiture, travaux de mise aux normes électriques, chauffage...). La réalisation de travaux d'ampleur mérite de revoir également les performances thermiques du bâtiment en refaisant notamment l'isolation.</p> <p>Enfin, afin d'améliorer l'accès du cimetière, il est proposé de ralentir la circulation devant l'entrée en créant un plateau réhaussé. L'objectif est d'améliorer l'accueil des usagers du cimetière et le confort des agents.</p> <p>Calendrier : 2022 – 2023 Montant de l'opération : 380 330 €</p>
THEREVAL Création d'une résidence sénior
<p>Construction d'une résidence « Séniors », Maisons « passives » : densifier l'espace, impact carbone, accueil de nouvelles populations.</p> <p>Calendrier : Choix d'un architecte - 2022 Travaux 2023/2024</p> <p>Montant de l'opération : 1 838 540 €</p>
TESSY-BOCAGE Achever l'aménagement de l'espace France Services et de la salle « l'atelier »
<p>La commune s'est investie dans le volet social avec l'installation d'un Pôle des solidarités qui comprend un Espace France Services, l'Agence Postale Communale et le CCAS, un bureau de titres sécurisés et un point Conseil Numérique. Des aménagements intérieurs ont été réalisés en 2020.</p>
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;">  </div> <div style="width: 45%;">  </div> </div>
<p>Afin de continuer sa politique de rénovation énergétique, la commune veut apporter de l'isolation dans les combles de ce bâtiment. Actuellement il n'y a aucune isolation.</p> <p>L'aménagement du bâtiment – rez-de-chaussée bas, est également envisagé :</p> <p>Bureau 1 : bureau du conseil numérique France Services Bureau 2 : bureau mis à disposition pour télétravail déjà meublé + accès à la fibre Salle « l'Atelier » : ateliers numérique communaux + ateliers Familles Rurales + prêt pour visio-conférence. Avec acquisition d'un écran tactile + son + HDMI, acquisition matériel informatique, aménagements de placards fermés à clés pour mettre à disposition des utilisateurs réguliers Installation stores occultants pour faciliter atelier, réunion, formation, visio-conférence. Installation d'une climatisation pour que cette salle devienne un refuge pour les personnes vulnérables en temps de grosses chaleurs (personnes âgées, enfants...) Point cafétéria : faciliter convivialité et ateliers</p>

Hall d'entrée : en faire une vitrine et un accueil pour les associations comme Familles Rurales
 L'objectif est d'achever un bâtiment qui a désormais toute sa place dans les services publics de proximité tessyais et en faire un lieu multifonction, mutualisable et adaptable aux besoins de la population tessyaise et d'ailleurs, des entreprises, des associations.
Calendrier : 2ème semestre 2022
Montant de l'opération : 64 916.12 €

TORIGNY-LES-VILLES
Accessibilité du château des Matignon

Mise en place d'un ascenseur pour rendre accessible le château des Matignons.
Calendrier : 2022
Montant de l'opération : 180 000 €

TESSY-BOCAGE
Installation de bornes de recharges

Multiplier les points de rechargements pour les véhicules électriques des habitants, des élus et des agents mais aussi aux véhicules électriques communaux. Installation d'une borne de recharge à Pont-Farcy et d'une borne de recharge derrière la mairie de Tessy. Identifier les lieux de recharge insolites.
Partenaires : ADEME, SDEM
Calendrier : 2ème semestre 2022
Montant de l'opération : 14 000 €

TORIGNY-LES-VILLES
Réhabilitation de l'église Notre Dame du grand Vivier

La rénovation des structures de l'église (murs et toiture) ainsi que l'aménagement intérieur en vue d'y accueillir une école de musique et l'exposition de pièces historiques sur le 2nde guerre mondiale, réunies par l'association 35e Santa Fe.
 - Entretien et conforter le patrimoine communal, et répondre aux besoins en matière de locaux ;
 - Programmer les travaux permettant de sécuriser et mettre hors d'eau, hors d'air le bâtiment, travaux à minima pour pérenniser l'ouvrage, en programmant des travaux intérieurs ;
 - Répondre aux besoins de l'association 35 th Santa Fe Division et permettre à ses membres, sous forme d'un « petit musée », de valoriser les documents et objets de mémoires, et en permettre l'accès à des visiteurs,
 - Offrir un espace pour des « petites représentations musicales » ou des besoins ponctuels de répétition
Calendrier : 2022
Montant de l'opération : 960 000 €

MOON-SUR-ELLE
Extension du local commercial

Extension des locaux de la superette (locaux propriété communale, bail commercial) - Permettre au locataire de changer de franchise et de proposer de nouveaux services.
 Satisfaire le besoin en extension de surface de vente du locataire - Diversification des produits - Permettre l'adhésion à un groupement permettant une amélioration des prix (adhésion / superficie de vente) - Intégrer une structure ENR à l'extension (panneaux photovoltaïques).
Calendrier : 2023

SAINT-LO-AGGLO
Maison de l'enfance de l'Aurore

Afin d'améliorer la qualité d'accueil et répondre aux obligations réglementaires, Saint-Lô Agglo engage un programme de renouvellement des structures petite enfance du Val Saint Jean et de Fontaine Venise. Au regard des attentes et des besoins de la population locale et communautaire, le sujet de l'opportunité d'implanter la future maison de la petite enfance dans les bâtiments actuels de l'école de l'Aurore a reçu un avis favorable en bureau communautaire du 11/03/19. Dans un même temps le projet réinterroge la fonction accueil de l'utilisateur, dans une recherche d'optimisation de celle-ci. Ainsi, le lieu d'animation des Lorient de l'antenne du Relais Enfants Parents Assistant(e)s Maternel(le)s de Saint-Lô, situé dans le quartier de l'Aurore, est intégré au programme. Afin d'offrir une offre cohérente en terme de continuité éducative, l'intégration du centre de loisirs de Calmette est définie dans une deuxième phase et la maison de la petite enfance deviendra maison de l'enfance.

Le projet de maison de l'enfance doit répondre à l'objectif principal d'offrir aux familles un regroupement de structures le plus adapté à leurs attentes en matière d'accueil, de loisirs et de soutien à la parentalité, tout en respectant les besoins de l'enfant.

Objectifs de la phase 1 - Maison de la petite enfance

- Offrir un nombre de places en accueil collectif en adéquation avec les besoins, dans le respect de l'équilibre de l'accueil collectif et de l'accueil individuel.
- Offrir des places d'accueil collectif aux familles travaillant en horaire élargi voire atypique
- Maintenir l'offre d'accueil occasionnel répondant aux besoins des familles n'ayant pas d'activité professionnelle ou bénéficiant d'une activité au centre social
- Favoriser l'inclusion des enfants à besoins dits spécifiques en lien avec les objectifs du PESL de Saint-Lô Agglo
- Développer des conditions d'accueil permettant le soutien à la parentalité

-Développer un projet innovant, identitaire et attractif pour les usagers

- Offrir des conditions d'accueil conforme à la réglementation

Objectifs de la phase 2 - Maison de l'enfance

- Bénéficier de locaux adaptés en terme de confort thermique et acoustique

- Permettre la restauration sur site

- Permettre une dynamique éducative renforcée

- Offrir des places d'accueil supplémentaires chez le 3/5 ans afin de répondre au besoin de couverture sur la tranche d'âge

- Inclure une dimension jeunesse dont les besoins sont affirmés

- Construire une culture commune tout en renforçant la coopération cohérente des acteurs.

- Permettre la mutualisation des moyens (salle spécifique : salle de motricité, espace snoezelen / matériel commun par exemple modules de motricité...) pour garantir un accueil de qualité dans le cadre d'une maîtrise budgétaire.

Calendrier : Phase 1 : 2022 / Phase 2 : 2026

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE				
Réhabilitation d'une cave cidricole				
LE MASSON				
Description de l'action				
<p>Le projet consiste en la réalisation d'une cave cidricole, de la transformation des pommes jusqu'à leur commercialisation en passant par leur valorisation.</p> <p>Ce projet se divise en 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déplacement du siège social de Cametours vers Quibou avec ses locaux administratifs - Réalisation d'un bâtiment de 600 m² semi-enterré sur 2 niveaux et d'aménagement pour la circulation. - Plantation d'un verger traditionnel en pommiers hautes tiges sur une surface de 6000 m². - Construction d'un lieu de vente et promotion de la production. Et ceci dans le cadre d'un accueil touristique et autocariste. <p>Le bâtiment allierait modernité et sobriété et devrait s'intégrer dans le paysage rural en alliant le bois et le verre dans un environnement de verger. Seul le rez de jardin (300m²) serait visible de l'extérieur.</p>				
Objectifs et résultats attendus				
<p>La production cidricole emblématique de la Normandie est une production reconnue par 3 A.O.C-A.O.P que sont le Calvados, le Pommeau de Normandie et le Cidre Cotentin. Ces productions sont en plein essor au niveau mondial et la Normandie doit conserver sa notoriété internationale dans ce domaine. Il s'agit donc dans ce projet de répondre à une véritable opportunité économique, écologique, environnementale et sociale. L'objectif est de conserver, développer et promouvoir le verger normand image d'Epinal de la Normandie. Le pré-verger est également une culture écologique avec une faune et une flore très diversifiée, qui répond à des attentes environnementales.</p> <p>Cette production non délocalisable permet la diffusion du patrimoine culturel et gastronomique bien au-delà du territoire et permet la création d'emplois locaux.</p>				
Pilote(s) – maitre(s) d'ouvrage				
Cidrie Le Masson				
Partenaires du projet				
Le SDEM, la commune de Quibou				
Calendrier prévisionnel				
2020 - 2023				
Plan de financement prévisionnel				
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Taux
Bâtiment	500 000 €			
Equipement	300 000 €			
Total	800 000 €	Total		100 %

APPROCHE DURABLE				
SAINT-LO AGGLO				
Rénovation des bâtiments communaux et communautaires				
Description de l'action				
<p>Saint-Lô Agglo finalise actuellement l'écriture d'un plan climat air énergie territorial aux objectifs plus ambitieux que ceux fixés dans la loi, à savoir : réduire la consommation d'énergie de Saint-Lô Agglo de 50% d'ici à 2040 par rapport à 2010, et couvrir à 100 % par les énergies renouvelables les besoins énergétiques du territoire en 2040.</p> <p>En 2018 les bâtiments tertiaires représentent 13% de la consommation d'énergie du territoire de Saint-Lô Agglo. Dans le but de diminuer les consommations d'énergie de ce secteur, Saint-Lô Agglo a lancé une démarche d'audits énergétiques sur les bâtiments communautaires mais aussi a incité les communes de son territoire à auditer leur propre patrimoine. 10 communes et un syndicat scolaire sont entrés dans la démarche, 89 bâtiments (mairies, écoles, salles des fêtes, centres de loisirs, pôles de santé, pôle enfance, résidence étudiante...) sont audités en 2021.</p> <p>Ces audits permettent d'analyser finement la consommation globale de chacun des bâtiments et apportent des préconisations de travaux pour atteindre les objectifs de réduction de consommations de Saint-Lô Agglo et du Décret Tertiaire pour les bâtiments qui y sont soumis.</p> <p>Ainsi des travaux de rénovation énergétique seront réalisés : isolation des murs, changement de système de chauffage, remplacement de fenêtres etc...</p>				
Objectifs et résultats attendus				
<p>Les travaux qui résulteront des audits énergétiques permettront de baisser significativement la consommation énergétique des bâtiments tertiaires du territoire.</p> <p>Il est attendu de cette action les résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Baisse des consommations énergétiques, • Baisse des émissions de gaz-à-effet de serre associées, • Efficacité énergétique, • Amélioration de la qualité de l'air intérieur, • Sensibilisation des usagers à la transition énergétique • Pérennité des bâtiments à moyen et long terme • Amélioration de la production de chaleur et du renouvellement d'air. 				
Pilote(s) – maitre(s) d'ouvrage				
Saint-Lô Agglo				
Partenaires du projet				
ADEME- Région				
Calendrier prévisionnel				
2022 -2026				
Plan de financement prévisionnel				
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Taux
Investissement- travaux				
Total	3 à 8 millions €	Total		100 %
Indicateurs				
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bâtiments communautaires rénovés - Baisse des consommations énergétiques enregistrée 				

**LISTE DES BÂTIMENTS A AUDITER
LOT N°1**

N°	Propriétaire du bâtiment	bâtiment	adresse	usage
1	COMMUNE DE BOURGVALLEES	cantine + Centre loisirs + bibliothèque	place général De Gaulles- Saint Samson de Bonfossé	culture/scolaire
2		Ecole Grand Bâtiment	Saint Samson de Bonfossé	Scolaire
3		Salle des fêtes	Rue des Ifs Saint-Samson de Bonfossé	associatif
4		Ecole	47, rue Barthélémy- Saint Romphaire	Scolaire
5	COMMUNE DE CONDE SUR VIRE	Mairie-salle cinéma-Salle des fêtes	2 place Auguste Grandin, Condé sur Vire	adm/culture/asso
6		Médiathèque	2 place Auguste Grandin, Condé sur Vire	Culture
7		Ecole maternelle	10 rue du stade, Condé sur Vire	scolaire
8		Ecole primaire	14 rue du stade, Condé sur Vire	scolaire
9		Salle Condé Espace	2A route de Villeneuve, Condé sur Vire	associatif
10		Foyer logements	La Mautelière 4 bis rue du Focq, Condé sur Vire	Logement
11		Salle des fêtes de Troisgots	Troisgot	associatif/culture/ événement
12		Salle des fêtes de Mesnil-Raoult	rte Troisgots, 50420 MESNIL RAOULT (LE)	associatif/culture/ événement
13		École maternelle de Mesnil-Raoult	Le bourg, 50 420 LE MESNIL-RAOULT	Scolaire
14		Ecole maternelle de Troisgots :	Le Bourg, 50 420 TROISGOTS	Scolaire
15	COMMUNE DE TESSY BOCAGE	Salle des fêtes	Place de l'église - Pont Farcy	associatif
16		Salle de spectacles	5, rue Jean Claude Lemoine- Tassy sur Vire	culture
17	COMMUNE DE MOON SUR ELLE	Ecole maternelle	53 rue Sainte Croix	Scolaire
18		Ecole primaire	7 rue des écoles	Scolaire
19		Ecole primaire classe CM	9 rue des écoles	Scolaire
20		Cantine scolaire	rue Sainte Croix	Scolaire
21	COMMUNE DE MARIGNY LE LOZON	La Poste	14 rue du 8 mai 1945	Projet épicerie
22		La Trésorerie	34 avenue du 13 juin 1944	Projet en réflexion
23		Salle des fêtes	place Westport	Accueil public
24		La bibliothèque	3 rue des Alleux	Bibliothèque
25	QUIBOU	Mairie - école	2 – 4 rue du pressoir	Administratif et scolaire
26		cantine	4 rue du pressoir	Associatif et scolaire
27	COMMUNE DE GRAIGNES-MESNIL ANGOT	Mairie et annexes- logements	Place Alphonse Voydie- Graignes	administratif/logements

**LISTE DES BÂTIMENTS A AUDITER
LOT N°2**

N°	Propriétaire du bâtiment	bâtiment	adresse	usage
1	VILLE DE SAINT-LÔ	Centre Mersier	avenue des tilleuls	social
2		Centre Mandela	99 rue Kenedy	social
3		Ecole de musique	2 rue de l'Abbaye	associatif
4		Locaux Gendrin	rue René Gendrin	associatif
5		GS Raymond Brulé	Place Barbey d'Aurevilly	Scolaire
6		GS Jules Ferry	Rue des 29è et 35è Divisions	Scolaire
7		Locaux associatifs Jules Ferry	Rue des 29è et 35è Divisions	associatif
8		GS Jules Verne	rue des Pruniers	Scolaire
9		GS Yser	rue Jean Boucard	Scolaire
10		Hôtel de ville + annexes	Place Général de Gaulle	administratif
11		salle Mesnilcroc	3 rue Mesnilcroc	associatif
12		atelier artistes-arts plume	3 rue Mesnilcroc	associatif
13		Mission locale	2 rue Octave Feuillet	jeunesse
14		Musée Bocage Normand	Boulevard de la commune	Culture
15		Point Ferro	rue de la Varoquière	social
16		Presbytère église notre Dame	Rue HENDI AMAIRD	habitat
17		Salle polyvalente Bouloir	Boulevard du Midi	associatif
18		Théâtre + salle fêtes Allende	2 rue Octave Feuillet	spectacles
19		Centre social Henri Bourdier	20, rue Fontaine Venise	social
20		Centre Culturel La Source	Place du Champ de Mars	Culture
21	COMMUNE DE SAINT-GEORGES MONTCOCQ	Mairie	47, rue du Cotentin	service adm
22		Salles polyvalentes Maurice SALLIOT et Les Tilleuls		événements
23		Ecoles maternelle Les Fontenelles	4, rue des Fontenelles	Scolaire
24		Ecoles primaire Les Fontenelles	5, rue des Fontenelles	Scolaire
25	COMMUNE DE SAINT CLAIR SUR L'ELLE	Maison des associations	rue de la Liberté	associatif
26	SYNDICAT SCOLAIRE DE L'ELLE	Groupe Scolaire	13 place Guillaume Le Conquéran, SAINT CLAIR SUR L'ELLE	scolaire

**LISTE DES BÂTIMENTS DE SAINT-LÔ AGGLO A AUDITER
LOT N°3**

N°	Localisation	bâtiment	adresse	usage
1	SAINT-LÔ	résidence étudiants Michel Lelandais	91 rue de Grimouville	Etude
2		maison de justice et de droit	32 rue Croix Canuet	Administratif
3		immeuble de bureaux	709, promenade des Ports	Tertiaire
4		locaux pédagogiques (ENIL)	370 rue Popielusko	Tertiaire
5		Atelier R&D - Fablab	370 rue Popielusko	Tertiaire
6		Fablab	370 rue Popielusko	Tertiaire
7		office du tourisme	60 rue de la Poterne - plage verte	Tourisme
8		Maison de l'enfance Aurore	Avenue des Sycomores	Enfance jeunesse
9		club-house rugby	CS Aurore - rue des Ronchettes	Sports
10		vestiaires-tribunes rugby	CS Aurore - rue des Ronchettes	Sports
11		vestiaires et tribunes stade Louis Villemer	CS des Ronchettes - route de Torigni	Sports
12		centre entraînement football et baseball	CS des Ronchettes - route de Torigni	Sports
13		stade Jean Berthelem - vestiaires	CS de la Vaucelle - rue Saint-Louis	Sports
14		vestiaires et club-house foot Sainte-Croix	CS Sainte-Croix - 821 avenue de Paris	Sports
15		espace C - centre tennistique Saint Ghislain	PS Saint-Ghislain - 775 rue de l'Exode	Sports
16	AGNEAUX	maison petite enfance - crèche - REPAM	place de l'Avenir	Enfance Jeunesse
17		centre de loisirs	place de l'Avenir	Enfance Jeunesse
18		CS de la Falaise - club house	centre sportif de la Falaise - route de Coutances	Sports
19	SAINT-GEORGES-MONTCOCQ	atelier communautaire	le Clos Binot	Technique
20	BOURGVALLEES	Local technique	ZA de la lande- Saint Sanson de Bonfossé	Technique
21	GRAIGNES-MESNIL ANGOT	piscine	rue de l'Hippodrome	Sports
22	MARIGNY LE LOZON	pôle enfance	9 bis rue des Sports - Marigny	Enfance jeunesse
23		stade - école de football - vestiaires - club house (tennis)	17 rue des Sports - Marigny	Sports
24		stade Yves Lemazurier - vestiaires - tribunes	15 rue au Loup - Marigny	Sports
25	PONT HEBERT	pôle de santé	1 rue de Bahais	Santé
26		CS- vestiaires - tribune - club house- stade Jean-Louis Jourdan	rue du 8 Mai	Sports
27	SAINT-JEAN-DE-DAYE	pôle enfance - jeunesse	8 rue du Ferrage	Enfance jeunesse
28		pôle de santé	40 rue Saint-Jean	Santé
29	SAINT CLAIR SUR L'ELLE	ex-maison communautaire - REPAM	40 rue de la Libération	Enfance jeunesse
30	SAINT JEAN D'ELLE	pôle de santé	place de la 35è US St Jean des Baisants	Santé
31	CONDE SUR VIRE	gîte de la base de canoé-kayak	L'Ecluse - le Mesnil Raoult	Sports/tourisme
32	TORIGNY LES VILLES	pôle de santé Grimaldi	rue Matignon - Torigni sur Vire	Santé
33		vestiaires de foot - stade Richard Vivien	CS Richard Vivien - RD 974 - Torigni sur Vire	Sports
34	TESSY BOCAGE	gendarmerie (brigade + 5 logements)	50 route de Villebaudon - Tessy sur Vire	logements
35	SAINT-AMAND	piscine - bassin d'apprentissage	chemin de la Guinguette	Sports
36	CONDE SUR VIRE	Stade Henri Binet - club house	route de Saint-Jean - Condé sur Vire	

APPROCHE DURABLE

Rénovation énergétique des bâtiments communaux – Les groupes scolaires

SAINT-LO

Rénovation énergétique de l'école de l'YSER

Dans le cadre de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable, la Ville de Saint-Lô a mené des études énergétiques sur les bâtiments publics dont la Ville est propriétaire. Le groupe scolaire de l'Yser a été désigné prioritaire pour bénéficier de travaux d'amélioration énergétique.

Le groupe scolaire de l'Yser est un établissement regroupant une école maternelle (68 élèves) et une école primaire (109 élèves). Cette école, construite dans les années 1959 et réhabilitée partiellement en 2008, s'étale sur une surface de 2 020 m². Elle est constituée de trois ailes, à l'est la partie maternelle orientée vers le sud avec trois salles de classes et la salle de motricité, à l'ouest la partie élémentaire avec quatre salles de classes et quelques locaux communs situés au nord (bibliothèque et salle arts plastiques) et au centre, l'autre partie de l'élémentaire avec 4 salles de classes, le périscolaire, la restauration et les locaux administratifs. Les anciens logements de fonction, situés au-dessus de la salle de restauration scolaire seront démolis en 2023.

Considérant l'âge du bâtiment et ses performances énergétiques faibles, la Ville a décidé d'entamer une rénovation thermique et d'y intégrer quelques travaux de rénovation de manière à répondre de façon adaptée aux besoins des usagers :

- Remplacement des menuiseries,
- Mise en place d'une ITE,
- Mise en place de ventilations double flux,
- Remplacement des luminaires tube fluo par des luminaires LED,
- Mise en place de robinets thermostatiques,
- Travaux de second œuvre divers liés aux travaux décrits ci-dessus.

Les travaux seront phasés sur 2 ans et débiteront dès cette année sur l'aile maternelle. En amont, les sols seront désamiantés et remplacés. Jusqu'en 2022, la rénovation thermique concernera toutes les classes élémentaires et l'ensemble des locaux communs, périscolaires et administratifs. En parallèle, des travaux de désamiantage de l'ensemble des revêtements de sols seront réalisés.

En matière de rénovation thermique, le gain attendu est de 114 433 kWh par an et en termes de gaz à effet de serre, le gain attendu est de 26 777 kgeqCO₂ par an.

Calendrier : 2021 -2022

Montant de l'opération : 1 248 682 €

Financement Etat : DSIL rénovation thermique – 517 106 €

TESSY-BOCAGE

Travaux de rénovation thermique sur l'école primaire Jacques Bulot

Calendrier : 2020

Montant de l'opération : 184 969 €

Financement Etat : DSIL exceptionnelle – 136 878 €

THEREVAL

Rénovation thermique de l'école primaire

Calendrier : 2021

Montant de l'opération : 634 107 €

Financement Etat : DSIL rénovation thermique – 253 642 €

MARIGNY-LE-LOZON

Remplacement des menuiseries de l'école Julien BODIN

Calendrier : 2021 - 2025

Montant de l'opération : 118 628 €

Financement Etat : DETR – 35 588 €

SAINT-LO

Rénovation énergétique de l'école Jules Ferry

Dans le cadre de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable, la Ville de Saint-Lô a mené des études énergétiques sur les bâtiments publics dont la Ville est propriétaire.

Le groupe scolaire Jules Ferry fait partie des bâtiments prioritaires pour bénéficier de travaux d'amélioration énergétique. C'est un établissement regroupant une école maternelle (53 élèves) et une école primaire (159 élèves). Cette école, construite au début des années 50, s'étale sur une surface de 2 200 m². Elle est constituée de quatre ailes, à l'ouest la partie maternelle avec deux salles de classes et la salle de motricité et l'aile ouest de l'élémentaire composée de trois

salles de classe, au centre, les locaux communs comprenant notamment la bibliothèque et au sud-est, l'autre partie de l'élémentaire avec 3 salles de classes, une salle commune, le périscolaire, la restauration et les locaux administratifs. Considérant l'âge du bâtiment et ses performances énergétiques faibles, la Ville a décidé d'entamer une rénovation thermique et d'y intégrer quelques travaux de rénovation de manière à répondre de façon adaptée aux besoins des usagers :

- Remplacement des menuiseries,
- Mise en place d'une ITE,
- Mise en place de ventilations double flux,
- Remplacement des luminaires tube fluo par des luminaires LED,
- Travaux de second œuvre divers liés aux travaux décrits ci-dessus.

Les travaux seront phasés sur 2 ans et débiteront en 2024.

Calendrier : 2024 – 2025

Montant de l'opération : 1 333 400 €

SAINT-LO

Rénovation énergétique de l'école Raymond Brulé

Construite dans les années 1955, l'école Raymond Brulé accueille aujourd'hui 209 élèves répartis en 3 classes de maternelle, 6 classes d'élémentaires et une classe ULIS. Cette année, l'école accueille 160 rationnaires. Mais le restaurant scolaire, d'une surface de 59m², n'est pas adapté pour tous les accueillir et une partie d'entre eux doit donc aller déjeuner au foyer jeunes travailleurs situé à proximité. Il est donc nécessaire d'agrandir le restaurant scolaire.

L'affectation des locaux n'était pas optimisée, il a été décidé de repenser l'organisation complète de l'école.

Ainsi, l'aile Nord-Est accueillera la restauration scolaire, la partie administrative et le périscolaire. L'aile Nord-Ouest, aujourd'hui sous utilisée par le périscolaire accueillera la maternelle.

Dans le cadre du diagnostic thermique, il a aussi été révélé de grosses problématiques de confort au niveau températures. En effet, certains locaux ont des difficultés à dépasser les 14°C en plein hiver. Cette réorganisation est donc l'occasion également d'isoler thermiquement le bâtiment. Dans un premier temps (2022-2023), ces travaux d'isolation concerneront les ailes Nord.

L'objectif est d'améliorer le confort des usagers en proposant des locaux plus adaptés aux besoins (restaurant scolaire pouvant accueillir l'ensemble des élèves, amélioration de l'organisation des différents locaux) et en offrant un confort thermique adéquat.

Calendrier : 2022 - 2023

Montant de l'opération : 2 087 500 €

SYNDICAT SCOLAIRE DE L'Elle

Rénovation thermique du groupe scolaire Coccin'Elle

Le groupe scolaire Coccin'Elle est le RPI concentré des communes de Couvains, Saint Clair sur l'Elle, Saint Jean de Savigny et Villiers-Fossard. Situé au 4 rue de la Libération à Saint Clair sur l'Elle, cet ensemble immobilier a été construit sur plusieurs années par extension successives.

Le diagnostic énergétique effectué en mai 2021 conclue que le bâtiment présente un niveau d'isolation moyen et que les installations de chauffage sont peu performantes. Le bâtiment dispose d'une pompe à chaleur, intégrée dans la CTA double flux qui assure la ventilation d'une partie du bâtiment, mais qui ne fonctionne plus. La chaudière fioul est ancienne et vétuste, et les radiateurs électriques sont réglés individuellement sans pilotage global de la température cible et une partie du bâtiment n'est pas ventilée.

Partenaire : SDEM

Calendrier : 2022

CONDE-SUR-VIRE

Rénovation énergétique de l'école maternelle et de l'école élémentaire

La commune a lancé un audit énergétique en lien avec St-Lô Agglo sur l'ensemble de son patrimoine bâti. Les résultats sont attendus pour octobre 2021. Mais, d'ores-et-déjà, nous savons que les deux écoles de la commune historique de Condé-sur-Vire, maternelle et élémentaire, situées l'une en face de l'autre, constituent des « passoires » thermiques du fait de leur ancienneté (années 50 et 60) et de leur configuration. Ecole maternelle : 5 classes, 128 élèves, 900 m². Ecole élémentaire : 9 classes, 189 élèves, 2 613 m².

Calendrier : 2023-2024

Montant de l'opération : 3 000 000 € TTC

MOON-SUR-ELLE

Rénovation de de l'école primaire et maternelle

Ecole primaire et maternelle composée de 3 classes, d'une bibliothèque, salle de garderie - Travaux déjà engagés (Réfection des sanitaires, changement plafond dortoir) - Changement des fenêtres dans le cadre de l'opération TEPCV - Audit énergétique du 8 avril 2021.

Répondre au diagnostic énergétique des bâtiments scolaires (en attente des résultats) - Poursuite des travaux déjà engagés dans le domaine de la performance énergétique.

Calendrier : 2022

QUIBOU Rénovation thermique de l'école, la cantine et la Mairie
<p>La commune de Quibou est propriétaire de bâtiments formant un ensemble dans le centre bourg qui abritent l'école, la cantine et la mairie. L'école fait partie du regroupement pédagogique intercommunal de Carantilly, Dangy et Quibou. Deux classes de petite et de moyenne section de maternelle pour un effectif de 47 élèves occupent la majeure partie de l'espace. L'ensemble de ces bâtiments a été construit en 1949. Des travaux ont été réalisés il y a une dizaine d'années, dont un réseau de chaleur qui dessert l'école, la cantine et la mairie. La source d'énergie est le bois, suppléé en cas de besoin par le gaz. Cette installation, pionnière en son temps, rencontre des problèmes techniques. La commune souhaite donc y remédier. C'est le premier volet des travaux. La réflexion s'est donc portée sur le dimensionnement de la chaudière qui remplacera l'ancien matériel dont les difficultés de fonctionnement ont fragilisé la structure. Le conseil municipal a donc décidé d'engager une opération de rénovation thermique et de transition énergétique sur ces bâtiments. Il s'agira d'une opération globale pour permettre à la commune de minimiser le budget de fonctionnement consacré à ces deux bâtiments. La réflexion intégrera également la pose de cellules photovoltaïques sur les toitures.</p> <p>Pour engager les études, et dans le cadre d'un appel d'offres lancé par Saint Lô Agglo, la commune a réalisé un diagnostic thermique des bâtiments.</p> <p>Les travaux qui suivront devront permettre une bonne isolation des bâtiments et la suppression des ponts thermiques nombreux dus à la typologie de la construction d'après-guerre avec une utilisation forte de béton armé. Les travaux d'isolation seront réalisés de manière préférentielle par l'extérieur pour éviter des reprises importantes dans les salles de classes dont la fermeture pour cause de travaux est difficilement envisageable.</p> <p>L'objectif est donc de permettre de revoir l'installation de chauffage. Les réflexions actuelles sont de privilégier la filière bois, bien que le cabinet qui a réalisé l'audit thermique ait proposé la pose d'une pompe à chaleur. Il s'agira ensuite de revoir l'isolation de l'ensemble des deux bâtiments pour permettre à la commune d'obtenir un meilleur bilan énergétique. Meilleur bilan en termes d'émissions et meilleur bilan économique, tels sont les objectifs principaux de la commune. Le poste chauffage est conséquent et mérite être réduit.</p> <p>Calendrier : 2022- 2023 Montant de l'opération : 298 090 €</p>
CARANTILLY Travaux d'économie d'énergie
<ul style="list-style-type: none"> - Isolation du groupe scolaire et de la mairie - Changement de la chaudière fioul du groupe scolaire et de la mairie - Rénovation de l'éclairage public <p>Partenaire : SDEM Calendrier : 2022 - 2023</p>
THEREVAL Rénovation de la cantine
<p>Rénovation thermique de la cantine et installation de panneaux photovoltaïques.</p> <p>Calendrier : Etudes – fin 2023 Marché + Travaux 2024 Montant de l'opération : 218 600 €</p>

APPROCHE DURABLE

SAINT-LO AGGLO Réhabilitation de la Tour Agglo – 1^{ère} tranche

Description de l'action

L'hôtel de l'agglomération Saint-Lô Agglo est situé actuellement en périphérie du centre-ville au 101, rue Alexis de Tocqueville à Saint-Lô. Les surfaces actuelles de l'immeuble ne permettent pas d'accueillir l'ensemble du personnel qui est réparti sur d'autres sites. Un concours d'architecture pour réaliser une extension a été organisé en 2018 mais il a été décidé en définitive de ne pas donner suite dans la mesure où les élus ont préféré saisir l'opportunité d'acquisition d'un immeuble en centre-ville.

La tour « Groupama » située au 59, rue Maréchal Leclerc à Saint-Lô, construite en 1966 par l'architecte Marcel Mercier a été acquise en février 2019. Un accord-cadre pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de cette tour a été confiée le 3 avril 2020.

Etat actuel : un bâtiment de qualité, compact, déjà performant et de conception modulaire



Le projet – 1^{ère} tranche :

Priorité de travaux pour un bâtiment opérationnel et fonctionnel.

- Désamiantage
- Mise en sécurité incendie de l'immeuble
- Mise en accessibilité
- Rénovation des espaces intérieurs, rez-de-chaussée, R+1, R+6 et R+7
- Isolation thermique par l'extérieur du pignon ouest
- Aménagement de l'accueil de Saint-Lô Agglo.

Objectifs et résultats attendus				
<p>« Recycler » un immeuble de centre-ville en vacance répond à plusieurs objectifs de développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Réduire l’empreinte écologique à la source en ne construisant pas un nouvel édifice – « Construire la ville sur la ville », réinvestir le cœur de ville – Optimiser le travail collaboratif et les flux de déplacement (piétons, vélos, voiture, train...) – Centraliser les services de Saint-Lô Agglo – Offrir un meilleur confort et bien-être au travail 				
Pilote(s) – maitre(s) d’ouvrage				
Saint-Lô Agglo				
Partenaires du projet				
Calendrier prévisionnel				
<p>23 mars 2021 : APD - tranche 1 validé Mai 2021 : dépôt demande d’autorisation de modifier un ERP et permis de construire 31 mai 2021 : approbation du DCE en bureau communautaire Juin 2021 : lancement de l’avis d’appel public à la concurrence Juin à fin juillet : consultation des entreprises 29 septembre 2021 : CAO – commission d’appel d’offres Fin octobre 2021 : notification des marchés Novembre 2021 : préparation et démarrage des travaux Automne 2022 : livraison</p>				
Plan de financement prévisionnel				
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Taux
Etudes	467 820 €	Etat – France relance	1 599 738.96 €	45.1%
Travaux	2 738 060 €			
Travaux variantes	101 350 €			
Mobilier + équipements	100 000 €			
Divers et imprévus	141 970 €			
		Autofinancement	1 949 461.04 €	54.9%
Total	3 549 200 €	Total	3 549 200 €	100 %

SAINT-LO AGGLO
Réhabilitation de la Tour Agglo – 2^{ème} tranche

Description de l'action

Projet – 2^{ème} tranche : -60% d'énergie consommée, conformité du décret tertiaire



- Rénovation énergétique – objectif décret tertiaire
- Isolation thermique par l'extérieur, remplacement des menuiseries...
- Confort d'été – confort d'hiver

Objectifs et résultats attendus

- « Recycler » un immeuble de centre-ville vacant répond à plusieurs objectifs de développement durable :
- Donner une image moderne du nouveau siège de Saint-Lô Agglo
 - Être un exemple d'efficacité énergétique et de modernisation du bâti de la reconstruction

Pilote(s) – maitre(s) d'ouvrage

Saint-Lô Agglo

Partenaires du projet

Calendrier prévisionnel

2023-2026

Plan de financement prévisionnel

Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Taux
Total	2 584 560 €	Total		100 %

Indicateurs

- Atteindre le niveau BBC réno Effinergie, avec -60% de consommation énergétique (objectif du Décret Tertiaire)

APPROCHE DURABLE				
SAINT-LO AGGLO				
Audits énergétiques et fonctionnels des 3 piscines				
Description de l'action				
<p>Saint-Lô Agglo finalise actuellement l'écriture d'un plan climat air énergie territorial aux objectifs plus ambitieux que ceux fixés dans la loi, à savoir : réduire la consommation d'énergie de Saint-Lô Agglo de 50% d'ici à 2040 par rapport à 2010, et couvrir à 100 % par les énergies renouvelables les besoins énergétiques du territoire en 2040.</p> <p>Pour atteindre ses objectifs, optimiser le mix énergétique et réduire ses émissions de gaz à effet de serre, Saint-Lô Agglo se veut exemplaire et a choisi d'élaborer un schéma directeur immobilier. Celui-ci a permis d'identifier certaines typologies de bâtiments les plus énergivores, notamment les bâtiments sportifs : les gymnases ainsi que les piscines qui représentent à elles seules la moitié des consommations énergétiques du patrimoine communautaire.</p> <p>Saint-Lô Agglo a imaginé un « plan piscines » afin de se donner les moyens d'atteindre les objectifs d'efficacité énergétique pour son territoire. Ces bâtiments feront l'objet de projets d'économies d'énergie et de décarbonation dans les prochaines années afin de s'inscrire dans la trajectoire fixée par le Décret Tertiaire.</p> <p>Afin de connaître les investissements et actions à mettre en place, Saint-Lô Agglo souhaite réaliser un audit énergétique, technique et fonctionnel des trois piscines : le Centre Aquatique, la piscine de Graignes- Mesnil Angot, la piscine de Saint-Amand.</p> <p>Cet audit comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un audit technique et énergétique de l'équipement - Un diagnostic fonctionnel de l'équipement - Une analyse rétrospective de l'exploitation du service - Des propositions de pistes d'évolution du site 				
Objectifs et résultats attendus				
<p>Les audits techniques et énergétiques des équipements des 3 piscines du territoire (Centre Aquatique, St-Amand et Graignes) permettront d'avoir un diagnostic fonctionnel de l'équipement, une analyse rétrospective de l'exploitation du service et des propositions de pistes d'évolution du site.</p> <p>Les travaux qui résulteront des audits énergétiques permettront de baisser significativement la consommation énergétique des piscines du territoire. Ces trois équipements sportifs profitent à l'ensemble des habitants de Saint-Lô Agglo, et des habitants des communes avoisinantes. Les usagers du service seront sensibilisés sur les consommations des ressources en eau et en énergie.</p> <p>Il est attendu de cette action les résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Baisse des consommations énergétiques, • Baisse des émissions de gaz-à-effet de serre associées, • Baisse des consommations en eau, • Efficacité énergétique, • Amélioration de la qualité de l'air intérieur, • Sensibilisation des usagers à la transition énergétique. 				
Pilote(s) – maitre(s) d'ouvrage				
Saint-Lô Agglo				
Partenaires du projet				
ADEME- Région				
Calendrier prévisionnel				
Appel d'offre – avril 2021				
Etude mai- juin 2021				
Plan de financement prévisionnel				
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Taux
Etude	36 550 €	Etat - DSIL	7310 €	20%
		Région	10965 €	30%
		Autofinancement	18 275 €	50%
Total	36 550 €	Total	36 550 €	100%

APPROCHE DURABLE				
SAINT-LO AGGLO				
Travaux de rénovation des piscines				
Description de l'action				
<p>Saint-Lô Agglo finalise actuellement l'écriture d'un plan climat air énergie territorial aux objectifs plus ambitieux que ceux fixés dans la loi, à savoir : réduire la consommation d'énergie de Saint-Lô Agglo de 50% d'ici à 2040 par rapport à 2010, et couvrir à 100 % par les énergies renouvelables les besoins énergétiques du territoire en 2040.</p> <p>Pour atteindre ses objectifs, optimiser le mix énergétique et réduire ses émissions de gaz à effet de serre, Saint-Lô Agglo se veut exemplaire et a choisi d'élaborer un schéma directeur immobilier. Celui-ci a permis d'identifier certaines typologies de bâtiments les plus énergivores, notamment les bâtiments sportifs : les gymnases ainsi que les piscines qui représentent à elles seules la moitié des consommations énergétiques du patrimoine communautaire.</p> <p>Saint-Lô Agglo a imaginé un « plan piscines » afin de se donner les moyens d'atteindre les objectifs d'efficacité énergétique pour son territoire. Ces bâtiments feront l'objet de projets d'économies d'énergie et de décarbonation dans les prochaines années afin de s'inscrire dans la trajectoire fixée par le Décret Tertiaire.</p> <p>Afin de connaître les investissements et actions à mettre en place, Saint-Lô Agglo réalise en 2021 un audit énergétique, technique et fonctionnel des trois piscines : le Centre Aquatique, la piscine de Graignes- Mesnil Angot, la piscine de Saint-Amand.</p> <p>Les audits techniques et énergétiques des équipements des 3 piscines du territoire (Centre Aquatique, St-Amand et Graignes) permettront d'avoir un diagnostic fonctionnel de l'équipement, une analyse rétrospective de l'exploitation du service et des propositions de pistes d'évolution du site.</p> <p>Les travaux qui résulteront des audits énergétiques permettront de baisser significativement la consommation énergétique des piscines du territoire.</p>				
Objectifs et résultats attendus				
<p>Ces trois équipements sportifs profitent à l'ensemble des habitants de Saint-Lô Agglo, et des habitants des communes avoisinantes. Les usagers du service seront sensibilisés sur les consommations des ressources en eau et en énergie.</p> <p>Il est attendu de cette action les résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Baisse des consommations énergétiques, • Baisse des émissions de gaz-à-effet de serre associées, • Baisse des consommations en eau, • Efficacité énergétique, • Amélioration de la qualité de l'air intérieur, • Sensibilisation des usagers à la transition énergétique, • Pérennité de l'ouvrage à moyen et long terme. • Amélioration de la production de chaleur et du renouvellement d'air. 				
Pilote(s) – maître(s) d'ouvrage				
Saint-Lô Agglo				
Partenaires du projet				
ADEME- Région				
Calendrier prévisionnel				
2022-2026				
Plan de financement prévisionnel				
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Taux
Investissement- travaux	2 à 4 millions €			
Indicateurs				
- Baisse des consommations énergétiques, objectif : - 26 % en 2026 (passage de 5,81 GWh de conso par an à 4,30)				

APPROCHE DURABLE				
SAINT-LO AGGLO				
Rénovation des gymnases communautaires				
Description de l'action				
<p>Saint-Lô Agglo finalise actuellement l'écriture d'un plan climat air énergie territorial aux objectifs plus ambitieux que ceux fixés dans la loi, à savoir : réduire la consommation d'énergie de Saint-Lô Agglo de 50% d'ici à 2040 par rapport à 2010, et couvrir à 100 % par les énergies renouvelables les besoins énergétiques du territoire en 2040.</p> <p>Pour atteindre ses objectifs, optimiser le mix énergétique et réduire ses émissions de gaz à effet de serre, Saint-Lô Agglo se veut exemplaire et a choisi d'élaborer un schéma directeur immobilier. Celui-ci a permis d'identifier certaines typologies de bâtiments les plus énergivores, notamment les bâtiments sportifs : les gymnases ainsi que les piscines qui représentent 13 GWh de consommation par an.</p> <p>Dans un premier temps, afin de diminuer les consommations d'énergie des bâtiments communautaires et notamment du patrimoine lié au sport, Saint-Lô Agglo a réalisé sur l'année 2021 un audit énergétique de 22 gymnases. Ces audits permettent d'analyser finement la consommation globale du bâtiment apportent des préconisations de travaux pour atteindre les objectifs du Décret tertiaire pour les bâtiments qui y sont soumis. Ainsi des travaux de rénovation énergétique seront réalisés : isolation des murs, changement de système de chauffage, remplacement de fenêtres etc...</p>				
Objectifs et résultats attendus				
<p>Les travaux qui résulteront des audits énergétiques permettront de baisser significativement la consommation énergétique des gymnases du territoire.</p> <p>Il est attendu de cette action les résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Baisse des consommations énergétiques, • Baisse des émissions de gaz-à-effet de serre associées, • Efficacité énergétique, • Amélioration de la qualité de l'air intérieur, • Sensibilisation des usagers à la transition énergétique, • Pérennité des bâtiments à moyen et long terme, • Amélioration de la production de chaleur et du renouvellement d'air. 				
Pilote(s) – maitre(s) d'ouvrage				
Saint-Lô Agglo				
Partenaires du projet				
ADEME- Région				
Calendrier prévisionnel				
2022 -2026				
Plan de financement prévisionnel				
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Taux
Investissement				
Total	7 à 10 millions €	Total		100 %

AUDITS ENERGETIQUES GYMNASES SAINT-LÔ AGGLO - LISTE DES BÂTIMENTS A AUDITER

N°	bâtiment	adresse	Localisation	usage
1	centre sportif Julien Le Bas (salles de gym et dojo Crépieux)	CS Julien Le Bas - 89 rue père Popielujko	SAINT-LO	Sports
2	espace A - Saint Ghislain (boxe, haltérogymnase)	PS Saint-Ghislain - 705 rue de l'Exode		Sports
3	espace B - Saint Ghislain (tennis de table, gymnase B)	PS Saint-Ghislain - 705 rue de l'Exode		Sports
4	gymnase André Guilbert	CS André Guilbert - rue des Mimosas		Sports
5	gymnase Rémy Jamme	CS de la Vaucelle - rue Saint-Louis		Sports
6	gymnase Le Verrier	CS Le Verrier - venelle Goret		Sports
7	salle polyvalente Le Verrier	CS Le Verrier - 1 place Le Verrier		Sports
8	gymnase Marcel Cerdan (gymnase + stand de tir)	CS Cerdan - rue Paul Le Cacheux		Sports
9	CS Agneaux - salle omnisports	centre sportif Agneaux - allée Sainte-Marie		Sports
10	gymnase	rue du Bocage	Saint Gilles	Sports
11	salle de sport (ping pong - zumba)	La Gare	Carantilly	Sports
12	gymnase Michel Yver	6 rue du Stade - Canisy	canisy	Sports
13	centre sportif Marcel Guillard - gymnase	13 rue des Sports - Marigny	Marigny	Sports
14	gymnase Hôtel Gautier - lycée de Thère	Hôtel Gautier	Pont Hébert	Sports
15	salle polyvalente - dojo - gymnastique	place de la Mairie	Saint Jean de Daye	Sports
16	gymnase	8 rue du Ferrage		Sports
17	centre sportif d'Elle (gymnase)	rue du Château	SAINT CLAIR D'ELLE	Sports
18	gymnase Albert Camus	chemin de la Guinguette	Saint Amand	Sports
19	Halle sportive (gymnase - vestiaires football - club house)	5 rue du Stade		Sports
20	gymnase des Terriers	rue des Terriers - Torigni sur Vire	Torigni les villes	Sports
21	gymnase Richard Vivien et tribunes du stade	CS Richard Vivien - RD 974 - Torigni sur Vire		Sports
22	gymnase	route de Villebaudon - Tessy sur vire		TESSY BOCAGE

APPROCHE DURABLE

Rénovation de bâtiments et équipements communaux

CANISY

Rénovation énergétique de la salle polyvalente

La salle polyvalente de Canisy est située au cœur du bourg - sa construction d'avant-guerre en pierre et brique en fait un bâtiment d'une architecture de transition entre le bourg et le parc du Château de Canisy. Ce bâtiment public n'a pas subi de dommages au cours de la guerre (comme d'autres habitations de la même rue). D'une surface de 200m² environ, cette salle, initialement paroissiale, a été transférée vers 1988 à la commune, qui en a assuré tous les travaux d'entretien depuis cette date. Aujourd'hui, cette salle est très utilisée par le milieu associatif, communal, familial. Cet espace n'a jamais subi de grands travaux. Tous les ouvrants (grandes fenêtres et portes) sont à remplacer (plus étanches, simple vitrage, soucis pont thermique...)

La commune souhaite remplacer l'ensemble des menuiseries (grandes fenêtres et portes), isoler les combles et rénover l'intérieur. L'objectif est d'effectuer les travaux nécessaires d'isolation thermique de la salle polyvalente afin d'apporter un confort aux utilisateurs de la salle, de diminuer la facture énergétique annuelle et de s'inscrire dans la dynamique du territoire de transition environnementale.

Calendrier :

Etude du projet - phase APS : 1er semestre 2022

Processus marchés public travaux : 2nd semestre 2022

Phase travaux : 1er semestre 2023

Montant de l'opération : 165 000 €

SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

La Bergerie

Soucieux d'offrir aux habitants de nouveaux services et de préserver la dynamique économique et sociale du territoire, la collectivité vient de faire l'acquisition du bâtiment dénommé 'La Bergerie' (bâtiments de 160 m²). Utilisé de nombreuses années par une association diocésaine comme salle des fêtes, le bâtiment présente un état assez satisfaisant, qui nécessitera cependant quelques interventions pour améliorer le confort des futurs usagers. La CAUE nous a fait un retour suite à leur visite du bâtiment. Ci-dessous, des extraits de leur rapport. Le bâtiment est de type longère et sa faible quantité de parois vitrées laisse suggérer que les contraintes thermiques les plus élevées sont orientées vers les murs et la toiture. Par ailleurs, aucune des deux portes n'est isolée. Le plancher-bas est également un point de déperdition non négligeable même s'il bénéficie de l'inertie du sol. Les menuiseries sont en simple vitrage et sont donc très déperditives.

- 1) Isoler la toiture : la surface conséquente de la toiture ainsi que la hauteur imposante du plafond génèrent une fuite énergétique qu'il est important d'endiguer. Il semble donc logique de prioriser une isolation en toiture.
- 2) Drainer-assainir : mettre en place un drain et veiller à ce que les descentes d'eaux pluviales soient bien raccordées à des canalisations qui dirigent l'eau loin des murs.
- 3) Isoler les murs : la surface murale est particulièrement importante du fait que le bâtiment est longiligne. Dépourvus d'isolation, les murs sont source d'une déperdition thermique conséquente. Procéder à une isolation de ces parois apparaît comme une priorité pour assurer le confort des futurs usagers et limiter les besoins énergétiques.
- 4) Retravailler les menuiseries malgré la faible proportion de baies vitrées, les menuiseries très déperditives ont un impact sur les déperditions globales du bâtiment. Il semble donc cohérent, dans une démarche de rénovation de l'ancienne bergerie, de remplacer l'ensemble des menuiseries.
- 5) Offrir plus qu'un mode de chauffage : la mise en place d'un foyer central pourrait assurer non seulement une source de production de chaleur supplémentaire mais également un véritable attrait pour la salle qui se tournerait vers ce foyer. Le chauffage était une soufflerie au gaz — à réétudier

Les élus de Saint Clair sur l'Elle réfléchissent actuellement au devenir de la Bergerie. Restaurant, lieu multiservices, ... Réfléchir au(x) futur(s) usage(s) du bâtiment de l'ancienne bergerie, c'est prendre en compte :

- La dynamique commerciale et de service du bourg
- Les réalités techniques et financières (accessibilité, rénovation thermique, budget, ...)
- La valorisation de l'histoire du bourg et de ce bâtiment qui en est un témoin

Une équipe de programmation va être recrutée pour réaliser une étude qui permettrait de déterminer avec les élus les futurs usages du bâtiment. Le programme pourra alors s'établir et permettre de recruter une équipe de maîtrise d'œuvre (architecte, paysagiste) qui mènera la rénovation et les transformations du bâtiment et de son jardin.

Calendrier :

Recrutement programmiste fin 2021

Travaux fin 2022 — début 2023

Montant de l'opération : 439 000 €

TORIGNY-LES-VILLES

Salle de convivialité de Guilberville

La salle est vieillissante et nécessite des travaux de mise aux normes complète :

- Réfection toiture
- Révision charpente
- Réfection réseau EU/EP
- Désamiantage
- Isolation thermique par l'extérieur, isolation plancher haut
- Isolation phonique
- Remplacement des menuiseries extérieures
- Réfection complète électricité, plomberie, sanitaire chauffage, ventilation
- Réfection des revêtements plafonds, murs, sols
- Sécurité incendie

Les travaux d'isolation permettraient d'envisager un gain énergétique d'environ 30 %.

Partenaire : SDEM

Calendrier : 2022

Montant de l'opération : 1 000 000 €

TESSY-BOCAGE

Réhabilitation thermique de la salle des fêtes

La salle des fêtes de Tessy-sur-Vire est très utilisée pour des manifestations privées mais aussi des manifestations associatives. D'une capacité de 200 places, elle se situe à l'étage d'un bâtiment rénové. Les locataires y accèdent par des escaliers ou un ascenseur. Sur le palier se trouve le bar, quelques rangements et les sanitaires. La grande salle est entièrement en parquet, une estrade permet d'accueillir des animations. Les cuisines sont fonctionnelles et aux normes. Les chaises et les tables sont entreposées dans la salle et dans le hall. Cette salle est en souffrance thermique et sonore.

Améliorer le confort d'usage et la fonctionnalité : le souhait de la collectivité est en priorité d'améliorer le volet thermique et l'acoustique de la salle. Actuellement il y a une grande déperdition par les menuiseries

Et si l'occasion se présente, de créer un rangement en annexe afin de ne plus encombrer les espaces de vie.

Parfaire la mise en accessibilité : remplacement des portes et réfection du bar avec zone d'accueil conforme.



Calendrier : 2^{ème} semestre 2022

Montant de l'opération : 343 786 €

SAINT-LO

Maison de la justice

La Maison de Justice et du Droit de Saint-Lô est un établissement judiciaire qui concourt à la prévention de la délinquance, à l'aide aux victimes, et à l'accès au droit. Les mesures alternatives de traitement pénal et les actions tendant à la résolution amiable des litiges y prennent place.

Les personnels qui y travaillent ont une mission d'accueil, d'aide et d'information du justiciable qui vise à offrir, et en particulier aux plus démunis d'entre eux, les moyens de se repérer dans les circuits administratifs et judiciaires, à faciliter leur accès au droit et à leur apporter un soutien moral et juridique immédiat.

La convention constitutive de création et de fonctionnement de la MJD, signée le 1er août 2012, entre le Préfet, les chefs de juridiction du tribunal judiciaire de Coutances, le Président de Saint-Lô Agglo, et les différents partenaires de l'époque, fait suite à la réforme de la carte judiciaire et à la suppression du tribunal d'Instance de Saint-Lô en 2009.

La MJD sis 32 rue Croix Canuet à SAINT -LO, occupe les anciens locaux de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), appartenant à la ville, et mis à la disposition de Saint-Lô Agglo à titre gratuit, pour une période de 15 ans, à compter du 1er décembre 2012, au moyen d'une convention signée le 19 novembre 2012.

<p>La Ville a engagé un projet de requalification de l'emprise foncière sur laquelle est implantée la Maison de Justice et du Droit. De nouveaux locaux appartenant à la Ville situés rue de la Laitière Normande à proximité immédiate de la mairie et de la police municipale ont été identifiés pour accueillir la Maison de Justice et du Droit.</p> <p>Cela nécessite un programme de travaux importants comprenant du désamiantage, l'isolation des locaux, le remplacement des menuiseries extérieures, la création de nouveaux bureaux, et l'amélioration du chauffage.</p> <p>L'objectif est de rénover les anciens locaux du SLAM, libérés début août 2021 afin d'accueillir dans de bonnes conditions la Maison de la Justice et du Droit pour qu'ils puissent offrir leurs services en cœur de ville.</p> <p>Calendrier : 2021 – 2023</p> <p>Montant de l'opération : 317 142 €</p>
<p>CONDE-SUR-VIRE</p> <p>Rénovation énergétique et réfection de la toiture – Condé Espace</p>
<p>Salle de spectacle reconnue régionalement, en raison de sa capacité d'accueil (800 places assises) et la qualité de ses équipements scéniques, Condé Espace a été construit en 2003 et accueille chaque année une cinquantaine d'événements (concerts, spectacles villes en scène, AG d'entreprises, salons, lotos...). Découvert il y a quelques années, la toiture en zinc souffre de nombreuses infiltrations qui viennent contrarier l'utilisation de la salle et dégrader l'isolation en sous-toiture. Les travaux consisteraient à réviser entièrement la couverture et profiter de cette intervention d'ampleur pour renforcer l'isolation du bâtiment en toiture et la mettre en conformité avec les critères de performance énergétique en vigueur.</p> <p>Calendrier : 2022</p> <p>Montant de l'opération : 190 000 € TTC</p>
<p>TORIGNY-LES-VILLES</p> <p>Toiture du château des Matignon</p>
<p>Diagnostic et travaux sur les performances énergétiques des bâtiments communaux : écoles, mairies, maison des associations.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité de l'air ; - La suppression de systèmes de production de chaleur à base d'énergie fossile ; - Contribuer aux objectifs de PCAET de l'Agglo Saint-Lô ; - Gains financiers. <p>Partenaire : SDEM</p> <p>Calendrier : 2022</p> <p>Montant de l'opération : 160 000 €</p>
<p>MARIGNY-LE-LOZON</p> <p>Réhabilitation de la salle Westport</p>
<p>Dans une volonté de redynamisation du centre bourg de Marigny, des travaux d'aménagement sont en cours de réalisation et une politique de réhabilitation des logements va être incitée par le biais de l'opération programmée de l'amélioration de l'habitat. La commune a souhaité repenser son cœur de bourg en déplaçant la mairie dans le futur pôle public situé à l'entrée de l'agglomération – rue du 13 juin. Ainsi, la présence de la salle des fêtes place Westport, permettra de contribuer à l'animation et à la vie communale à cet endroit de la commune.</p> <p>Cette salle polyvalente est un bâtiment emblématique de Marigny qui accueille de nombreuses activités telles que les répétitions de la chorale, la danse, le cirque, la danse « country »... De plus, nos associations qui sont près de 65 la sollicitent très souvent pour des manifestations telles que les lotos, les repas à thème des associations, des soirées dansantes...</p> <p>Le bâtiment d'une surface de 300 m², réalisé en 1957, a été réhabilité en 1988 et nécessite à présent une réhabilitation complète qui sera menée par M. Didier Boscher, Architecte.</p> <p>Calendrier :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mai 2021 : choix de l'Architecte Juin 2021 : début de phase des études Mars 2022- Mars 2023 : travaux <p>Montant de l'opération : 700 000 €</p>
<p>TESSY-BOCAGE</p> <p>Restructuration des services techniques</p>
<p>Suite à la commune nouvelle de Tessay-Bocage, les élus ont voulu aussitôt mutualiser les services techniques dans un bâtiment. Ils ont acheté l'ancien bâtiment du centre d'intervention routier de Tessay et ont recruté un chef d'équipe du service technique. Pour achever cette restructuration, il reste à réunir dans un seul lieu les services techniques de l'école.</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démolir une ancienne classe amiantée et remplie de produits inflammables et en faire un parking d'accès - Réaliser un appentis pour abriter véhicules électriques et matériaux de construction - Transformation de la parcelle AH 69 en parking pour agents communaux : aménagement, terrassement, et démolition. <p>Améliorer le confort d'usage et la fonctionnalité : le souhait de la collectivité est en priorité d'améliorer le volet thermique et l'acoustique de la salle. Actuellement il y a une grande déperdition par les menuiseries.</p> <p>Et si l'occasion se présente, de créer un rangement en annexe afin de ne plus encombrer les espaces de vie.</p> <p>Parfaire la mise en accessibilité : remplacement des portes et réfection du bar avec zone d'accueil conforme.</p>



Calendrier : 2022

Montant de l'opération : 80 904 €

MOON-SUR-ELLE

Atelier municipal

Projet d'acquisition d'un local artisanal en friche pour le transformer en atelier communal. - Réhabilitation du bâtiment, y compris des lieux de vie (vestiaires, sanitaires, bureau, salle de réunion).

Créer un atelier communal conforme aux réglementations en remplacement des locaux actuels inadaptés. - Réhabilitation des lieux de vie en terme d'ergonomie et énergétique - Offrir des lieux de stockage aux associations.

Calendrier : 2022

CERISY-LA-FORET

Opérations de rénovations

- Rénovation de la salle polyvalente
- Aménagement de 2 logements dans le cadre du contrat pôle service (Logement d'urgence et logement pour l'accueil de médecin)
- L'atelier des territoires en réflexion avec la DDTM, pour l'aménagement du bourg
- Liaison par voie cyclable à envisager du carrefour de la Malbrèche à Saint-Lô
- Renforcer notre identité médicale, à la recherche de médecins pour la fin 2022

Calendrier : 2021 – 2023

Montant de l'opération : 762 600 €

DANGY

Changement de modes de chauffage

Remplacement des chaudières fioul de l'école et de l'église
 Réévaluation et adaptation du chauffage de la salle de convivialité
 Mise en conformité et adaptation du mode chauffage dans le cadre de la transition écologique
 Economies d'énergie

Calendrier : 2013 -2025

Montant de l'opération : 70 000 €

AGNEAUX

Rénovation de la Mairie

Partenaire : SDEM

Calendrier : 2022-2026

APPROCHE DURABLE				
SAINT-LO AGGLO				
Installation et maintenance de systèmes embarqués d'identification et géolocalisation des tournées embarquées				
Description de l'action				
<p>L'action consiste dans le cadre du déploiement de la tarification incitative à doter la direction cadre de vie et collecte des déchets et des véhicules de collecte les dispositifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture et installation de systèmes informatiques embarqués d'identification des puces des bacs (OMR et déchets secs), sur chaque benne à ordures ménagères de la collectivité ; - Fourniture de 2 équipements portatifs pour l'identification des puces des bacs - Fourniture et installation de systèmes de géolocalisation et d'enregistrement d'évènements, sur chaque benne à ordures ménagères de la collectivité ; - Fourniture d'une solution logicielle de suivi, de récupération et d'analyse des données, et de gestion de la planification des tournées et des ressources associées ; - Communication entre les véhicules de collecte et la solution logicielle fournie par tout moyen approprié ; - Formation des agents de la collectivité à l'utilisation des équipements installés sur les véhicules de collecte, ainsi qu'à la maintenance de 1er niveau des équipements et à l'utilisation de la solution logicielle ; 				
Objectifs et résultats attendus				
<p>Dans le cadre de la tarification incitative au 1er janvier 2022, Saint-Lô Agglo va équiper ses camions de collecte de déchets de systèmes informatiques embarqués permettant l'identification des puces des bacs des usagers (OMR et déchets secs) et d'une solution logicielle de suivi, récupération et d'analyse des données, et enfin de gestion de la planification des tournées et des ressources associées.</p> <p>La mise en place de ces dispositifs embarqués a pour objectif de mesurer au plus près du producteur du déchet sa production effective. Elle sera quantifiée grâce à la mesure de la fréquence de présentation des bacs de collecte de déchets mis à la disposition des usagers.</p> <p>Cette mesure permettra par ailleurs de facturer le service rendu à l'utilisateur en intégrant les données de terrain collectées au logiciel de facturation. En outre, l'utilisateur du service sera informé de sa « consommation » du service, fortement sensibilisé sur sa production de déchets et incité à la réduire.</p> <p>Par cette action, l'objectif majeur pour Saint-Lô Agglo est de réduire de 40 kilogrammes par habitant et par an dans les trois ans suivant la mise en place de cette redevance incitative.</p> <p>En outre, l'objectif est de rationaliser et optimiser les circuits de collecte de déchets réalisés sur le territoire de Saint-Lô Agglo en vue d'une meilleure maîtrise des coûts de collecte des déchets.</p>				
Pilote(s) – maître(s) d'ouvrage				
<p>Saint-Lô Agglo est le pilote et maître d'ouvrage de cette action avec l'appui d'un maître d'œuvre, Environnement et Solutions, bureau d'études retenu pour l'accompagnement de la mise en place d'une redevance incitative</p>				
Partenaires du projet				
Calendrier prévisionnel				
<p>Une consultation est en cours dans le cadre de la procédure de marchés publics. Il s'agit d'une procédure avec négociation : en application des articles R2124-3 4°, R2161-12 à R2161-20 du Code de la commande publique</p> <p>La notification du marché a été réalisée en août 2021 avec une installation des matériels embarqués entre septembre et mi-décembre 2021. La mesure effective de la présentation des bacs ordures ménagères et collecte sélective démarrera en janvier 2022. Le suivi de l'action perdurera jusqu'au passage effectif à la redevance incitative et sa fiabilisation soit au moins jusqu'à fin 2023.</p> <p>Le dossier de demande de subvention a été déposé en août 2021 auprès des services de l'Etat.</p>				
Plan de financement prévisionnel				
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Taux
Autofinancement	51 191 €			
Subvention	21 939 €			
Total	73 130 €	Total		100 %

APPROCHE DURABLE				
SAINT-LO AGGLO				
Mise à disposition de composteurs				
Description de l'action				
L'action consiste dans le cadre du déploiement de la tarification incitative à doter les usagers du service gestion des déchets de Saint-Lô Agglo de matériels permettant la pratique du compostage individuel ou semi-collectif en pied d'immeubles.				
Objectifs et résultats attendus				
En parallèle de la mise en place de tarification incitative au 1er janvier 2022, Saint-Lô Agglo souhaite équiper les usagers qui le souhaitent de composteurs individuels et les accompagner à traiter in situ les déchets organiques/biodéchets, mais aussi une partie des déchets verts issus des jardins paysagers des ménages du territoire de Saint-Lô Agglo. Cet équipement serait aussi bien déployé en habitat pavillonnaire qu'en habitat vertical sous forme de compostage coopératif en pied d'immeubles.				
Elle est aussi une action pour répondre aux objectifs réglementaires de tri à la source des biodéchets d'ici le 1 ^{er} janvier 2024.				
Cette action s'inscrit dans l'objectif de Saint-Lô Agglo de diminuer la quantité d'ordures ménagères de 40 kg/habitant/an d'ici 3 ans en développant une solution d'évitement à la prise en charge des biodéchets.				
Pilote(s) – maître(s) d'ouvrage				
Saint-Lô Agglo est le pilote et maître d'ouvrage de cette action avec l'appui d'un maître d'œuvre, Environnement et Solutions, bureau d'études retenu pour l'accompagnement de la mise en place d'une redevance incitative				
Partenaires du projet				
Calendrier prévisionnel				
Une consultation est prévue fin 2021 début 2022 dans le cadre de la procédure de marchés publics. Il s'agit d'une procédure d'appels offres ouverts.				
La notification du marché se ferait au cours du 1 ^{er} semestre 2022. Le déploiement des matériels se ferait sur le reste de l'année 2022 et années suivantes, d'ici fin 2024. Le suivi de l'action perdurera au-delà de cette date pour l'inscrire durablement dans un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.				
Plan de financement prévisionnel				
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Taux
Autofinancement	262 500€			
Subvention	112 500€			
Total	375 000 €	Total		100 %

APPROCHE DURABLE	
TESSY-BOCAGE	
Aménagement des anciens canaux de la Vire	
Description de l'action	
Action :	
<ul style="list-style-type: none"> - Halte randonnée - Aire de jeux inclusive et intergénérationnelle - Aire cycliste avec nécessaire vélo - Aire équine - Un pump track 130 ml - Jardin sur la biodiversité 	
Objectifs et résultats attendus	
1 -Objectif : <ul style="list-style-type: none"> - Un parc rural : inclusif, intergénérationnel et accessible - Un parc écologique protégeant la biodiversité - Un parc bioclimatique - De la culture et des loisirs pour un par rural convivial - Un espace partagé et décloisonné 	
2 - Cohérence avec la stratégie communautaire Bien vivre : Jeunesse / Développement durable / Inclusion	
Pilote(s) – maitre(s) d'ouvrage	
Commune de Tessy-Bocage	
Partenaires du projet	
ETAT, Saint-Lô Agglo, Département de la Manche, Agence de l'eau Normandie	
Calendrier prévisionnel	
2 ^{ème} semestre 2022	

Plan de financement prévisionnel				
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Taux
Halte randonnée	40 219 €	DETR	15407 €	38%
Aire de jeux inclusive	54 000 €	Département	12945 €	23%
Equipement : accueil + recharge vélo				
Equipement accueil cheval	5000 €			
Pump track	1000 €			
Mobilier urbain	50 000 €			
Biodiversité	10 000 €			
Provisions	5000 €			
		Autofinancement	136 867 €	
Total	165 219 €	Total	165 219 €	100 %

APPROCHE DURABLE				
SAINT-LO AGGLO				
Contrat de territoire eau et climat				
Description de l'action				
<p>La politique contractuelle de l'agence de l'eau Seine-Normandie, dans le cadre de son 11^e programme « eau et climat », couvrant la période 2019-2024, se décline par la mise en œuvre de contrats de territoire eau et climat. Ces contrats visent à obtenir la mobilisation des maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique.</p> <p>Le contrat de Saint-Lô Agglo, élaboré en concertation avec l'agence de l'eau, définit les actions prioritaires à mettre en œuvre sur le territoire pour répondre aux enjeux d'amélioration de la qualité des eaux superficielles en vue d'atteindre le bon état des cours d'eau et de garantir les prélèvements d'eau sur le milieu naturel pour l'alimentation en eau potable.</p> <p>Le contrat identifie deux grands enjeux sur le territoire de Saint-Lô Agglo :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enjeu 1 : l'atteinte du bon état écologique du cours principal de la Vire en ciblant les actions permettant de restaurer la continuité écologique et de réduire les pollutions urbaines ; <ul style="list-style-type: none"> • Exemple d'actions : aménagements du seuil de la Chapelle-sur-Vire par le syndicat de la Vire et du seuil de Saint-Lô par la ville de Saint-Lô, et renouvellement de la station de Tessy-sur-Vire et des réseaux d'assainissement de Saint-Lô... - Enjeu 2 : l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau du territoire, en ciblant les actions les mieux adaptées au critère le plus déclassant de chaque cours d'eau ; <ul style="list-style-type: none"> • Exemple d'actions : poursuite des programmes de restauration des cours d'eau sur l'Hain et la Jacre, programme d'hydraulique douce (haies antiérosives, modification d'entrées de champ...) sur ces bassins, animation pour la préservation des têtes de bassin, renouvellement des réseaux à Rémilly-les-marais et Torigny-les-Villes... <p>L'enjeu 1 doit aussi contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux littorales de la Baie des Veys.</p> <p>A ces deux enjeux majeurs s'ajoutent des actions prioritaires de préservation de la ressource en eau : zones humide et alimentation en eau potable.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exemple d'actions : mise en place d'un programme d'action sur les captages d'eau du Désert et d'un calendrier de gestion des niveaux d'eau sur le marais de Saint-Fromond (par le syndicat de la Vire)... <p>Le Contrat de Territoire Eau et Climat constitue le volet « eau » du Contrat de Relance et de Transition Ecologique.</p>				
Objectifs et résultats attendus				
<p>Le contrat vise l'amélioration de la qualité des eaux superficielles en vue d'atteindre le bon état des cours d'eau et de garantir les prélèvements d'eau sur le milieu naturel pour l'alimentation en eau potable.</p>				
Pilote(s) – maitre(s) d'ouvrage				
<p>Le Contrat de Territoire Eau et Climat est porté par Saint-Lô Agglo dans le cadre de ses compétences en matière d'eau potable, d'assainissement et de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)</p>				
Partenaires du projet				
<p>L'agence de l'eau Seine-Normandie en tant que financeur. Saint-Lô Agglo en tant que porteur et coordinateur du contrat. Trois autres structures sont cosignataires du contrat en tant que maîtres d'ouvrage d'actions inscrites au contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le syndicat de la Vire, - La ville de Saint-Lô, - Le syndicat départemental d'eau potable de la Manche. 				
Calendrier prévisionnel				
<p>Le Contrat porte sur une durée de 3,5 ans soit de mi-2021 à fin 2024, correspondant à la fin du 11^{ème} programme « eau et climat » de l'Agence de l'eau.</p>				
Plan de financement prévisionnel				
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Taux
Travaux – études – animation	14 000 000 €	Saint-Lô Agglo	3 700 000 €	26 %
		Cosignataires	300 000 €	3 %
		Agence de l'eau	10 000 000 €	71 %
Total	14 000 000 €	Total	14 000 000 €	100 %

APPROCHE DURABLE				
SAINT-LO AGGLO				
Plan bocage				
Description de l'action				
<p>Le territoire de Saint Lô Agglo possède un maillage bocager important qui assure de nombreuses fonctions environnementales, agronomiques et paysagères. Façonné au fil des siècles par les activités d'élevage, le bocage constitue un élément d'identification fort du territoire saint-lois. Mais la mécanisation et l'avènement d'une agriculture très performante ont enclenché un processus évolutif de diminution du linéaire de haies, visant à adapter les structures foncières des exploitations agricoles aux nouvelles logiques de production.</p> <p>Dès 2015, Saint-Lô Agglo s'est engagé dans une politique en faveur du bocage, avec la mise en place d'une opération de commande groupée d'arbres pour accompagner les propriétaires souhaitant s'impliquer dans leur projet de plantation avec « l'opération 3 000 arbres ». Pour répondre à la demande croissante, 10 000 arbres ont été subventionnés en 2020.</p> <p>En 2019, Saint Lô Agglo a lancé le « plan bocage » pour préserver le patrimoine bocager par le développement des plantations de haies et la valorisation économique du bois bocager. Ce programme sur 3 ans, destiné à soutenir les projets de plus de 100 ml, est animé par la chambre d'agriculture de la Manche. Cette politique s'appuie sur la politique du conseil départemental de la Manche qui bonifie les aides à la plantation et soutient l'ingénierie et l'animation sur les territoires.</p> <p>D'autres initiatives de valorisation du bois de bocage se sont développées ces dernières années, principalement autour du bois énergie et du paillage. Plusieurs chaufferies bois approvisionnées par la filière bois de bocage sont en fonctionnement sur le territoire de Saint-Lô Agglo.</p> <p>En 2021, Saint-Lô Agglo a signé le contrat de territoire eau et climat 2021-2024 avec l'agence de l'eau Seine-Normandie qui comprend un programme d'hydraulique douce pour lutter contre le ruissellement et le transfert des polluants vers les cours d'eau. Ce programme bénéficie d'une subvention pour l'animation et la plantation. Il vise à replanter des haies antiérosives sur les bassins prioritaires. Ce volet sera animé par une technicienne bocage recrutée par Saint-Lô Agglo.</p> <p>Le plan bocage 2019-2022 va s'achever mi-2022 dans une dynamique très positive puisque l'enveloppe consacrée à la plantation n'a pas permis de répondre à toutes les demandes.</p> <p>En complément du contrat de territoire, qui cible la protection de la ressource en eau sur certains bassins, il est proposé de reconduire le plan bocage sur la période 2022-2025 pour accompagner les projets sur l'ensemble du territoire de Saint-Lô Agglo.</p>				
Objectifs et résultats attendus				
<p>Les objectifs du plan bocage 2022-2025 sont notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre un programme d'animation et de conseils auprès des propriétaires de foncier, - Réaliser des conseils globaux à l'échelle des exploitations avec l'élaboration de plans de gestion pluriannuel des haies, - D'accompagner les exploitants pour des projets de plantation annuels et d'assurer la coordination administrative et technique du programme annuel de plantation de haies, - Mettre en œuvre un programme d'animation auprès des exploitants agricoles pour la valorisation du stockage du carbone par la haie, de type « carbocage ». <p>Les résultats attendus du plan bocage 2022-2025 sont de préserver le linéaire de haies existant, replanter des haies et encourager une gestion durable afin de reconstituer un maillage bocager fonctionnel pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'érosion des sols agricoles et préserver leur valeur agronomique, - Lutter contre le ruissellement et le transfert des polluants vers les eaux superficielles, - Réduire les atteintes aux biens lors des épisodes de précipitation intense, - Favoriser l'infiltration des eaux sur les parcelles et préserver la ressource sur le plan quantitatif, - Fournir des refuges et des corridors pour la faune sauvage et préserver la biodiversité, - Fournir une ressource énergétique renouvelable et une source de revenu complémentaire aux exploitants, - Stocker le carbone et contribuer à la lutte contre le changement climatique, - Préserver l'identité paysagère saint-loise. 				
Pilote(s) – maitre(s) d'ouvrage				
Le programme est porté par Saint-Lô Agglo dans le cadre de ses compétences en matière d'eau potable, d'assainissement et de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et de développement économique.				
Partenaires du projet				
Le conseil départemental de la Manche, la région Normandie, l'Europe, la chambre d'agriculture.				
Calendrier prévisionnel				
2022 - 2025.				
Plan de financement prévisionnel				
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Taux
Prestation animation	140 000 €			
Plantations	80 000 €			
Total	220 000 €	Total	220 000 €	100 %

APPROCHE DURABLE				
SAINT-LO AGGLO				
Sensibilisation aux changements de comportements				
Description de l'action				
<p>La mise en œuvre de la transition écologique et énergétique nécessite de substantiels changements à l'échelle collective, mais aussi bien évidemment, à l'échelle individuelle. En effet si le principe de s'engager sur la voie de la transition fait en général consensus auprès des citoyens et des organisations, les usages et pratiques n'évoluent que très lentement. Beaucoup ont envie d'agir mais notre action est souvent inhibée par de multiples freins, qu'ils soient intérieurs (habitudes, inertie...) ou extérieurs (ampleur du défi, manque de solutions visibles ...). Les phénomènes de résistances aux changements restent bien ancrés, enracinés et engendrent, par l'effet de nombre, des blocages de masse.</p> <p>Pour agir sur les comportements individuels et sur les dynamiques collectives, il apparaît donc nécessaire d'accompagner au changement.</p> <p>La compréhension des pratiques sociales et des phénomènes de blocages, puis la sensibilisation, la formation et l'accompagnement des acteurs et des habitants sont des facteurs clés de succès de la stratégie de transition énergétique de Saint-Lô Agglo : c'est pourquoi l'Agglo, en collaboration avec l'ADEME, s'est fait accompagner en 2020-2021 par une équipe de consultants en sciences humaines et sociales pour travailler sur les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Changement de pratiques auprès des entreprises ○ Amélioration de la qualité de l'air intérieur des bâtiments non soumis à la réglementation ○ Changement de pratique en termes de mobilité rurale ○ Acceptabilité des projets d'énergie renouvelable : méthanisation et bois énergie ○ Acceptabilité de l'évolution du service de collecte des déchets vers une tarification incitative ; ○ Baisse du gaspillage alimentaire en restauration collective (cantines, accueil de mineurs..) ○ Consommation responsable <p>L'équipe de consultants en sciences humaines et sociales ont un rôle de conseil, d'expertise et d'accompagnement, pour permettre à chaque référent de projets d'intégrer les dimensions humaines et sociales du changement dans leurs missions. Ainsi l'objectif visé est une mise en œuvre plus efficace et efficiente des projets, grâce à la prise en compte des facteurs humains, des connaissances et des méthodes issues des sciences humaines et sociales.</p> <p>Cet accompagnement a permis de coconstruire avec les citoyens (associations, conseil de développement), les élus et les agents une méthodologie d'accompagnement au changement de comportements, sur les thèmes précités.</p> <p>La mise en œuvre concrète de cette méthodologie nécessite une animation effective sur chacun des projets.</p>				
Objectifs et résultats attendus				
<p>Les objectifs et résultats attendus de la mise en œuvre effective de la méthodologie d'accompagnement au changement de comportement sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engager les habitants du territoire de Saint-Lô Agglo sur la voie de la transition (mobilité, baisse des consommations, consommation responsable, réduction des déchets, réduction du gaspillage alimentaire, circuits courts, rénovation énergétique ...) - Engager les écoles et les familles sur la voie de la transition par le biais du programme national « UNE PLANÈTE POUR TOUS » dédié au défi climatique - Engager les entreprises du territoire de Saint-Lô Agglo sur la voie de la transition (rénovation énergétique, lutte contre le suremballage, changement de pratiques, économie circulaire, écologie industrielle territoriale...) - Inciter aux changements à l'échelle collective et à l'échelle individuelle sur la voie de la transition - Permettre une évolution effective des usages et des pratiques - Faire accepter les projets d'énergies renouvelables (unités de méthanisation, réseau de chaleur bois, panneaux solaire photovoltaïque, éolien...) - Faire accepter par les élus le principe du zéro artificialisation nette 				
Pilote(s) – maitre(s) d'ouvrage				
Saint-Lô Agglo				
Partenaires du projet				
ADEME – Région – Conseil de développement- Associations du territoire – chambres consulaires				
Calendrier prévisionnel				
2022-2026				
Plan de financement prévisionnel				
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Taux
Fonctionnement	200 000 €			
Total	200 000 €	Total		100 %

APPROCHE DURABLE

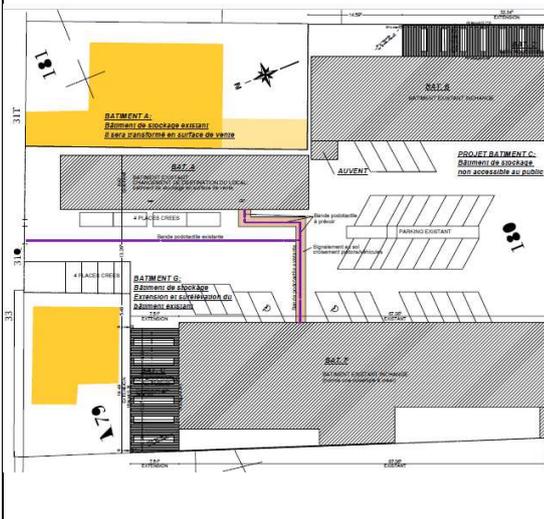
**Extension de la ressourcerie et développement d'une friperie
TRI TOUT SOLIDAIRE**

Description de l'action

Tri-Tout Solidaire est une association créée en 2005 dans le but de réduire les déchets sur le territoire de l'agglomération saint-loise en favorisant le réemploi par la collecte et l'apport d'objets provenant des particuliers ou des entreprises. Depuis 2012, elle est également agréée par la DIRECCTE pour accueillir un Chantier d'insertion qui compte aujourd'hui une trentaine de salariés en réinsertion professionnelle. Après avoir déménagé en 2014 à Agneaux pour regrouper et agrandir ses locaux, l'association est de nouveau à l'étroit en raison d'un intérêt grandissant des citoyens consommateurs.

C'est pourquoi l'association a décidé d'agrandir ses locaux pour accompagner une prise de conscience et une croissance qui devrait perdurer dans les années à venir avec 300m² de surface de vente supplémentaire par la transformation d'un bâtiment de stockage actuel. La construction de 500m² supplémentaires pour augmenter la surface de stockage, la création d'un atelier tri textile pour développer une friperie et l'achat d'équipements pour moderniser l'organisation.

Extension de la surface de vente de 450 m² à 750 m², pour permettre notamment une mise en valeur des vêtements d'occasion : développement de nouvelles compétences et accueil de nouveaux salariés en insertion dans le tri et la vente de vêtements ;
Extension des surfaces de stockage et des ateliers de 1300m² à 1700m² pour permettre le développement d'une friperie.



Objectifs et résultats attendus

- Accompagner le développement de l'activité de la ressourcerie en augmentant les surfaces commerciales et de stockage, le tonnage d'objets collectés, le nombre de salariés et le chiffre d'affaires
- Permettre la création d'un atelier friperie et d'une surface de vente dédiée

Pilote(s) – maitre(s) d'ouvrage

Tri Tout Solidaire

Partenaires du projet

Calendrier prévisionnel

Travaux : 2020 -2021

Plan de financement prévisionnel

Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT	Taux
Etudes et prestations	18 000 €			
Travaux	221 000 €			
Matériel et équipements	68 500 €			
Frais de personnel	20 000 €			
Total	327 500 €	Total	327 500 €	100 %

ANNEXES

1 – Volet numérique du CRTE

2 – Etat des lieux des dispositifs contractuels et programmes à Saint-Lô Agglo

3 – Les indicateurs de suivi du CRTE

Annexe 1 – Volet numérique du CRTE

Système de management des énergies, pilotage des sites de production et distribution énergétique, télérelève des compteurs d'eau, suivi des niveaux de remplissage des bacs d'apport volontaire de déchets, système de géolocalisation des camions-bennes, wifi territorial, modélisation BIM des bâtiments, télémessure de la qualité de l'air ou des crues des rivières...la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo s'approprie peu à peu les enjeux de la donnée et investit le champ de la supervision environnementale via les technologies de l'information et des communications électroniques.

Dès lors, convaincus de l'intérêt de l'innovation technologique pour la transition durable, les services aspirent de plus en plus à disposer d'outils pour améliorer la performance de leurs actions.

Néanmoins, le numérique n'est pas nécessairement intuitif ni aisé à prendre en main, il engendre un changement des modes de travail et il n'est pas sans impact sur les émissions de gaz à effet de serre et l'épuisement des ressources naturelles. Ainsi, produire un ordinateur de bureau, selon le rapport de deux universitaires des Nations Unies, Eric Williams et Ruediger Kuehr, en 2003, revenait à consommer près de deux tonnes de minerai précieux et selon le collectif du Green-It, aujourd'hui, **200 kg de gaz à effet de serre sont émis et 3 000 litres d'eau sont consommés par internaute et par an**. De fait, une acculturation est nécessaire pour pouvoir appréhender à bon escient l'usage du numérique. Or, cela étant l'objet même du sujet sur la sobriété numérique, alors Saint-Lô Agglo a contractualisé en 2019 avec l'Ademe et s'est engagé pour mener la démarche de labellisation numérique responsable. Sous une approche qualité, Saint-Lô Agglo a pour objectif de ne 'laisser personne sur le bord de la route' et fait de l'inclusion un enjeu de premier plan. Le pacte de relance et transition écologique se construit autour d'une vision transversale alliant les politiques publiques de l'aménagement et du développement économique, des affaires sociales, de l'enfance, jeunesse et sports, de mobilité et revitalisation urbaine, de l'environnement et du numérique. Le pacte est le cadre idéal pour Saint-Lô Agglo d'asseoir sa stratégie territoriale de la transition numérique sous le prisme d'un territoire intelligent au sens non pas seulement du territoire performant mais aussi d'un territoire écoresponsable.

Par conséquent, en inscrivant les projets d'innovation numérique de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo dans le contrat de relance et transition écologique et en offrant la possibilité de bénéficier du concours financier du plan de relance numérique, c'est permettre de poursuivre l'ambition politique affirmée d'œuvrer à la transition environnementale en cultivant l'innovation et en améliorant le cadre de vie de son territoire.

La stratégie de transition numérique de Saint-Lô Agglo s'établit autour de 2 axes principaux :

- La sobriété numérique
- La donnée numérique

Ces orientations ont fait l'objet de premières actions cibles dans le cadre du projet de performance administrative 2021 :

1. Elaborer la feuille de route de la donnée numérique au service de l'intérêt général
2. Modélisation dynamique de la donnée énergétique
3. Digitalisation du processus de collecte des ordures ménagères
4. Hackathon de l'innovation environnementale
5. Plateforme smart city (entrepôt et moissonneur de données)
6. Sobriété numérique : principe de labellisation

Certaines de ces actions ont été engagées, notamment la digitalisation du processus de collecte des ordures ménagères vue au travers du projet de mise en place de la tarification incitative ou la labellisation numérique responsable via le Contrat d'objectif territorial énergie climat de l'Ademe. La modélisation dynamique de la donnée énergétique est vue au travers du schéma directeur des énergies.

Une réflexion interne autour des enjeux du numérique a été menée et qui a permis de définir les grands axes de la politique de transition numérique. A présent, une lettre de mission va être rédigée et une comitologie de projet va être organisée pour mener la conduite des projets liés au numérique au regard de la transition durable.

Puis, certaines autres actions ont été proposées à l'échelon départemental comme le hackathon. En effet, pour impulser sa démarche de transition numérique, la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo a investi le schéma départemental des usages et services numériques en proposant 10 projets afférents au territoire intelligent :

1. **Ecoresponsabilité et raisonnabilité des usages** : élaborer les communs territoriaux de l'utilisation des outils
2. **Souveraineté** : élaborer les chartes et clauses partenariales des usages de la donnée d'intérêt territorial
3. **Citoyenneté** : démocratiser la participation citoyenne via les technologies
4. **Hypervision** : mettre en œuvre un hyperviseur territorial pour optimiser la gestion des flux (cycle de l'eau...)
5. **Observatoire** : acquérir un observatoire territorial prédictif, plateforme de données proactives sur le champ des mobilités, de l'écologie industrielle, du projet alimentaire territorial
6. **Attractivité** : organiser le hackathon des usages innovants de sorte à développer l'écosystème territorial et valoriser la donnée publique
7. **Connecté** : concevoir la dorsale de communication pour interconnecter les réseaux d'objet connecté citoyen
8. **Réseau social territorial** : échanger, partager les expériences et monter en compétence sur les métiers de la donnée
9. **Ingénierie d'architecture commune** : mobiliser une équipe d'ingénierie experte pour créer une architecture mutualisée de données multisectorielles, condition de réussite à la mise à disposition en libre circulation de la donnée publique
10. **Règlementation** : mettre en œuvre une plateforme de donnée ouverte

L'étape de sélection et de consolidation des propositions exprimées dans le cadre du schéma départemental des usages et services numériques est à échéance le mois de septembre 2021. Pour autant, Saint-Lô Agglo souhaite compléter son dispositif de financement de ses actions autour des enjeux du numérique et propose au titre du plan de relance les actions relatives aux 6 opportunités de projet suivantes :

- **Sur l'axe de la sobriété numérique sous le prisme de la démarche du numérique responsable** avec deux actions correspondantes :
 - L'action en faveur de l'inclusion numérique et
 - L'action en faveur de la cybersécurité.
- **Sur l'axe de la donnée numérique sous le prisme de la plateforme smart city** avec 3 actions correspondantes :
 - Mener la démarche qualité du processus de saisie de la donnée sectorielle ;
 - Disposer d'outil d'aide à la décision par la visualisation des données et indicateurs de labellisation (Citergie, numérique responsable) ;
 - Mettre en place des systèmes algorithmiques pour anticiper les aléas et agir de manière proactive.
- **Sur l'axe de la donnée numérique sous le prisme de l'outillage du schéma directeur des énergies** avec une action complémentaire pour conceptualiser la base de données nécessaire à la modélisation dynamique du schéma directeur des énergies.

Les actions sont représentées dans le tableau ci-après au regard des orientations et objectifs stratégiques :

Axes	Objectifs	Descriptif des actions
Sobriété numérique Faire du numérique responsable un engagement sociétal de l'utilisateur et de l'administration	Enjeu égalitaire L'inclusion numérique pour lutter contre toute forme d'illectronisme	○ Déployer le réseau d'aidants et accompagnants à l'acculturation au numérique pour tout public
	Enjeu éthique La responsabilisation comme garantie du respect des droits fondamentaux	○ Elaborer un audit de cybersécurité pour ajuster la conduite de sécurité des systèmes d'information
Donnée numérique Poser la gouvernance de la donnée numérique en gage de performance et de résilience territoriale	Enjeu réglementaire et économique Faciliter la circulation de la donnée d'intérêt général pour favoriser l'attractivité territoriale	○ Œuvrer à la démarche qualité de la donnée afin de faciliter sa mutualisation et son ouverture via une plateforme OpenData (loi pour une République numérique de 2016)
	Enjeu durable et résilient S'approprier la donnée pour anticiper les aléas et les vulnérabilités	○ Exploiter la donnée sectorielle en temps réel pour garantir la continuité de service de la production et distribution énergétique
		○ Piloter par la donnée via des plateformes de datavisualisation ○ Exploiter les algorithmes pour rationaliser les coûts de maintenance des réseaux d'eau et prévenir les inondations

Enfin, pour que le Contrat de relance et de transition écologique de Saint-Lô Agglo sur son volet numérique soit effectif et concourt à la vitalité du territoire communautaire, le suivi du contrat sera assuré par une gouvernance partagée et qui pourra être vue en concomitance avec la comitologie à venir dans le cadre de la feuille de route sur les projets du numérique en lien avec le territoire durable.

Puis, une dynamique partenariale large sera garantie par la présence d'instances institutionnelles de démocratie de proximité à l'image du Conseil de développement, d'instances des élus et secrétaires généraux des communes membres (commissions, conférence des élus), d'instances départementales (l'association Manche 9 des intercommunalités et du département de la Manche, le syndicat mixte Manche numérique), d'experts techniques des communes et de la communauté d'agglomération.

De fait, la vision politique du numérique est prégnante au sein de Saint-Lô Agglo et oriente le numérique au sens du numérique responsable. Ainsi, il est questionné la manière dont le numérique peut s'inscrire dans la dynamique d'une agglomération durable où il convient d'œuvrer à la transition environnementale en cultivant l'innovation et d'améliorer le cadre de vie.

La vision politique : Un volet numérique au sens du numérique responsable

La transition numérique s'entend au sens du service à la transition écologique pour que le progrès technique (l'innovation), que les sciences de la technique et les sciences de l'habitat, l'écologie, science parmi les sciences environnementales de la physique, de la chimie, de la biologie, de la vie et de la terre, de l'anthropologie, des sciences humaines et sociétales... œuvrent conjointement au bien-être individuel et collectif.

La transition numérique se veut donc de recentrer l'humain au cœur des préoccupations de l'action publique. Dès lors, le numérique est un enjeu politique sous le sens de l'attachement porté à la vie de la cité. La transition numérique s'inscrit alors, sous les enjeux du territoire intelligent et selon la définition européenne, aspire à l'enchantement de la citoyenneté où la gouvernance s'exprime en cogérance et où l'amélioration du cadre de vie est vue autant sous l'angle des écosystèmes du vivant et de la biodiversité, que des populations et des communautés industrielles.

En un mot, tout l'art du portage de la démarche des transitions environnementales innovantes relève de la capacité à trouver les leviers et appuis techniques, financiers, juridiques et humains qui impulseront concrètement l'action de la transition numérique responsable.

Ainsi comment initier une démarche de territoire numérique sobre, écoresponsable, durable ?

A- De l'appréhension du numérique à la peur du cyborg.

1- L'illectronisme est un enjeu des temps modernes.

Si le numérique paraît le levier magique de la modernisation, il n'est pas soulevé la question de l'organisation des services liés à l'utilisation de ces nouveaux outils. Or, la numérisation et le principe de dématérialisation des services publics paraissent impliquer des modes organisationnels spécifiques autres que les modes traditionnels du travail. Car, les services en ligne sont essentiellement fondés sur le travail en réseau, la décentralisation et l'instantanéité. Ainsi, l'avènement du numérique amène à refonder les manières de penser. Dès lors, pour parvenir à l'adhésion au numérique, l'acculturation et la formation sont des principes fondateurs. Néanmoins, l'acculturation au numérique soulève la question de l'égalité des citoyens face à la capacité individuelle et collective de s'approprier ces innovations. Si l'usage en est aisé auprès des générations 'Petite Poucette', qui selon Michel Serres, sont la génération 'digital native', des enfants nés à la fin des années 80, qui à l'aide de leur pouce, textotent sur leur portable plus vite et plus facilement qu'ils n'écrivent, il en est différemment des publics défavorisés et ceux plus âgés moins accoutumés à ces objets de modernisme. La lutte contre l'illectronisme est ainsi l'enjeu des sociétés contemporaines.

2- La cybernétique est en réalité non seulement un enjeu sécuritaire mais aussi politique.

La véritable révolution du numérique serait dite être, tout entière, dans la capacité qu'a le code algorithmique à s'émanciper de lui-même pour acquérir une identité propre. Ainsi, les enjeux du cybernétique nous avertissent sur les conséquences même du déploiement du numérique, où la difficulté n'est pas tant que la machine prenne conscience de ce qu'elle est mais que l'homme lui-même prenne conscience de ce qu'elle est véritablement. Selon le mathématicien Norbert Wiener dans son livre 'Cybernétique et société', la machine, n'est pas un amas de rouages mais une machine 'logique et pensante', qu'il s'agit de comprendre si l'on ne veut pas que ce progrès se retourne contre nous. Dès lors, la cybersécurité est devenue l'enjeu du monde moderne et amène aux questions de l'éthique des usages. Car, le déploiement du numérique engendre des bouleversements civilisationnels : désormais, une société peut être mise sous surveillance en permanence tel le système de crédit social chinois, qui associé à des caméras de vidéoprotection et relié à une base de données des individus, contrôle tous les faits et gestes de ses citoyens et va sanctionner les atteintes aux règles de conduite comportementales établies, puis, des détournements et fuites caractérisés de données personnelles sont possibles à l'image de l'affaire Facebook Cambridge Analytica. Enfin, les libertés d'expression sont exposées à la libre modération de ces géants du numérique. Par conséquent, la cybernétique porte une dimension politique impactant le cadre de vie de la cité et qui interroge les conséquences de la numérisation progressive du monde.

B- De la sobriété numérique à la gouvernance

1- L'empreinte numérique est un enjeu de développement durable

Selon l'auteur Gilbert Guislain, « Vivre aujourd'hui, ce n'est pas vivre comme en 1950 ; l'ordinateur en plus, la technique du numérique pénètre et envahit l'espace social. » Ainsi, il a été un accroissement galopant d'outils technologiques dans le quotidien et cela peut soulever des inquiétudes. En effet, 60 ans de consumérisme sociétal ont forgé les automatismes d'achat sans conscience durable. Les équipements

électriques et électroniques étaient la marque de fabrique du progrès, d'une société moderne, pressée de tourner la page des années troubles du début du 20e siècle. Souvent influencés, formatés ou conditionnés par des messages publicitaires répétés, les achats d'équipement restent encore aujourd'hui aveugles. Quant aux grandes enseignes de distribution et les fournisseurs, il n'est pas nécessairement d'un intérêt financier d'engager des démarches vertueuses de recyclage. Dès lors, des quantités de produits de haute technologie et comportant des minerais précieux voire toxiques pour les populations s'amoncellent et s'abîment au sein de bidonvilles de pays en voie d'émergence où ces marchandises sont envoyées. Le réveil des consciences et l'avènement d'une éthique durable -sociale, écologique, économique- sont donc les enjeux du numérique et d'un numérique écoresponsable en devenir.

2- La gouvernance numérique est un enjeu de souveraineté

La cybernétique visait à répondre au problème posé par la science de la thermodynamique où il est dit que : 'Tout système isolé tend vers un état de désordre maximal'. Or, la science aspirait à résorber le phénomène entropique et pour ce faire, le concept de rétroaction et de rebond furent essentiels pour tendre vers l'état stable. Et c'est en réalité, l'enjeu même de l'intelligence artificielle, où il est recherché via des techniques d'apprentissage automatique et fondées sur des listes d'informations instantanées, à anticiper les événements à l'image des crues et inondations, tempêtes et cyclones ou éruptions volcaniques et tremblements de terre. Par conséquent, l'information numérique est un enjeu de résilience territoriale. La donnée est aussi le moyen de reprendre la maîtrise de l'aménagement et d'être un enjeu d'attractivité et de développement économique et touristique. Faciliter la circulation d'une information pertinente et multi-sectorielle est alors l'opportunité de détecter les failles et les dysfonctionnements et in fine, d'agir en faveur d'un cadre de vie sécurisant et épanouissant. De fait, une gouvernance orchestrée du numérique est alors l'enjeu d'une souveraineté protectrice.

En conclusion, la volonté de transformer et d'adapter le territoire aux évolutions des écosystèmes sociétaux conduit à s'intéresser au progrès technologique. Dès lors, la transition environnementale cultivant l'innovation revient à mener la démarche de modernisation sous le prisme de l'humanité. Pour ce faire, la transition numérique est à envisager sous une approche responsable. En effet, le numérique responsable, selon la communauté des acteurs de la sobriété numérique et du numérique responsable Green IT, se définit comme « *l'ensemble des technologies de l'information et de la communication dont l'empreinte économique, écologique, sociale et sociétale a été volontairement réduite et / ou qui aident l'humanité à atteindre les objectifs du développement durable* ». Le numérique responsable est de fait durable, et s'engager dans la démarche du numérique responsable permettra de répondre aux enjeux de la sobriété numérique, de la cybersécurité et du respect des droits fondamentaux ainsi que de l'inclusion numérique.

Annexe 2 - Etat des lieux des dispositifs contractuels et programmes à Saint-Lô Agglo

Les programmes territorialisés de l'ANCT

Contrat de Ville

Période 2015-2022

Partenaires : État, Ville de Saint-Lô, Saint-Lô Agglo, Conseil régional, Conseil départemental, Tribunal de Grande Instance, Rectorat d'académie, Inspection d'académie, Agence régionale de la santé, Caisse des dépôts, Caisse d'allocations familiales, Pôle emploi, Manche Habitat, Chambre de métiers, Chambre de commerce et d'industrie, Mission locale

Le contrat de ville de Saint-Lô, signé par seize partenaires, concentre des actions répondant aux problématiques des habitants des quartiers de la Dollée et du Val Saint-Jean. La finalité de la politique de la ville est double : l'amélioration des conditions de vie des habitants de ces deux quartiers et la réduction des écarts de développement entre ces quartiers et les autres territoires. Le contrat de ville est le document stratégique qui fixe les interventions des différents partenaires, aussi bien en matière de cohésion sociale (lien social, éducation, parentalité, santé), d'emploi et de développement économique que de cadre de vie. La circulaire du 22 janvier 2019, relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, annonce la rénovation des contrats de ville, qui s'inscrit dans le cadre de la prorogation des contrats jusqu'au 31 décembre 2022. Un protocole d'engagements réciproques et renforcés officialise la mobilisation des parties prenantes du contrat, pour les trois prochaines années.

Action cœur de ville

Période 2018-2025

Avenant valant Opération de Revitalisation du Territoire : 2020

Partenaires : Ville de Saint-Lô, Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo, Etat, Groupe Caisse des Dépôts et Consignations, Groupe Action Logement, comité régional Normandie, Agence Nationale de l'Habitat, Etablissement Public Foncier de Normandie, Conseil départemental de la Manche, Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest Normandie, Chambre de Métiers et d'Artisanat de la Manche, Manche Habitat, Groupe La Poste, association Saint-Lô Commerces

La ville de Saint-Lô a été retenue le 28 mars 2018 pour bénéficier du plan national « Action Cœur de Ville » porté par le Ministère de la Cohésion des Territoires. Le programme concerne 222 villes à l'échelle nationale. Le dispositif s'adresse à des villes moyennes « pôles d'attractivité », hors du périmètre des métropoles, dans lesquelles une action de redynamisation du cœur de ville est nécessaire. La démarche associe la ville et l'EPCI. Le programme est un projet global de redynamisation, multithématique, décliné selon 5 axes thématiques et 3 sujets transversaux :

Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

Petites Villes de Demain

Période 2021-2024

Partenaires : commune de Condé-sur-Vire, commune de Marigny-Le-Lozon, commune de Torigny-Les-Villes, Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo, Etat, Banque des Territoires, Conseil régional de Normandie, Conseil départemental de la Manche

Le dispositif Petites Villes de Demain porte sur les trois pôles secondaires de l'agglomération que sont Torigny-les-Villes, Marigny-le-Lozon et Condé-sur-Vire. Il a pour but de revitaliser ces espaces souffrant pour diverses raisons d'un manque d'attractivité. Les raisons de ce déficit s'observent très généralement à l'échelle de l'agglomération : faible développement des mobilités douces, bâti vieillissant, espaces verts insuffisamment valorisés, armature commerciale relativement faible...

Afin de faire face à ces défis, le programme PVD se décline en 3 axes associés à des actions spécifiques :

- Axe 1 - Améliorer l'attractivité du territoire et le cadre de vie des habitants
- Axe 2 - Développer et diversifier l'offre résidentielle
- Axe 3 - Elargir l'offre de services aux habitants et revitaliser le commerce

Les contrats transversaux de l'Etat

Plan Climat-Air-Énergie Territorial

Période : 2019-2024

Partenaires : ADEME Normandie, Région Normandie, DDTM 50, DREAL Normandie, Conseil Départemental de la Manche, Syndicat d'énergie de la Manche (SDEM)

La loi de transition énergétique, publiée au journal officiel du 18 août 2015 rend obligatoire la réalisation d'un plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) par les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Le PCAET est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de combattre efficacement et s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie, en cohérence avec les engagements internationaux de la France. Saint-Lô Agglo a fait le choix stratégique d'élaborer trois plans de façon coordonnée et simultanée, afin de se doter d'une vision globale et cohérente pour les années à venir.

Les priorités du territoire en matière de transition énergétique :

- Réduire les consommations d'énergie de 50 % entre 2012 et 2040
- Être un territoire autonome en énergie en 2040 grâce aux énergies renouvelables locales
- Accompagner l'ensemble des acteurs du territoire à effectuer leur transition écologique
- Limiter la vulnérabilité du territoire et de ses habitants aux effets du changement climatique

Contrat d'Objectifs Territoire Energie Climat

Période 2019-2021

Partenaires : communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie Normandie (ADEME)

Lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt 100% Energies Renouvelables (Région/ADEME), Saint-Lô Agglo s'engage à concevoir une stratégie de transition énergétique aux objectifs plus ambitieux que ceux fixés dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte, à savoir : réduire la consommation d'énergie du territoire de 50% d'ici à 2040 par rapport à 2010, et couvrir à 100 % par les énergies renouvelables les besoins énergétiques du territoire en 2040. Dans ce cadre, l'ADEME a proposé à Saint-Lô Agglo la signature d'un Contrat d'Objectifs Territoire Energie Climat (COTEC), qui soutient la réalisation de projets territoriaux de transition énergétique particulièrement ambitieux.

Contrat de Territoire Eau et Climat

Période 2021-2024

Partenaires : Agence de l'eau Seine-Normandie, communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo, Syndicat de la Vire, Syndicat départemental de l'eau de la Manche, Ville de Saint-Lô

Le CTEC a pour objectif l'amélioration de l'état des masses d'eau du territoire afin de restaurer la continuité écologique et de réduire les pollutions urbaines. Le cours principal de la Vire (masse d'eau FRHR317) est le plus important objet du contrat, avec pour objet majeur la suppression des barrages et l'arrêt des rejets issus des réseaux d'assainissement. Le travail effectué sur la Vire doit permettre l'amélioration de la qualité de l'eau dans la baie des Veys. Des actions prioritaires pour la préservation des zones humides et l'amélioration de l'alimentation en eau potable sont également définies.

Contrat Local de Santé

Période : en cours de rédaction

Partenaires : Agence Régionale de Santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Manche, MSA Côtes Normandes, Hôpital mémorial de Saint-Lô, Fondation Bon Sauveur, Conseil Départemental de la Manche, Ville de Saint-Lô, Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo

Le contrat local de santé a vocation à faciliter les parcours de soins et de santé par des actions de prévention de la santé, une organisation des soins, un accompagnement médico-social, et de prendre en compte les autres facteurs qui ont une incidence sur la santé et la vie des populations : le logement, l'environnement, l'éducation, le travail...

La stratégie du CLS de Saint-Lô Agglo repose sur les axes suivants :

- Accès aux soins et aux droits à la santé
- Santé mentale et bien-être psychique
- Bien vieillir et autonomie
- Environnement, cadre de vie & santé
- Promotion de comportements favorables à la santé et parcours de prévention

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Période 2020-2025

Partenaires : communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo, Département de la Manche, Région Normandie, Agence Nationale de l'Habitat, Procivis Manche

Enjeux

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est le document stratégique qui définit la politique de la Communauté d'agglomération dans le domaine du logement et de l'habitat pour une durée de 6 ans. Le déploiement d'une nouvelle OPAH sur l'ensemble du territoire est inscrit dans ce programme. L'OPAH est un outil privilégié de l'intervention sur le parc privé de logements existants. Elle contribue au dynamisme du territoire en matière de logements, à l'amélioration du cadre de vie de la population. Dans le cadre de l'élaboration du PLH, Saint-Lô Agglo a identifié les actions à mettre en place pour favoriser la reprise et la rénovation du parc ancien afin de renforcer son attractivité : aides aux travaux de rénovation énergétique, à l'amélioration de la qualité de l'air, aux énergies renouvelables, à la restructuration globale des logements, l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap, à la rénovation des façades.

Une étude pré-opérationnelle (2ème semestre 2018/1er semestre 2019) précisera les conditions de mise en place du programme de l'OPAH, et proposera une stratégie d'intervention en termes d'objectifs quantitatifs et qualitatifs. La Mission de suivi-animation (2ème semestre 2019) permettra de repérer les publics potentiels, les informer, les sensibiliser, les accompagner et les conseiller sur les travaux à réaliser, une mobilisation de tous les partenaires, le montage des dossiers de subventions

Les dispositifs contractuels

Contrat de Territoire 2017-2022

Période 2017-2022

Partenaires : Région Normandie, Conseil départemental de la Manche

Ce contrat traduit la volonté et l'engagement de la Région et du Conseil Départemental à soutenir des projets structurants autour de trois axes :

- Favoriser l'attractivité du Saint-Lois en s'appuyant sur les polarités,
- Développer la compétitivité économique et la performance des entreprises,
- Organiser un territoire durable et solidaire.

Le contrat a fait l'objet d'une révision à mi-parcours avec le Département et la Région. La clause de revoyure avec le Département a été validée en conseil communautaire le 20 janvier 2020, et avec la Région le 25 janvier 2021. 10 nouvelles opérations ont été ajoutées au contrat initial

L'enveloppe financière s'élève à :

- Région, 22 projets pour un montant d'intervention estimé à 5,92 M€
- Département, 28 projets pour un montant estimé à 5,98 M€
- Les collectivités locales, 42 projets pour un montant d'intervention estimé à 44,55 M€

Programme Leader

Période 2014-2020

Partenaires : Union Européenne - Fonds Européen pour le Développement Rural

Le programme LEADER de Saint-Lô Agglo est divisé en 3 volets thématiques qui regroupent 14 fiches actions. Les volets sont le développement des filières économiques locales (filiale équine, diversification de l'agriculture, soutien aux commerces de proximité et planification foncière pour les entreprises), le développement d'une offre de services respectueuse de l'environnement (santé, sport, culture et enfance) et le soutien aux initiatives innovantes (tourisme, écoconstruction et énergies renouvelables, économie circulaire, transition énergétique et écologique, patrimoine culturel et naturel, mobilités durables).

Dispositifs territoriaux de coordination et d'aménagement

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Saint-Lois

Présentation

Approbation : 2013

Dernière évaluation : 2019

Périmètre : Saint-Lô Agglo

Composantes : diagnostic, Projet d'Aménagement et de Développement Durable, Document d'Orientations et d'Objectifs, Document d'Aménagement Commercial

Document-cadre des politiques publiques de Saint-Lô Agglo, le SCOT définit les grandes orientations qui guident l'action de Saint-Lô Agglo au quotidien à travers deux grands principes : la cohérence et l'équilibre des territoires, le SCOT vise à une organisation du développement autour des pôles et une gestion harmonieuse de l'espace. Sa mise en œuvre rentre aujourd'hui dans une phase plus opérationnelle avec la validation des stratégies thématiques et de leurs plans d'actions : le plan de déplacement urbain, le plan local de l'habitat et le plan climat air énergie territorial. A cela, s'ajoute une volonté renforcée et réaffirmée de développer des outils de suivi et de mise en œuvre : mise en place d'un observatoire du territoire, des partenariats renforcés sur des thématiques telle que la biodiversité, l'ouverture de discussions avec les EPCI voisins, et l'accompagnement des porteurs de projets pour une meilleure prise en compte du SCOT avec

notamment la mise en place d'un comité SCOT en charge de rendre des avis sur les opérations d'aménagement. Enfin, le PLUi en cours d'élaboration sera le principal outil réglementaire d'application du SCOT, là où en 2020 seul 20% des communes historiques ont un document d'urbanisme permettant de traduire celui-ci localement.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le PLUi permettra de faire la synthèse des différents documents stratégiques (PLH, PDU, PCAET, PESL ou encore Schéma de Développement Touristique) et de les traduire réglementairement. Il sera également le principal outil de mise en œuvre du SCOT du Pays Saint-Lois.

L'enjeu majeur du PLUi est d'apporter à l'ensemble de la population de Saint-Lô Agglo, un cadre de vie cohérent et qualitatif pour aujourd'hui mais aussi d'anticiper et d'organiser le futur du territoire. Lors de sa délibération de prescription, Saint-Lô Agglo a plus précisément défini les objectifs suivants :

- Assurer le maillage du territoire en s'appuyant sur les communes pôles de services ;
- Limiter la consommation d'espace sur le territoire de Saint-Lô Agglo ;
- Favoriser la reconnaissance de Saint-Lô Agglo par une grande qualité de vie de vie grâce à une politique dynamique en faveur de la jeunesse et des familles ;
- Soutenir l'économie et l'emploi et faciliter les conditions du développement économique notamment axée sur l'agroalimentaire et le numérique ;
- Faire du Saint-lois un territoire communicant et intelligent en soutenant fortement le numérique ;
- Conduire une démarche environnementale structurée, globale et transversale à tous les échelons de Saint-Lô Agglo : déplacement, logement / urbanisme, eau et assainissement.

Schéma de Développement Touristique

Les élus de la Communauté d'Agglomération ont décidé de se doter d'une véritable stratégie globale de développement touristique à l'échelle de la nouvelle communauté d'agglomération avec ses spécificités, ses atouts et ses faiblesses. Les finalités de cette étude, réalisée en 2015/2016, étaient de formuler une stratégie déployée selon des objectifs de développement et un plan d'actions à 5 ans. Celui-ci se décline comme suit :

- Axe 1 - Constitution de produits touristiques « locomotives » pour le territoire (cheval ; pleine nature et cyclotourisme ; culturel et culturel)
- Axe 2 - Renforcement qualitatif de l'offre d'hébergement (assistance technique, développer et moderniser des offres spécifiques : cyclotouristes, scolaires et sportifs)
- Axe 3 - Optimisation de la promotion du territoire (une stratégie digitale performante, une direction du tourisme animatrice et coordinatrice des acteurs et des offres)

Une actualisation du schéma est prévue pour la fin de l'année 2021 pour tenir compte des nouvelles appétences des touristes et des habitants qui sont des consommateurs assidus de notre offre.

Projet de Développement Culturel

Période : 2020-2024

La culture étant une compétence partagée, Saint-Lô Agglo collabore régulièrement avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Conseil Régional de la région Normandie, le Conseil Départemental de la Manche

Le Projet de Développement Culturel de Saint-Lô Agglo s'appuie sur une vie culturelle, riche, qu'il a pour but de renforcer et de faire connaître. Il comporte les 6 objectifs suivants :

- Asseoir et renforcer la notoriété du territoire
- Soutenir l'accessibilité de tous à la culture

- Faire « projet » en encourageant les coopérations entre les acteurs culturels, avec les habitants du territoire
- Soutenir et accompagner les structures et les acteurs culturels qui contribuent à l'attractivité du territoire
- Faire connaître et communiquer pour promouvoir la richesse et la diversité des propositions culturelles
- Mettre en réseau les acteurs de la culture sur le territoire et aider au développement d'outils.

Plan de Déplacements Urbains

Saint-Lô Agglo est autorité organisatrice des mobilités. L'élaboration d'un PDU (Plan de Déplacements Urbains) relève d'une démarche volontaire pour les collectivités de moins de 100 000 habitants. Désormais appelé plan de mobilité depuis la loi d'orientation des mobilités, cet outil de planification de la mobilité à l'échelle de la Communauté d'Agglomération définit les principes d'organisation du transport, du stationnement des personnes et des marchandises, tous modes confondus et sa mise en œuvre permettra d'une part, d'équilibrer les besoins de mobilité et de faciliter l'accès aux transports tout en assurant, d'autre part la protection de l'environnement et de la santé. Le plan de mobilité de Saint-Lô Agglo en est au stade d'arrêt de projet avant une prochaine consultation du public.

Plan local de l'Habitat

Le PLH (Plan Local de l'Habitat) est une obligation législative dans les communautés d'agglomération. Le PLH est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat. Il apporte une vision collective du bassin d'habitat et de mutualiser la gestion des problématiques identifiées. Il permettra de corriger les déséquilibres du territoire, et d'agir sur une répartition harmonieuse, diversifiée et équilibrée des logements et des populations (écoconstruction, développement des centres-bourgs, amélioration et réhabilitation du parc existant et requalification de quartiers anciens).

Projet Éducatif Social Local

Période

Partenaires : Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Départemental de la Manche, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Mutualité Sociale Agricole Côtes normandes, Ministère de l'Éducation Nationale

En mars 2015 après la prise des compétences petite enfance et enfance jeunesse, Saint-Lô Agglo s'est engagé dans une démarche volontariste visant à obtenir une vision territoriale et de diagnostic de l'application de ses politiques publiques.

Un diagnostic de territoire a été réalisé en 2015 et complété en 2017, suite à la fusion de Saint-Lô Agglo et la communauté de communes de Canisy. Celui-ci a permis de déterminer les priorités d'actions envers la jeunesse et les familles du territoire, telles que :

- Accueillir et prendre en compte les besoins spécifiques des publics Enfance/Jeunesse (handicap, santé, différences culturelles/langues...),
- Valoriser et accompagner le jeune de 11/25 ans dans son parcours d'autonomie et son insertion dans la vie locale (temps libre et professionnel),
- Renforcer la place et le rôle des parents dans la mise en œuvre de la politique éducative des 0/25 ans,
- Créer/favoriser une identité de territoire en prenant en compte la spécificité et les compétences de chacun des acteurs œuvrant en faveur de l'Enfance /Jeunesse et du Sport.

Chacun de ces axes porte une attention particulière à l'engagement des jeunes, à la nécessaire mise en œuvre de la continuité éducative et à la prise en compte des spécificités de chacun des infra-territoires (ruraux, urbains).

Schéma de Développement Économique et d'Aménagement Commercial

Le SDEUC est un document visant à accompagner les élus dans leurs prises de décision concernant l'offre et l'aménagement commercial à Saint-Lô Agglo. En établissant un diagnostic de l'offre commerciale et de l'activité économique associée, il permet de planifier les développements futurs. Les principaux enjeux pris en compte sont la relation (concurrence ou complémentarité) entre offre commerciale dans les centralités et offre dans les périphéries, les besoins des communes les plus rurales, les dynamiques du marché de l'emploi.

Les principaux enjeux identifiés au niveau de l'agglomération sont les suivants :

- Soutenir la résistance des commerces dans les centralités face à la concurrence des commerces situés en périphérie
- Améliorer la desserte servicielle sur les plus petites communes de l'agglomération
- Développer les liens les plus directs possibles entre filières agricoles et commerces
- Contrer la baisse de l'emploi et favoriser la croissance d'une sphère productive parfois insuffisamment spécialisée.

Projet Alimentaire Territorial

Période : en cours de rédaction

Partenaires : Agence Auxilia (diagnostic)

Le Projet Alimentaire Territorial de Saint-Lô Agglo prend en compte les multiples aspects de la problématique alimentaire : économie, nutrition-santé, patrimoine culinaire... Le projet alimentaire territorial représente une opportunité d'accélérer la transition agricole et alimentaire sur notre territoire en facilitant l'accès à une alimentation saine et de qualité, issue d'une agriculture locale durable (rémunératrice, créatrice d'emplois, respectueuse de l'environnement...). L'objectif du projet alimentaire est à la définition d'un programme d'actions qui permettront de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans nos communes en créant des conditions favorables à l'installation d'agriculteurs, au développement de circuits courts et en rendant l'accès aux produits locaux de qualité plus facile au plus grand nombre.

Afin d'atteindre ces objectifs, des axes ont été définis par la concertation avec de nombreux acteurs (élus municipaux, acteurs économiques, partenaires institutionnels...). Les axes sont :

- 1 | Tous consom'acteurs !
- 2 | Accompagner une offre alimentaire locale
- 3 | Structurer un système de distribution de proximité
- 4 | Faciliter l'accès à une alimentation de qualité pour tous
- 5 | Construire une identité autour du patrimoine alimentaire

Annexe 3 - Indicateurs de suivi du CRTE

Mobilité

Nombre de km de pistes cyclables	202 km	
Nb de bornes de recharge électriques ouvertes au public	48	
Part de véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs	Réseau SLAM	2 bus / 19
	Réseau NOMAD	1 car / 4
Offre de transports collectifs	8.06 km de ligne / habitants	
Fréquentation	6.92 voyages par habitants	
Part modale cumulée marche, vélo, TC	10% des trajets domicile-travail	

Biodiversité

Part des zones humides	8%, soit environ 5 400 hectares
Part des surfaces forestières	2.2%, soit environ 1 500 hectares
Densité des haies	150 m linéaires par hectare

Émissions de GES du territoire

Secteur	Emissions 2018 en tonnes eq.CO2	Pourcentage
Agriculture	371030,23	46,3
Déchets	8734,39	1,1
Industrie	78490,72	9,8
Résidentiel	106980,31	13,4
Tertiaire	47316,9	5,9
Transport	188063,36	23,5
Total	800615,91	100

Consommations énergétiques du territoire

Secteur	Consommation 2018 en GWh	Pourcentage
Agriculture	75	3,3
Déchets	9	0,4
Industrie	527	23
Résidentiel	702	30,6
Tertiaire	298	13
Transport	680	29,7
Total	2291	100

Production annuelle d'énergie renouvelable 2019

Type d'énergie	Production en MWh	Pourcentage
Biogaz	18790	7,2
Bois	132438	51,7
Eolien	71961	28,1
Hydraulique	392	0,2
Pompe à chaleur	26048	10,2
Solaire photovoltaïque	5817	2,3
Solaire thermique	692	0,3
Total	256138	100

Eau et assainissement

Compatibilité des installations de traitement des eaux usées avec les normes européennes	Compatibilité intégrale à l'horizon 2023
Nombre de captages prioritaires et nombre de captages faisant l'objet d'une protection et d'un plan d'action	100% de captages protégés à fin 2021
Couverture du territoire par un SAGE	Oui - 2 approuvés, 1 en cours d'élaboration

Déchets

Ordures ménagères résiduelles	191 kg/habitant/an soit 14 560 t
Emballages	18,6 kg/habitant/an soit 662 t
Papiers	20,1 kg/habitant/an soit 715 t

INDEX DES SIGLES

A	
A A P	Appel à projets
A C T I	Association de coordination technique pour l'industrie Agroalimentaire
A D E M E	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
A M I	Appel à manifestation d'intérêt
A N A H	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
A O C	Appellation d'origine contrôlée
A O P	Appellation d'origine protégée
A O T	Autorisation d'occupation temporaire
A R S	Agence régionale de la santé
A S V	Atelier santé ville
B	
B I M	Boucle d'induction magnétique
B I V	Bornes informations voyageurs
C	
C A R S A T	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
C C A S	Centre communal d'action sociale
C C I	Chambre de commerce et de l'industrie
C G C T	Code général des collectivités territoriales
C M A	Chambre des métiers et de l'artisanat
C N F P T	Centre national de la fonction publiques territoriale
C N I L	Commission nationale de l'informatique et des libertés
C O T E C	Contrat d'objectifs territoire énergie climat
C P A M	Caisse primaire d'assurance maladie
D	
D D C S	Direction départementale de la cohésion sociale
D I A	Déclaration d'intention d'aliéner
D M A	Déchets ménagers et assimilés
D P E	Diagnostic performance énergétique
D P E	Diagnostic performance énergétique
D R A C	Direction régionale des affaires culturelles
D R E A L	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
D S I L	Dotation de soutien à l'investissement local
E	
E I T	Ecologie industrielle territoriale
E N I L	Ecole nationale d'industrie laitière
E P C I	Etablissement public de coopération intercommunale
E P F	Etablissement public français
E P N	Espaces publics numériques

F	
F E D E R	Fonds européens de développement régional
F I S A C	Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
F T T H	Fibre optique au domicile (de l'anglais = fiber to the home)
F A B L A B	De l'anglais = Fabrication laboratory, « laboratoire de fabrication"
G	
G A L	Groupe d'actions locales
G E S	Gaz à effet de serre
G I E C	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
G I E C	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
G P E E C	Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences
G E M A P I	Gestion eau, milieux aquatiques et risques d'inondations
I	
I N C A	Etude individuelle nationale des consommations alimentaires
L	
L E A D E R	Liaisons entre actions de développement de l'économie rurale
L H I	Lutte contre l'habitat indigne
M	
M A A F	Ministère de l'agriculture, l'agro-alimentaire et la forêt
M O U S	Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale
M S A	Mutualité sociale agricole
O	
O C M	Opération collective de modernisation
O D I A	Office de diffusion et d'information artistique
O M R	Reconnaissance optique des marques (optical mark recognition)
O P A H	Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat
O P A H – R U	Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain
O R T	Opération de revitalisation des territoires
P	
P A D D	Projet d'aménagement et de développement rural
P A P	Projet annuel de performance
P A T	Programme alimentaire territorial
P C A E T	Plan climat-air-énergie territorial
P D U	Plan de développement urbain
P E M	Pôle d'échanges multimodal
P E S L	Projet éducatif social local
P I G	Programme d'intérêt général
P L H	programme local de l'habitat
P L U	Plan local d'urbanisme
P L U I	Plan local d'urbanisme intercommunal
P M R	Personnes à mobilité réduite

P N R	Parc Naturel Régional
P O P A C	Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés
P P I	Plan particulier d'intervention
P R S	Projet régional de santé
P V D	Petites villes de demain
R	
R E O M I	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
R P I	Regroupement pédagogique intercommunal
S	
S A F E R	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
S A U	Surface agricole utile
S C O T	Schéma de cohérence territoriale
S D E	Schéma directeur des énergies
S D E	Schéma directeur des énergies
S D E M	Syndicat d'énergie de la Manche
S D E U C	Schéma de développement économique et d'aménagement commercial
S D T	Schéma de développement touristique
S H E M A	Société hérouvillaise d'économie mixte pour l'aménagement
S L A M	Saint-Lô Agglo Mobilité
S R A D D E T	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
S R C A E	Schéma régional climat air énergie
S V E	Saisine par voie électronique
T	
T E O M	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
V A E	Vélos à assistance électrique
Z	
Z N I E F F	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat est de six ans. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Coutances.

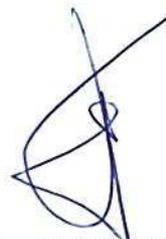
Signé à Saint-Lô, le **07 JAN. 2022**

Pour L'Etat,
Le Préfet de la Manche,
Par délégation territoriale pour ANCT,
Par délégation territoriale pour l'ANAH,



Frédéric PERISSAT

Pour Saint-Lô Agglo
Le Président,



Fabrice LEMAZURIER